REVUE
DE
TRANSYLVANIE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE L'ASTRA,
ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

DIRECTEUR :
SILVIU DRAGOMIR
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE CLUJ
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

CLUJ, ROUMANIE
1937

PRO ITALIA

PAGES D'HISTOIRE VÉCUE

L'amitié de l'Italie avec la Hongrie après la guerre, et surtout le discours du Duce à Milan, dans lequel ce dernier fait dépendre la paix européenne de la réparation de l'injustice qui aurait été faite à la « grande mutilée », ont éveillé quelques doutes dans notre esprit sur la réalité et la solidité des liens apparemment naturels entre deux peuples qui revendiquent à bon droit la même noble origine, qui savent qu'un même sang coule dans leurs veines et qui parlent presque la même langue. Dans notre étonnement quasi douloureux, nous sommes portés à oublier ce que l'Italie a fait pour nous pendant la guerre et après; mais si nous examinons les faits objectivement et sans parti-pris, nos frères du Tibre nous apparaîtront sous un tout autre aspect que celui d'attitudes passagères et de déclarations vagues ou dictées par l'intérêt du moment.

Je passe sur les grands services qu'ils nous ont rendus dans la question de la Bessarabie et je m'arrête sur les sentiments manifestés par tout le peuple italien envers la colonie romaine des Carpathes et du Danube, sur l'aide fraternelle qu'ils nous ont donnée au moment où l'effondrement de la Russie nous abandonnait à la merci des Puissances centrales et où nous ne signifiions plus rien pour la victoire des Alliés. Je m'arrête sur ce point, car, à considérer l'époque où l'Italie a fait ce geste et la façon dont elle l'a fait, j'estime que c'est peut-être la plus belle preuve d'amitié que puisse enregistrer l'histoire des relations entre deux peuples; et j'y insisterai, car la chose s'est passée sous mes yeux, alors que je représentais les souffrances et les aspirations des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine, la tragédie d'un petit pays terrassé dans sa lutte pour la libération des frères encore soumis au joug austro-hongrois.

J'avais été délégué par la « Société des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine », et, avec un groupe de membres de l'« Association des professeurs universitaires de Roumanie », j'étais parti pour l'étranger afin d'éclairer l'opinion internationale sur le drame sans pareil dans lequel se débattaient les diverses fractions du peuple roumain. A Paris, où se trouvaient déjà de nombreuses notabilités politiques de tous les partis roumains, je suis resté du 27 septembre 1917 au 3 avril 1918, époque où, avec MM. N. Lupu, Gh. Mironesco et D. Drăghicesco, je me suis rendu à Rome pour y participer au congrès des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie, et aussi dans l'intention de m'y occuper des nombreux prisonniers roumains transylvains, banatènes ou bucovinois qui se trouvaient sur le sol italien et qui, par la voix de leurs officiers, avaient exprimé le désir que je les organisasse en légions de volontaires afin de pouvoir combattre dans les rangs des armées alliées contre leurs oppresseurs.

Après le Congrès nous avons été présentés par M. Franklin-Bouillon, président de la délégation française, à M. Orlando, premier ministre, à qui nous avons fait part de notre résolution de rester en Italie pour y organiser avec les prisonniers roumains une légion roumaine irrédentiste.

Resté seul pour cette tâche, j'eus en échange la vive satisfaction de me voir bientôt entouré de l'affection des chefs et du peuple italiens, affection qui s'adressait assurément non pas à ma personne mais à ceux dont je représentais les souffrances et les aspirations.

Au début, l'atmosphère, il faut l'avouer, n'était pas du tout favorable à notre cause. De la Roumanie, il n'était pas question, ni en bien ni en mal: elle était purement et simplement ignorée. Ce n'est pas le lieu d'en rechercher les raisons ; reconnaissons seulement que c'est nous qui étions les vrais coupables, et par notre attitude passée, pour le moins irréfléchie, et parce que nous nous étions mêlés inamicalement de questions qui ne nous regardaient pas.

Mais, à l'état latent, l'âme italienne conservait inaltérés les plus beaux sentiments à notre endroit: elle n'attendait que l'occasion de les manifester dans toute leur force. Et cette occasion se présenta: ce fut précisément la grande tragédie de notre peuple provoquée par la défection russe et suivie de la décision des prisonniers roumains en Italie de continuer dans les rangs des Alliés le combat que la mère-patrie avait été forcée d'interrompre.

Le premier Italien qui comprit l'importance de cette décision fut le président du Conseil des Ministres, M. Orlando. Aussitôt après le congrès, d'accord avec la Commission des prisonniers de guerre, il donna l'ordre que tous les officiers roumains prisonniers de guerre fussent concentrés à Cittaducale. Ce fut la première marque d'intérêt que le gouvernement italien donna aux Roumains. Je rendis visite à nos officiers le 7 mai, le jour même de la signature de la paix néfaste de Bucarest, et le 8 mai j'expédiai à M. Orlando le télégramme suivant: « Les officiers roumains irrédentistes, concentrés à Cittaducale, me chargent d'exprimer à Votre Excellence et aux membres du gouvernement leur profonde reconnaissance pour le traitement de faveur qui leur a été accordé. Ils attendent avec impatience la faveur encore plus grande à laquelle ils aspirent, celle de pouvoir lutter dans les rangs de la glorieuse armée italienne contre l'ennemi commun, car ils aiment mieux mourir sur le champ de bataille que de retourner sous le terrible joug austro-hongrois ». M. Orlando répondit: « J'ai reçu avec grand plaisir le salut que vous m'avez adressé au nom de vos compatriotes. Vos nobles aspirations à l'indépendance nationale trouvent un plein écho dans mon cœur d'Italien qui a connu les mêmes souffrances. D'autre part, le sentiment de sympathie est d'autant plus fort que la fraternité de race est plus intime. En ce qui me concerne, je serai heureux si ces aspirations peuvent être réalisées ». La publication des télégrammes échangés fut un bon début de pénétration dans les masses, aux sentiments desquelles il fallait à tout prix faire appel: la presse italienne, comprenant la situation, nous en donnait le moyen.

Mais il fallait aussi nous manifester à diverses occasions solennelles, pour répondre d'une part aux amabilités italiennes et aussi pour qu'on prît note de notre existence. Or, en dehors du cercle de notre légation, il n'y avait pas à Rome de Roumains de Roumanie. C'est alors qu'on vit, geste touchant, les Italiens réfugiés de Roumanie s'orner de nos couleurs nationales et, drapeau roumain en tête, participer *comme Roumains* à diverses manifestations, à la commémoration, par exemple, de l'entrée en guerre de l'Italie, le 24 mai.

Diverses ligues et sociétés commencèrent bientôt à s'intéresser à notre cause et à prêter dans ce sens leur appui à la presse; ainsi la « Lega Patriotica Femminile », la première, convoqua à l'Augusteum pour le 30 mai un grand meeting de protestation contre la paix de Bucarest. Reproduisons, entre autres, le compte-rendu du « Messaggero »:

Meeting de l'Augusteum pour la Roumanie. Au grand meeting qui a eu lieu hier soir à l'Augusteum, le monde s'écrasait: de nombreuses sociétés politiques et patriotiques avaient donné leur adhésion et y participaient avec leurs drapeaux, entre autres Trente-et-Trieste, Dante Alighieri, l'Union économique nationale, le Fascio romain pour la défense nationale, l'Association politique des irrédimés, la Fédération universelle maçonnique, la Démocratie sociale irrédimée, le Fascio national féminin, l'Association nationaliste, le Parti démocrate constitutionnel, l'Union socialiste italienne, l'Union de l'Association constitutionnelle.

Discours de M-me Maria Rygier: Ayant lu les belles adhésions des ministres Sonnino, Ciuffelli, Del Bono, des sous-secrétaires Foscari, Tezo, Nava, Orlando, Momartini, Roth, et du vice-président de la Chambre Rava, adhésions saluées d'applaudissements chaleureux, M-me Maria Rygier montre les motifs de notre parfaite solidarité avec le peuple roumain, « solidarité qui doit avant tout se manifester et se manifeste contre les Allemands, qui ont voulu enchaîner ce brave petit peuple qui donne de glorieuses preuves des traditions romaines».

« Défendre la cause des petites nations latines, c'est défendre la cause même de l'Italie. Il ne faut pas que la Roumanie devienne une colonie allemande, ni qu'il existe pour elle aucune sorte d'esclavage: cela, Rome doit le vouloir en son nom immortel, au nom de l'Italie, pour la victoire de la liberté et de la civilisation ».

Le public applaudit bruyamment, cependant que la musique des élèves-carabiniers entonne l'hymne roumain, que tout le public écoute debout. M-me Rygier propose d'envoyer à Wilson, au nom du peuple romain, la dépêche suivante:

« Le peuple romain, assemblé à l'Augusteum au soir du 30 mai 1918 pour affirmer solennellement sa solidarité latine avec la généreuse Roumanie, se souvenant de votre message du 9 janvier 1918 au Congrès américain et revendiquant non seulement la restitution des territoires envahis de la Roumanie mais aussi sa restauration entre ses frontières historiques dans leur plénitude ethnico-nationale, exprime le vœu que les Etats-Unis soutiennent dans les conseils de l'Entente la nécessité absolue d'assurer à la Roumanie, par le démembrement de l'Autriche-Hongrie, l'union à la mère-patrie de tous les territoires habités par des populations roumaines, afin que la Roumanie agrandie puisse remplir encore mieux en Orient la mission civilisatrice de la race latine ». Nouveaux applaudissements chaleureux et prolongés.

M. *Bruto Amante* parle ensuite, brièvement et avec énergie; le député *Maury* lui succède, au nom du Fascio parlementaire pour la défense nationale: « La Roumanie, dit-il, n'est pas une vaincue mais une simple prisonnière de guerre, trahie dans ses espoirs les plus chers, dans ses aspirations les plus héroïques, dans son idéal le plus haut de paix, de civilisation et de liberté. Savoir souffrir est la fierté du Roumain. L'honneur de la Roumanie est sans tache. Digne de ses traditions, elle ne s'est pas vendue; elle a gardé intacte la fierté de sa race. Et une race ne se détruit pas par la violence! La Roumanie peut compter sur la grande famille latine, sur l'Italie qui combat et affronte aux bords de la Piave l'abominable invasion et dont les braves soldats se battent en criant, dans leur certitude de la victoire: On ne passe pas! » (Applaudissements et cris de: vive l'Italie, vive l'Armée!).

Le député *Colonna di Cesaro*. Parlant au nom de l'Association Trente et Trieste, il analyse la paix roumaine et le traité que tous ses points et tous ses aspects s'accordent à faire juger comme un traité contraire à toute liberté, une paix telle que seuls en peuvent concevoir les Allemands. Avec de tels hommes on ne peut parler d'une paix certaine, tranquille, après les horreurs commises par eux au cours de la guerre actuelle. L'Allemagne ne peut concevoir qu'une paix de violence, servant de point de départ à des spoliations ultérieures. Il est besoin de lutter contre une telle paix; que l'entente soit complète à cet égard contre peuples, armées et gouvernements alliés. La Roumanie a su et voulu garder intact le caractère de sa propre latinité; c'est pourquoi nous devons être solidaires avec elle contre l'Allemagne et contre l'Autriche notre éternelle ennemie, qui violent par les armes le droit et la liberté des peuples ». (Applaudissements et approbations).

M-me *Tereza Labriola* présente ensuite au public le professeur roumain Mândrescu; l'ayant salué très cordialement, le public applaudit ensuite une jolie fillette roumaine habillée du costume national traditionnel et qui répond aux bravos en souriant gentiment et en agitant ses petites mains avec une grâce enfantine exquise. Nous donnons le discours du professeur Mândrescu (prononcé en italien) d'après des notes sténographiques:

« Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer par exprimer nos vifs remerciements au comité de la Ligue patriotique des Italiennes, pour sa noble initiative d'une protestation contre la paix indigne imposée à la Roumanie par la bande des brigands

germains, magyars, bulgares et turcs ; nos remerciements aussi au gouvernement italien, de même qu'à l'aimable M-me Maria Rygier et à MM. les orateurs précédents, pour les paroles aussi flatteuses qu'encourageantes adressées à ma patrie.

« Pour nous, Roumains, la manifestation de ce soir a un double sens : le peuple romain dit au peuple roumain que son affection pour lui non seulement n'a pas décrû avec la signature de la paix mais au contraire a grandi avec le malheur ; le peuple romain dit aujourd'hui au monde entier que cette paix sera brisée à tout prix et fera place à une paix assurant notre pleine indépendance et notre unité nationale, une fois opérés le démembrement de l'Autriche-Hongrie et la libération de toutes les nationalités opprimées de l'empire habsbourgecis.

« Mesdames et Messieurs, Kühlmann a déclaré, au moment des négociations de paix, qu'il désirait conclure avec la Roumanie une paix assurant à l'avenir des relations amicales entre elle et les Puissances Centrales, ce même Kühlmann qui vient de signer le 7 mai à Bucarest, aux côtés de ses dignes compagnons hongrois, turcs et bulgares, un traité de paix tel qu'il ne s'en est jamais vu d'aussi onéreux et humiliant.

« Par ce traité une association de brigands a ravi à la Roumanie son indépendance politique et économique, lui a pris des dizaines de milliers de kilomètres carrés, le port de Constantza, le Danube et les Carpathes, afin de mieux jeter les bases de cette future « amitié » dont parlait Kühlmann ! Et l'on sait que ces conditions barbares ont été imposées à un pays qui n'a pas été vaincu par les armes mais trahi par la Russie sa voisine, celle-ci trahie à son tour. (Approbations, applaudissements).

«...Mais les peuples qui combattent pour la victoire du droit et de la liberté dans le monde ont eu l'occasion de voir, à Bucarest mieux encore qu'à Brest-Litowsk, quelle sorte de paix entendent imposer ceux qui ont déclaré vouloir une paix sans annexion ni indemnité. En particulier notre ennemie commune, l'Autriche-Hongrie, s'est montrée dans sa vraie lumière : 125.000 kilomètres carrés peuplés de plus de 4 millions de Roumains ne lui suffisaient plus, elle a voulu d'autres territoires et de nouveaux sujets ; les 19 millions de Germains et de Hongrois qui dominent 24 millions de non-Germains et de non-Magyars ont encore volé la Roumanie, espérant voler demain la Serbie, la Pologne, l'Italie !

« Le traité de paix de Bucarest parle des quelques milliers d'Allemands ou Hongrois de Roumanie et leur assure non seulement des

droits mais des privilèges; cependant, des droits des 4 millions de Roumains d'Autriche-Hongrie, nulle mention !

« Si quelqu'un de nos alliés a pu avoir un jour quelque doute sur la nécessité d'en finir une bonne fois avec l'Autriche-Hongrie, prison de tant de nationalités, la paix de Bucarest a dû lui ouvrir les yeux; elle nous a tous unis dans la résolution de vaincre à tout prix et d'instaurer partout le règne de la justice et de la liberté en écrasant les champions de la brutalité et de l'injustice. J'ai confiance dans la vérité du proverbe: Qui creuse la fosse d'autrui y tombe. (Applaudissements prolongés).

« La Roumanie souffre mais ne se plaint pas, car elle a confiance... Ses souffrances ont déjà commencé à voir leur récompense: après l'occupation ennemie de l'Olténie, de la Monténie et de la Dobroudja, les prisonniers roumains de Russie sont accourus à son secours; aujourd'hui, après la signature du traité de paix, nous autres, Roumains d'Autriche-Hongrie, avons déclaré en un manifeste transmis au roi et au peuple de Roumanie que nous ne reconnaissons pas d'autre souverain que le roi de Roumanie, que nous n'avons pas d'autre patrie que la Roumanie, et que les prisonniers roumains d'Italie s'organisent en légion roumaine pour combattre à côté de la vaillante armée italienne contre notre ennemi commun et séculaire et contre ses alliés. Les officiers roumains ont tous signé une pétition, transmise déjà au ministre de la guerre d'Italie, où ils déclarent préférer mourir au combat plutôt que de retourner sous l'horrible joug austro-hongrois, preuve éclatante de la confiance inébranlable des nôtres dans la victoire, et argument éloquent contre ceux qui affirment que les peuples d'Autriche-Hongrie sont satisfaits.

« Ces hommes qui ont été conduits à la mort pour une cause qui n'était pas la leur sauront mourir pour leur propre cause et celle des autres peuples opprimés; mais ils mourront en emportant avec eux dans la tombe le cadavre de l'empire habsbourgeois et avec lui l'iniquité séculaire dont ont souffert leur peuple et les autres peuples martyrs. Je me fais un agréable devoir de vous lire des extraits de la lettre que nos officiers m'ont envoyée à l'occasion de la présente manifestation:

« Cher monsieur le professeur, ... Noûs nous empressons d'exprimer notre profonde reconnaissance pour la pensée délicate et touchante qui reflète si bien l'âme d'élite du beau sexe italien. Nous vous demandons de bien vouloir représenter à

cette manifestation le corps des officiers roumains irrédentistes de Cittaducale et leurs dix-huit mille frères prisonniers en Italie, tous brûlants du désir de venger l'humiliation infligée à la nation roumaine.

« Relevez le fait que nous sommes tous de Transylvanie, de Bucovine et du Banat, ces trois perles arrachées à la couronne roumaine, et que nous attendons avec impatience le jour béni où nous pourrons nous réunir politiquement à tous nos frères roumains. Nous vous prions de communiquer à la Ligue patriotique des Italiennes la reconnaissance de nos femmes, de nos mères, de nos filles et de nos sœurs, et leur pleine adhésion aux nobles sentiments patriotiques des dames italiennes.

« Nous croyons superflu de vous demander de relever le fait que la cause patronnée par les dames italiennes est aussi la nôtre et celle de tout le monde civilisé, et que pour elle nous sommes résolus de sacrifier notre âme, notre corps, nos biens, notre vie, tout ce que nous possédons, assurés que nous sommes de nous sacrifier pour défendre le droit et la civilisation, la liberté et le progrès des peuples.

« Nous serions trop heureux s'il était enfin donné à nos bataillons de se rassembler sous notre drapeau national, offert par la Ligue patriotique des dames italiennes en témoignage de fraternité et d'union des peuples italien et roumain.

Recevez etc. ».

« Une autre compensation était réservée à la Roumanie: la manifestation des sentiments d'affection du monde entier et surtout des vôtres, frères romains, peuple italien bien-aimé. C'est pour nous une grande consolation, après les importantes déclarations du Président du conseil, M. Orlando, à l'occasion du troisième anniversaire de l'entrée en guerre de l'Italie, de voir aussi le peuple du Tibre manifester de la sorte en faveur de ses colonies millénaires du Danube et des Carpathes, où nous a installés en sentinelles avancées notre ancêtre Trajan. Sa colonne, qui se dresse dans le forum qui porte son nom, proclame à tous que l'union des peuples roumain et italien doit être perpétuelle.

« J'ai confiance qu'une autre compensation, la plus grande, est réservée à la Roumanie: celle de réaliser enfin son idéal, notre unité nationale, par la victoire finale de l'Entente.

« Vive l'Entente ! Vive l'Italie notre espérance ! ».

Ce premier contact avec les masses italiennes eut des suites heureuses; il se renouvela avec notre participation et notre discours sur la place du Capitole, le 2 juin, pour la commémoration de Garibaldi. Le mouvement en faveur de la Roumanie fit des progrès rapides. Il se constitua un « Comité italien Pro Romenia » dont je fus prié de faire partie; j'acceptai à la condition de pouvoir donner au besoin les explications nécessaires. Sur ma proposition, le comité changea son nom en « Pro Romeni », afin de comprendre les Roumains de partout. De ce comité faisaient partie des sénateurs, des députés, des professeurs d'université, des industriels, des commerçants, ainsi que des dames; parmi celles-ci se distingua tout particulièrement M-me Maria Rygier, secrétaire du comité central: c'est sur son initiative que se formèrent des comités « Pro Romeni » à Milan, Turin, Gênes, Ferrare etc. Comme président d'honneur du comité central fut élu le prince Prospero Colonna, maire de Rome.

Une délégation du comité central se présenta avec moi à M. Orlando, et le député Maury proposa que le gouvernement libérât un certain nombre d'intellectuels d'entre les officiers de Cittaducale, qui pussent m'aider, à défaut d'autres Roumains, à organiser la Légion roumaine d'Italie et à mener la propagande utile à notre cause. M. Orlando approuva et me promit tout son concours.

Le 19 juin, m'étant rendu à Cittaducale, douze officiers furent choisis pour faire partie du comité et travailler sous ma présidence. Des articles importants parurent dans la presse italienne au sujet de la constitution de ces deux comités, en particulier le 25 juin dans la « Gazetta di Torino », le 1-er août dans l'« Idea Nazoinale ».

Le 9 juillet, à la suite d'une audience solennelle accordée au « Comité d'action des Roumains de Transylvanie, Banat et Bucovine», d'abord par M. Gallenga, sous-secrétaire d'État pour la propagande extérieure, puis par M. Orlando, la Présidence du Conseil donnait à la presse italienne le communiqué suivant, reproduit ensuite en résumé par la presse de tous les pays:

« Hier, M. Mândrescu, président du Comité des Roumains irrédimés constitué en Italie, a présenté à M. Orlando, président du Conseil, les membres du Comité et lui a adressé les paroles suivantes:

« Excellence, le paragraphe 2 de notre acte de constitution dit que « le siège du comité sera Rome, centre d'où sont partis les légionnaires romains qui devaient laisser aux Carpathes et aux bouches du Danube la sentinelle de la civilisation latine et d'où il

convient que partent aujourd'hui les légionnaires roumains qui contribueront à la délivrance de leurs frères asservis».

« Ces mots ont un sens profond. Les Roumains n'oublieront jamais leur origine et rien au monde n'aura le pouvoir de briser les liens qui existent entre notre peuple et le peuple italien, liens d'origine, de sang, de langue et consacrés par des souffrances presque semblables, comme Votre Excellence s'est si justement exprimée dans un télégramme répondant aux officiers roumains qui offraient leurs services à l'armée italienne.

« Pour notre bonheur nous avons trouvé dans le peuple et le gouvernement italiens des cœurs toujours ouverts, des frères attentifs à l'appel de leurs frères géographiquement isolés de la grande famille latine.

« Excellence, comprenant la situation difficile faite aux Roumains de partout par la paix inhumaine imposée à la Roumanie, comprenant aussi le désir de tous les réfugiés, déserteurs ou prisonniers de guerre roumains en Italie, de continuer la lutte..., vous avez donné des ordres en conséquence:

« Vous avez approuvé qu'un certain nombre de ces Roumains constituassent un comité d'action qui fût le porte-parole des Roumains d'Autriche-Hongrie et que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à Votre Excellence...

« Vous avez approuvé en même temps la formation de la Légion roumaine, qui doit aux côtés des Alliés combattre contre l'ennemi commun et libérer nos frères et les autres nationalités opprimées.

« Vous nous avez donné par là l'occasion de prouver au monde que, si la Roumanie officielle a signé la paix, les Roumains, eux, ne l'ont pas signée; que, si la Roumanie se trouve hors de combat, il y a encore des Roumains sous l'étendard roumain ou celui des Alliés, et qui luttent pour le triomphe du droit et de la liberté. Vous nous avez donné l'occasion de montrer au monde que nous sommes les dignes frères des héros de la Marne, de la Piave et de Mărăşeşti...

« Permettez-nous de vous exprimer notre profonde reconnaissance..., de considérer l'Italie comme notre patrie jusqu'à ce que la victoire de l'Entente nous redonne la nôtre et délivre tous ses fils, des Carpathes aux bouches du Danube, restaurant ainsi la Dacie trajane, la Roumanie de tous les Roumains.

« Vive Votre Excellence! Vive le gouvernement et le peuple italiens! Vive l'Italie!».

M. Orlando, remerciant chaleureusement le comité, lui assura que le gouvernement et le peuple italiens nourrissaient les plus vives sympathies envers le peuple roumain, qui a donné, dans de cruelles traverses du sort, des preuves de son héroïsme. Il confirma la résolution inébranlable du gouvernement italien de continuer la politique en faveur des nationalités opprimées, qui s'impose particulièrement à l'Italie en raison de son histoire, de ses traditions et de sa propre et longue expérience de souffrances. Il est naturel au surplus, ajouta le Président du Conseil, que ces sentiments soient encore plus vifs et intimes à l'égard des Roumains, nos frères, qui ont su défendre avec tant de ténacité et de sacrifices leur esprit latin contre tous les barbares. Il est certain que ce n'est point par pur hasard que le nom de Rome a survécu en Roumanie, désignant un peuple entier.

M. Orlando conseille ensuite au Comité, en ces heures graves et décisives, de faire en sorte que toutes les questions de tendances ou de principes soient aplanies, toutes les dissensions écartées, en vue de l'action pour la grande cause commune, action réclamant toutes les pensées, les volontés et les énergies. Son Excellence termine en exprimant sa confiance en la victoire finale, dont il n'a jamais douté, même aux jours les plus noirs, et répond par le cri de « Vive la Roumanie » à celui de « Vive l'Italie », acclamant les deux peuples au nom maternel de Rome.

M. Orlando s'entretint ensuite aimablement avec tous les membres du Comité ».

La première manifestation du comité italien Pro Romeni fut la solennité grandiose du Forum de Trajan, le 25 août 1918, en l'honneur du comité d'action des Roumains irrédimés: ce fut ce qu'on appela la « Journée Roumaine ». Deux semaines de suite les journaux de Rome et de province avaient publié des articles, des appels et des adhésions: il y en eut plus de 600. Rappelons seulement l'adhésion de MM. Orlando premier ministre, Sonnino ministre des Affaires étrangères, Zuppelli ministre de la guerre, de presque tous les autres ministres et sous-secrétaires d'État, du maire de Rome, d'innombrables sociétés, de nombreux tribunaux et conseils communaux, une lettre émouvante du député Pitacco au nom des Italiens irrédimés, etc. etc.[1]).

---

[1]) Voir: Simion Mândrescu: *In Franța și Italia pentru cauza noastră, 27 sept. 1917 — 1-er janvier 1918.* Institut de Arte Grafice C. Sfetea, 1919.

Dans l'impossibilité de les reproduire, donnons du moins d'après les plus grands journaux italiens le compte-rendu de la grandiose manifestation:

« La Journée de la Roumanie.

« Rome a fêté avec enthousiasme les Roumains irrédentistes. Les rues la ville étaient pavoisées, les wagons des tramways ornés aux drapeaux et aux couleurs alliées.

« La manifestation en faveur de la Roumanie a été véritablement imposante. Le Forum de Trajan était couvert de monde, les fenètres et balcons des maisons pavoisés aux couleurs italiennes et roumaines. A l'intérieur du majestueux Forum, dans une tribune réservée, ont pris place les autorités et les délégations.

« Au sommet de la Colonne Trajane flottaient deux grand drapeaux, italien et roumain.

« Etaient présents les ministres et sous-secrétaires d'État Bernini, Morpurgo, Foscari, le sénateur Frascara président de la Croix-Rouge et représentant la présidence du Sénat, M. de Riva vice-président de la Chambre, les députés Barzilai, Riccio, Maury, Pacetti, le préfet Tomasso Mosca, le commandeur Aphel, le général Varcellano commandant la division militaire de Rome, M. Ernest Nathan, le prince Colonna maire de Rome, plusieurs assesseurs, conseillers communaux et conseillers provinciaux.

« On remarquait aussi le commandant Dubois, consul de Belgique, le dr. Dobrovici, représentant du Monténégro, le commandeur Aldovrandi représentant M. Sonnino ministre des Affaires étrangères, MM. Pitacco et Benati pour les pays irrédimés, le comité exécutif de l'association nationale Trente-Trieste, le dr. Dudan pour Pro Dalmatia, etc.

« On remarquait la présence d'un peloton en armes de la Légion roumaine...». *(Il Messaggero).*

« Après que la musique des élèves-carabiniers eut exécuté l'hymne roumain et la marche royale et que les applaudissements saluant le président du Comité roumain, le professeur S. Mândrescu, eurent cessé, M-me Maria Rygier prit la parole. (La *Tribuna*).

Discours de M-me Maria Rygier:

« Un poète des luttes pour notre indépendance, qui plus que tout autre a senti et su exprimer la divinité de Rome, Giosuè Carducci, a dit, contemplant en extase les vestiges glorieux du Forum: « Cette solitude de ton Forum dépasse toute agitation et toute

gloire ! ». Pourquoi donc osons-nous aujourd'hui troubler, sans crainte de témérité, ce silence solennel? C'est que nous sentons que l'histoire qu'écrivent aujourd'hui les fils de l'Italie n'est pas indigne de celle de leurs ancêtres...

« C'est en qualité de premiers-nés de Rome que nous nous sommes réunis ici en ce jour, sur le Forum impérial, afin d'affirmer notre chaude solidarité et d'offrir notre protection à nos frères latins d'Orient, aux Roumains irrédimés qui se préparent à lutter sur notre front contre nos ennemis communs, autrichiens et hongrois, pour la gloire de la race issue de Rome.

« Leur patrie, victime de la honteuse défection russe, a dû se retirer de la lutte; mais eux la remplacent sur le champ de bataille. Et c'est à Rome, leur antique mère, qu'ils sont venus pour vous demander à vous, gouvernement et peuple italiens, l'aide, la protection et l'amour que les frères doivent aux frères. Et le gouvernement et le peuple italiens, avec une fine et sensible pénétration politique, ont saisi toute l'importance de cet événement historique.

« Toute l'Italie s'est rassemblée aujourd'hui pour célébrer le rite de la fraternité italo-roumaine... Je vous lirai seulement le télégramme de S. Exc. M. Orlando, qui exprime avec autorité la pensée du gouvernement italien:

« Au Prof. Mândrescu, président du Comité d'action des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine. Je participe de tout cœur à la manifestation de Rome, qui réaffirme sa solidarité maternelle avec ses fils lointains, et j'exprime mes vœux les plus ardents pour la pleine indépendance de tout le peuple roumain, qui comme tous les peuples latins aspire irrépressiblement à la liberté... L'Italie, confiante en son histoire, se tourne avec une fraternelle sympathie vers le peuple roumain et reçoit avec la plus vive affection la contribution que les Roumains apportent à la cause commune avec une foi indéracinable en leur libération, laquelle viendra en même temps que la victoire certaine des armées alliées ».

[M-me Rygier lit ensuite un télégramme très applaudi du ministre des Affaires étrangères, le baron Sonnino, et continue en ces termes]:

« Non moins chaleureuse que l'adhésion du gouvernement a été celle du peuple italien. Nous avons voulu que toutes les villes italiennes s'unissent en ce jour avec nous pour fêter les Roumains irrédimés. Le résultat a passé notre attente: plus de 200 communes d'Italie, du Piémont à la Sicile, ont envoyé leur adhésion et leur salut. Les épisodes émouvants ne manquent pas: la province de

Bénévent m'a envoyé sous pli officiel les procès-verbaux des conseils communaux convoqués pour délibérer sur le vote de solidarité avec les frères roumains. Il y a des maires d'autres communes qui nous disent, en s'associant à Rome pour la solennité d'aujourd'hui, que les mairies et les maisons des particuliers sont pavoisées. D'autres maires nous envoient de longues listes de signatures, sous des adresses de solidarité avec les Roumains. Il y a des instituteurs, des professeurs d'université et jusqu'à des juges et des fonctionnaires de tribunaux qui m'ont envoyé des télégrammes collectifs d'adhésion. Enfin 600 associations, de tous les coins de l'Italie, de toutes les couleurs politiques, des chambres de commerce, des universités, des organisations ouvrières et professionnelles, des cercles politiques, des sociétés patriotiques, m'expriment, par lettres ou télégrammes, leur adhésion enthousiaste.

« Jamais, frères roumains, l'Italie n'a été aussi unanime dans la réception chaleureuse d'hôtes et d'alliés. Mais vous êtes plus que des hôtes, que des alliés, vous êtes des frères, une part de nous-mêmes, des membres de notre propre famille. Nous aussi nous voulons vous dire notre plus intime fraternité ; nous sommes heureux et fiers que vos légionnaires luttent sur notre front, non seulement pour la libération de vos provinces irrédimées, mais aussi pour chasser l'étranger de notre Vénétie envahie. Sur ce point, un détail vous montrera l'amour que nous vous portons :

« Quand nos grands alliés, appliquant avec sagesse, après le désastre de Caporetto, le principe du front unique et donnant à leur tour à l'Italie l'aide que nos contingents militaires avaient apportée à la France, envoyèrent sur la Piave des troupes françaises et anglaises, il se produisit parmi nos soldats de vives explosions de douleur, de sublimes épisodes de résistance ; des mots d'une majesté romaine furent prononcés par nos troupes, par exemple ces paroles adressées à une unité de chasseurs alpins français venus prendre la relève dans les tranchées de première ligne : « Pourquoi venez-vous, Français, nous remplacer dans la défense de notre sol, de nos maisons, de nos femmes et de nos enfants, quand nous ne sommes pas encore morts jusqu'au dernier ? ».

« Eh ! bien, frères roumains, nous avons le sentiment que vous nous êtes tellement apparentés que nous sommes fiers et heureux que vous défendiez, à côté de nos soldats, cette antique terre de l'Italie dans le sein maternel de laquelle reposent ensemble les ossements de nos héros et ceux de vos ancêtres ; heureux que dans les

plaines de Vénétie, sur les bords de la Piave, soit consacré de nouveau dans le sang et la gloire le pacte indestructible de la fraternité du peuple italien et du peuple roumain ».

De vifs applaudissements ont salué la fin du discours de M-me Maria Rygier. *(Piccolo).*

Discours du prince Colonna, maire de Rome:

« En vous apportant la parole de Rome j'ai l'impression de vous apporter le salut de notre Mère, affectueuse et immortelle. Au pied de cet important monument élevé à la gloire de notre Trajan qui est aussi le vôtre, les âmes se sentent envahies d'un sentiment fraternel d'émotion. Car c'est ici que se lèvent les grands souvenirs qui unissent les deux peuples en une éternelle communauté d'esprit et de foi; ici que l'âme latine revit en pensée les vastes conquêtes qu'elle a faites sur le terrain de la civilisation.

« Votre hommage est une preuve vivante de l'indissolubilité des liens qui unissent nos deux peuples; vous vous sentez Romains parce que l'âme latine, qui a donné au monde le trésor de deux civilisations et de vingt siècles d'histoire, palpite encore dans votre cœur avec toutes ses aspirations, toute la noblesse de son génie et de ses vertus viriles.

« Cette âme ne s'éteint pas, même aux souffles les plus âpres: les siècles vous disent que sa flamme jaillit plus haute et plus glorieuse quand l'oppression se fait plus dure, et que l'empire de sa civilisation résiste invinciblement à la barbarie. Vous qui avez été placés par Trajan aux frontières de l'empire, boulevard suprême de la civilisation latine, vous prenez aujourd'hui aux yeux de tous une haute et noble signification: avec une hardiesse chevaleresque, sans épargner douleurs, sacrifices, ruines, votre peuple, en cette heure historique, décisive pour le sort de la civilisation, s'est recueilli dans la fierté de son origine romaine et a levé une fois de plus contre la barbarie les aigles que Trajan avait confiées à ses légionnaires.

« Votre martyre a inscrit dans l'histoire des marques ineffaçables et c'est dans la justice recouvrée qu'il trouvera sa vengeance et sa glorification. Jamais comme aujourd'hui vous ne vous êtes montrés aussi véritablement les fils de Rome, et je suis heureux de recevoir au nom de notre Mère l'hommage que vous apportez à Trajan... Les aigles romaines, qui ont déjà conduit vos légions victorieuses à la gloire du Capitole, vont sous peu retourner dans leur ancienne

aire: elles vous ont montré hier le chemin de l'honneur pour vous montrer demain celui de la gloire !

« Déjà elles prennent dans cette direction leur vol sublime. Saluons-les d'ici avec l'ancienne foi et l'ancien enthousiasme; c'est dans cette foi que nous retrouvons l'union de nos âmes et que la vertu latine redécouvre ses énergies immortelles, pour l'heure irrévocable du triomphe commun ».

Les paroles du prince Colonna sont saluées par une ovation prolongée. *(L'Idea Nazionale).*

Le Sénateur Ruffini prend ensuite la parole au nom du Fascio parlementaire:

« Le Fascio, dit-il, a voulu que, de sa part aussi, une parole soit prononcée, d'approbation et de sympathie pour la cause roumaine, à l'occasion de cette solennité si profondément symbolique par le lieu où elle se déroule ».

L'orateur affirme ensuite que les aspirations nationales italiennes sont étroitement liées à la liberté roumaine. L'Italie n'a pas seulement des sympathies pour sa sœur malheureuse: elle sent aussi sa propre responsabilité et son devoir de la délivrer de toute espèce de servitude.

M. Ruffini rappelle enfin que la Roumanie a su maintenir au cours des siècles les traditions de la latinité en Orient. Il loue l'héroïque résistance du petit peuple réduit par la trahison et par la violence allemande, et il souhaite qu'avant peu la Roumanie redevienne libre et parvienne à réunir en une seule grande famille ses membres dispersés. De longs applaudissements soulignent la conclusion du discours de M. Ruffini.

Une chaleureuse ovation accueille ensuite le professeur Mândrescu, président du comité roumain.

Discours du professeur Mândrescu:

« Peuple romain, Italiens, Profondément ému par les paroles flatteuses adressées au Comité d'action des Roumains de Transylvanie, Banat et Bucovine ainsi qu'à la Roumanie par la trop aimable M-me Maria Rygier, par le prince Colonna et par M. Ruffini, je veux d'abord leur exprimer mes plus vifs remerciements. Je remercie en même temps le Comité italien Pro Romeni, initiateur de cette grandiose manifestation, le Gouvernement italien, qui a voulu à cette occasion se trouver aux côtés du peuple, ainsi que toutes les

Associations, toutes les communes et les personnalités italiennes qui ont envoyé de chaleureuses adhésions ; je vous remercie enfin, peuple romain et vous, représentants du peuple italien de toutes les régions d'Italie, qui avez voulu avec tant d'enthousiasme participer à cette manifestation. Elle a une double signification:

« En premier lieu, c'est une nouvelle et forte preuve de la profonde affection du peuple italien pour ses frères des Carpathes et du Danube ; mais c'est aussi une preuve remarquable de la maturité politique du peuple italien. Le peuple italien élève aujourd'hui l'Italie au rang de grande puissance en accordant sa protection au malheureux peuple roumain, dont l'unité nationale se réalise, dans cette triste période, non par la politique mais par la douleur.

« La manifestation d'aujourd'hui fait honneur à l'intelligence et au cœur du peuple italien: son intelligence lui a dit qu'il ne suffit pas qu'une nation soit une grande nation, il faut qu'elle le prouve aussi par le fait ; et son cœur a élu ses frères roumains parce que, comme l'a dit le Président Orlando, ce n'est pas par un simple hasard qu'ils ont conservé le nom sacré de Rome.

« Peuple romain, Italiens, notre Comité d'action se propose trois objets: d'organiser des légions roumaines, de faire la propagande nécessaire pour tout ce qui touche à notre unité nationale, de préparer enfin le terrain pour des rapports plus étroits entre la future Grande-Roumanie et la future Plus-grande-Italie.

« Quelques jours après notre arrivée à Rome, la pluie nous força, ma femme et moi, de nous réfugier sous une arcade d'un palais voisin du Capitole, où se trouvaient déjà quelques jeunes Italiens, de dix-huit ans au plus, intelligents et éveillés. Observant que nous ne parlions pas une langue italienne très correcte (nous parlions roumain !) ils nous demandèrent de quelle région d'Italie nous étions. Leur ayant répondu que nous étions de la malheureuse Roumanie, l'un d'eux, se frappant fièrement la poitrine, nous dit textuellement: « Elle ne sera pas longtemps malheureuse. Voici que nous allons partir pour la guerre: nous nous battrons aussi pour la Roumanie. Ne soyez plus tristes: nous la délivrerons ! ». Dès ce moment je savais comment régler mon activité: aux côtés de ces jeunes Italiens, futurs soldats de la glorieuse armée italienne, notre place était tout indiquée, la place des dizaines de milliers de Roumains irrédimés qui se trouvent actuellement sur le sol hospitalier de l'Italie et pour l'organisation desquels j'étais venu dans votre

pays. Dès ce moment la légion roumaine irrédentiste fut ma préoccupation continuelle.

« J'ai eu l'avantage de trouver un appui sans condition auprès du gouvernement italien, qui ne s'est pas contenté d'exprimer en paroles sa sympathie pour le malheureux peuple frère, mais a donné des ordres en conséquence.

« Aujourd'hui le drapeau roumain flotte déjà dans la zône de guerre à la tête d'une unité roumaine, et j'ai la certitude qu'avant peu sera réuni autour de lui tout ce qui est roumain irrédentiste. Bientôt viendra ici, à Rome, une délégation de légionnaires roumains, afin que par leur entremise la cité-mère donne sa bénédiction à tous les combattants roumains... C'est de Rome que partirent les légionnaires romains pour coloniser les Carpathes et les rives du Danube, et c'est de Rome que vont partir les légionnaires roumains pour libérer leurs frères de la tyrannie germano-magyare.

« Mais de Rome partira aussi quelque chose de non moins important: notre appel aux peuples civilisés. Le gouvernement italien a compris que le sacrifice de notre sang ne suffisait pas pour assurer notre unité nationale, mais que l'opinion du monde civilisé devait aussi être éclairée sur nos droits et nos souffrances, contestés ou falsifiés par les ennemis de notre peuple; c'est pourquoi il a admis que des délégations spéciales de notre Comité partissent pour Paris, Londres et Washington.

« Mais une troisième tâche nous incombe: celle de jeter les bases de relations nouvelles entre la Roumanie et l'Italie. Nous disposons en effet d'un avantage admirable: en dehors du travail intelligent et infatigable exécuté en Roumanie par mon collègue à l'université de Bucarest, le professeur italien Ramiro Ortiz, qui a montré dans un ouvrage récent les points de contact culturels entre les deux nations sœurs, nous avons aujourd'hui des liens nouveaux, fondés sur la connaissance de la langue, de la civilisation et du cœur des Italiens par tous les Roumains irrédimés, qui se trouvent actuellement sur le sol sacré de l'Italie.

« Après la conclusion de la paix générale, la Grande-Roumanie aura besoin de tout: de produits industriels, de bras et d'intelligences... Or demandez leurs impressions aux Italiens qui sont revenus de chez nous: je n'en ai pas entendu un seul qui ne désirât retourner au plus tôt dans sa nouvelle patrie. Et ils appartiennent à toutes les couches sociales: professeurs de faculté ou de lycée, médecins, ingénieurs, architectes, artistes, commerçants ou simples

ouvriers. Il est frappant que ces Italiens qui nous connaissent, tous ceux qui étaient en état de porter les armes, aient demandé à être enrôlés dans la légion roumaine comme officiers ou simples soldats; des médecins ayant servi dans nos hôpitaux au moment de notre guerre et revenus en Italie demandent avec insistance à reprendre leur poste d'honneur dans les hôpitaux de la légion.

« Pour mieux montrer quels sentiments, quels liens nous unissent à l'Italie, il suffira de rappeler qu'il y a quelques années un simple paysan de Transylvanie, entendant dire qu'il y a à Rome la colonne de notre ancêtre Trajan, est venu jusqu'ici à pied pour la voir et l'admirer: ce qu'il a fait et ce que Rome a fait en son honneur, je suis sûr que tous vous vous le rappelez encore.

« N'oublions pas que la Roumanie peut nourrir largement une population trois fois plus forte que la sienne et qu'elle est disposée à partager libéralement ses biens avec ses vrais frères. N'oublions pas non plus qu'une paix durable dans les Balkans ne peut exister sans une Roumanie forte et une Italie plus puissante, et que nos intérêts et les vôtres nous imposent une parfaite entente, non seulement morale mais politique. Par les Roumains de Macédoine nous sommes les voisins de l'Italie, et l'Italie et la Roumanie doivent être deux anneaux étroitement unis de la grande chaîne de latinité qui va de la Mer Noire à l'Océan Atlantique. Vous pourrez être forts sans nous, vous serez sûrement encore plus forts avec nous.

« Ici, auprès de la colonne Trajane, vous, chers citoyens de Rome, vous, chers citoyens de l'Italie, vous élevez une colonne tout aussi grandiose: celle de la fraternité italo-roumaine retrouvée. Et sur cette colonne il faudra graver les paroles de S. Exc. M. Orlando, adressées à notre Comité lors de sa réception solennelle: « Rien ne nous sépare, tout nous unit ». Faisons donc tous en sorte qu'il en soit toujours ainsi: de notre part, nous vous le promettons solennellement.

« Dans cette affection réciproque nous comprendrons avec chaleur la France, envers qui nous Roumains, en dehors de nos devoirs fraternels, avons aussi une dette de reconnaissance pour l'aide généreuse qu'à côté de l'Italie et de l'Angleterre elle nous a toujours accordée aux moments difficiles; dans cette même affection nous comprendrons aussi les autres grands Alliés, dont rien ne pourra jamais nous séparer.

« Peuple romain, Italiens, il y a des comités qui ont eu le bonheur d'être reconnus par les Gouvernements des pays alliés. Notre comité

a été beaucoup plus heureux: créé sur la proposition du Comité italien Pro Romeni, avec l'approbation du Président du Conseil d'Italie, à peine au début de son activité il est aujourd'hui reconnu par le peuple italien tout entier. Il sera donc sincère, ce cri de mon cœur: Vive le cher peuple italien, notre frère ! Vive l'Italie ! Vive le gouvernement italien ! ».

Le beau discours du professeur Mândrescu souleva des applaudissements chaleureux et enthousiastes. *(Il Messaggero)*

M. Pitacco prit le dernier la parole, au nom des Italiens irrédimés:

« Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine, vous nous avez invités à cette cérémonie solennelle qui, pour votre résurrection et l'unité de votre nation, se célèbre en ce lieu où parmi le faste des ruines survit l'éternelle majesté de la Rome impériale. Avec une émotion fraternelle nous avons avec plaisir accepté l'invitation, nous, les exilés irrédimés, au nom des souvenirs qui nous lient à vous du temps de nos souffrances communes, au nom de la résistance que nous avons opposée ensemble aux gouvernements et aux peuples qui nous étaient hostiles ».

Ayant rappelé les luttes communes contre l'oppresseur autrichien et l'intervention courageuse des députés roumains aux côtés des députés italiens, l'orateur, plusieurs fois interrompu par les applaudissements, souligne l'amour indestructible que les Italiens et les Roumains ont toujours porté à leur propre nation, et il ajoute que cet amour, aux heures tragiques que nous vivons, doit accroître le sentiment de notre fraternité devant le péril et nous faire unir nos efforts dans l'espoir d'une commune victoire libératrice:

« Sur cette colonne, dit-il, qui s'élève dans toute son éternelle splendeur, est gravée aussi l'image de ma cité, au moment où l'empereur Trajan descend dans ce port romain pour se rendre, par la Vénétie Julienne, dans la lointaine Dacie: Trieste, symbole de l'Italie irrédimée, est ainsi liée par un acte glorieux à notre origine commune. Qu'elle puisse s'unir à vous par un nouveau geste de gloire qui rappelle aux siècles futurs la libération de nos patries bien-aimées, embrassées et protégées par l'âme auguste de Rome immortelle ! ».

M. Pitacco est l'objet d'une enthousiaste manifestation de sympathie; on crie à plusieurs reprises: Vivent Trente et Trieste ! Vivent nos frères irrédimés ! Vive l'Italie ! Vive la Roumanie ! La cérémonie

prit fin après que la musique des carabiniers eut dû répéter plusieurs fois les hymnes nationaux aux applaudissements délirants de la foule. *(Il Messaggero).*

Une réception suivit, à l'Hôtel Impérial, où le professeur Ramiro Ortiz prononça une belle et émouvante allocution, louant le professeur Mândrescu de l'activité déployée et demandant que la solidarité italo-roumaine s'affirme de plus en plus puissamment.

La manifestation eut un effet, impatiemment attendu: les travaux d'organisation de la légion romaine furent commencés; car malgré mes instances, malgré les promesses du premier ministre et le concours du baron Sonnino, le décret officiel d'organisation de la légion se faisait attendre. Il est vrai que 1100 soldats roumains et 10 officiers, demandés par le commandement suprême, avaient déjà participé aux luttes sur la Piave, contre l'offensive autrichienne; mais on ne saurait voir une légion dans leur nombre assez réduit.

Le 18 juillet, le ministre Bissolatti avait écrit à la Commission des prisonniers de guerre roumains qu'à la suite de l'entretien avec le premier ministre, la question de la légion roumaine se trouvant au point, on en pouvait commencer l'organisation; le 24 juillet le généralissime Diaz avait donné son consentement; moins de trois semaines après la manifestation du 25 août sur le Forum de Trajan, le 15 octobre, paraissait le décret de constitution de la légion romaine; à cette occasion le gouvernement italien donnait à la presse italienne et internationale le communiqué suivant:

« *Constitution d'une légion roumaine sur notre front :* A la suite des décisions prises par le gouvernement italien pour répondre au désir exprimé par le Comité d'action roumain en Italie, désir concrétisant les aspirations des Roumains, il sera constitué en Italie une « légion roumaine » destinée à coopérer avec les troupes italiennes sur notre front. Les grades et la hiérarchie de la légion roumaine seront ceux de l'armée royale italienne. L'uniforme sera celui de l'infanterie italienne, avec les insignes tricolores roumains. Le béret portera la cocarde tricolore roumaine ».

En réponse aux télégrammes de remerciement que j'envoyai aussitôt au Président du Conseil, M. Orlando, et aux ministres Sonnino et Zuppelli, le premier télégraphia:

« Je vous remercie pour votre aimable dépêche et vous confirme mon entière sympathie pour la cause de votre vaillante nation

ainsi que ma confiance dans la revanche victorieuse pour laquelle se préparent ses nobles fils. Orlando ».

De son côté M. Zuppelli me répondit:

« Je vous remercie vivement des paroles cordiales que vous m'adressez à la suite de la publication du décret relatif à la constitution de la légion roumaine. Les profonds sentiments de fraternité qui ont toujours uni et uniront davantage encore à l'avenir nos deux nations, dans l'idéal commun de libération des peuples opprimés et d'unification des nationalités, ont donné la vie à cet élément de l'âme roumaine en Italie et sont le meilleur augure de son glorieux avenir. Zuppelli ».

La publication des télégrammes échangés produisit l'effet le plus favorable: des officiers, des médecins italiens, jusqu'à de simples citoyens demandèrent leur enrôlement dans la légion roumaine qui se préparait à partir pour le front, parfaitement équipée par le gouvernement italien.

Il y eut encore une belle manifestation à Turin, le 6 octobre, organisée par le même comité italien Pro Romeni; mais rien ne dépassa en retentissement la grandiose manifestation du Forum de Trajan, dont on parla longtemps; les Roumains ne perdront pas le souvenir de l'aide fraternelle apportée alors dans un moment de mortelle épreuve.

* * *

Telle fut pour nous l'Italie, au moment où nous avions le plus grand besoin d'elle, tels furent les sentiments du gouvernement et du peuple italiens, sentiments traduits par des faits et qui ont laissé une des plus belles pages de l'histoire des relations italo-roumaines.

Si, à la suite de certaines attitudes ou manifestations récentes des autorités italiennes, nos rapports avec notre grande sœur latine ont pu ne plus paraître aussi bons, il ne faut pas s'alarmer outre mesure: nous attribuons la chose à une mésentente passagère qui ne saurait prévaloir contre le fonds solide des sentiments du peuple italien à notre égard, comme du peuple roumain à l'égard de l'Italie. De ce fonds l'Italie, nous venons de le voir, nous a donné les témoignages les plus irréfragables. C'est sur ce fonds qu'il va falloir bâtir, et nous n'y manquerons pas, car:

Un peuple de même origine, de même sang que nous, ne saurait épouser foncièrement les querelles de nos ennemis et travailler contre les intérêts vitaux de ses frères;

Un peuple qui a partagé avec nous les souffrances de l'oppression et levé les armes contre l'ennemi commun ne saurait être contre nous, pour notre ancien ennemi et le sien;

Un peuple qui, dans la grande guerre, a lié au sien le sort de la Roumanie mise hors de combat et qui nous a aidé à donner le coup de grâce à l'Autriche-Hongrie, ne saurait mettre aujourd'hui sa main dans la main de ceux qui luttent par tous les moyens pour imposer de nouveau le joug de l'esclavage à des territoires et à des peuples frères à peine libérés;

Un peuple qui, à l'appel « d'un étranger inconnu, en un moment peu favorable aux sympathies, après la paix de Bucarest, et non en août 1915 en un temps d'enthousiasmes faciles », comme s'exprimait le professeur Ramiro Ortiz au soir du 25 août 1918, a donné la preuve de tant d'amour pour nous et fait tout ce qu'il a fait, ne saurait changer en un jour.

Dans l'âme des Italiens brûle toujours la flamme de l'amour fraternel, si souvent mis à l'épreuve; et si aujourd'hui cette flamme nous semble baisser, soyons certains qu'elle n'attend que l'animateur qui, par malheur, nous a fait défaut après la guerre, mais qui, en cas de grande nécessité, ne saurait manquer de surgir.

SIMION C. MÂNDRESCU
Professeur à l'Université de Bucarest

LA LÉGION ROUMAINE D'ITALIE

Lorsqu'éclata la guerre mondiale, nous n'étions nullement préparés à l'idée de ce cataclysme européen, surtout nullement organisés. Jamais les esprits n'avaient été systématiquement amenés à concevoir une telle éventualité. Pourtant des centaines de milliers de Roumains, soumis à la domination des Habsbourgs, se sont présentés sous les drapeaux, sans enthousiasme, et avec la conviction instinctive et cristallisée sur-le-champ que l'Empereur ne pouvait pas nous demander le sacrifice de notre sang, et bien que l'intérêt supérieur de la persistance nationale nous imposât d'autres orientations. Celui qui s'est donné la peine de saisir et de comprendre la fièvre des esprits chez les réservistes roumains rassemblés dans les gares n'a pu douter un moment des véritables sentiments des Roumains des provinces soumises.

Les gouvernants sentirent le besoin de mettre obstacle au développement de la nouvelle tendance spirituelle des Roumains: ce furent d'abord quelques essais de mystification et, parmi les plus efficaces, d'enthousiastes manifestations — même à Cluj — pour la Roumanie « alliée », des chants nationaux et l'assurance donnée aux régiments roumains dirigés sur le front qu'ils lutteraient sur les champs de Galicie aux côtés de leurs frères de Roumanie.

Mais bien vite ces moyens s'épuisèrent ou perdirent toute efficacité. On les remplaça par le système de la terreur, qui atteignit son apogée au moment de l'entrée en guerre de la Roumanie. Le gouvernement magyar, conscient des vrais sentiments des Roumains, sut imposer son point de vue au commandement austro-hongrois: les régiments roumains furent systématiquement et sans pitié « conduits à la boucherie »; les officiers roumains transférés dans des unités étrangères; les unités roumaines noyées au

milieu des détachements d'Allemands et de Hongrois; les groupes sédentaires disloqués dans des régions habitées par d'autres populations; au pays, les prêtres et les instituteurs jetés dans les fers, les intellectuels enrôlés sans raison ou internés au loin, tout ceci suivant un système, pour priver de chefs ceux qui restaient dans leurs foyers: femmes, enfants, vieillards, invalides.

En dépit de tout, ce peuple, bien que manquant de force de résistance active, n'a pas désarmé, mais a soutenu sans défaillance une lutte sourde d'opposition, de sabotage, une lutte obstinée dont les échos n'ont encore que bien faiblement transpiré au-delà des frontières hermétiquement closes. Et cette lutte a été menée jusqu'au bout, jusqu'au jour où les chaînes de l'esclavage se sont rompues, où le soleil de la liberté nationale s'est levé.

Mais si l'écho de cette guerre d'usure n'a pu passer la frontière, l'Ardéal ou Transylvanie proprement dite, le Banat et la Bucovine, dont le sort tragique de perpétuel champ de bataille a décuplé les souffrances, ont su pourtant manifester par la parole et par des actes aux yeux de tout le monde civilisé, leur volonté, volonté inébranlable de provinces subjuguées, et cela par les corps de volontaires et de légionnaires.

Les Roumains enrôlés dans l'armée austro-hongroise se sont battus uniquement par discipline et grâce aux vertus militaires innées chez eux; mais il leur a manqué complètement l'enthousiasme qui exalte, l'esprit de sacrifice voulu et consenti. Sitôt en captivité ils ressentaient une grande satisfaction morale à l'idée qu'ils n'étaient plus obligés de lutter dans les rangs de leurs ennemis de toujours. Mais cette paix morale fut de courte durée. Bien avant l'entrée en guerre de la Roumanie, il n'est pas inutile de souligner le fait, un courant général était né dans tous les camps de prisonniers où ne se trouvaient que des Roumains originaires des provinces soumises; il s'agissait de demander la libération de ces prisonniers, pour leur permettre de reprendre les armes, et cette fois contre leurs véritables ennemis, afin de réaliser l'idéal national de tous les Roumains. Ajoutons que ce mouvement s'est déclenché sans propagande préalable, de façon instinctive et simultanée dans tous les camps.

Il était d'une importance politique capitale, même pour les Alliés; mais au début il ne fut pas compris, ni même favorisé. Il est presque inconcevable que ces prisonniers éparpillés dans les camps, au milieu de populations étrangères et hostiles — seuls

les Tchèques et les Serbes nous ont témoigné une sympathie fraternelle — aient dû braver non seulement l'inimitié ouverte de leurs anciens compagnons allemands et hongrois, mais aussi l'hostilité manifeste de certains commandants de camps et même, après l'entrée en guerre de la Roumanie, l'indifférence de nos agents diplomatiques. Les innombrables pétitions rédigées et signées par les prisonniers de toutes les classes sociales, du simple laboureur jusqu'au plus subtil intellectuel, restaient dans les tiroirs des bureaux des camps ou de la Légation, et plus d'une fois les autorités austro-hongroises purent parler de nouvelle trahison valaque.

L'amour du pays, l'esprit de sacrifice, la volonté de fer des prisonniers roumains appartenant aux provinces subjuguées finirent par triompher de tous les obstacles: ils se constituèrent alors en corps de volontaires ou en légions qui prirent naissance à Kiev, en Sibérie, en Italie et en France. Ce sont des pages de gloire de notre histoire nationale trop peu connues encore des gens de chez nous et même des milieux officiels.

L'entrée en guerre de l'Italie a été saluée avec enthousiasme par tous ceux qui désiraient la défaite des Puissances Centrales. Tous les Roumains ont frissonné de joie en voyant que Rome elle-même jetait son glaive dans la balance des revendications nationales. Mais à la joie s'est mêlée l'amertume d'une déception: l'entrée en lutte de la Roumanie, escomptée avec fièvre, ne s'est pas produite en même temps que la déclaration de guerre de l'Italie.

Sitôt ouverte la campagne italienne, les camps se sont peuplés rapidement de prisonniers, parmi lesquels de nombreux Roumains appartenant aux provinces de l'ancienne Monarchie, échappés comme par miracle à l'enfer de l'Isonzo ou aux désert glacés des Alpes du Trentin. Ceux-ci ont été bien reçus et bien traités: partout où le sort les jetait, — dans la Lombardie des cultures de riz ou dans la Sicile des vergers d'orangers, — l'affection fondée sur la conscience de la consanguinité a su rendre plus douce leur existence, tourmentée par les souffrances de leurs familles restées au pays et par les souvenirs des luttes infernales qu'ils venaient de connaître.

Ils auraient pu mener en Italie une vie tranquille et même agréable jusqu'à la fin de la guerre; ils étaient à l'abri de tout risque personnel. Mais eux n'entendaient pas rester étrangers à la fièvre du peuple roumain, attendant et préparant la délivrance nationale. De même que leurs camarades de Russie avaient

manifesté leur volonté de lutter contre les Puissances Centrales, les prisonniers roumains d'Italie eux aussi sollicitèrent l'honneur de participer effectivement à la guerre pour l'unité nationale. Ils rédigeaient, signaient et présentaient aux commandants des camps des pétitions où ils déclaraient rompre tout lien avec la Monarchie des oppresseurs, exaltaient fermement et fièrement le sentiment sublime de l'unité nationale en même temps que leur volonté de contribuer par des actes à sa réalisation. Ces pétitions restaient sans résultat; elles n'avaient qu'une conséquence: rendre plus profonde l'inimitié des prisonniers hongrois et allemands, inimitié qui se limitait pour le moment à des menaces et à l'inscription des traîtres sur la liste noire des vengeances futures.

L'entrée de la Roumanie dans la guerre donna un nouvel élan aux espoirs des prisonniers. Si les cercles officiels des puissances alliées ne comprenaient rien à l'agitation des prisonniers roumains et ne voyaient pas l'importance politique de leur geste, la Roumanie officielle, elle, ne pouvait se désintéresser de la volonté belliqueuse d'un grand nombre de frères qui, de leur propre initiative, rompaient les chaînes de l'esclavage et demandaient leur enrôlement dans l'armée roumaine. Leur désir apparut clairement dans l'enthousiasme délirant avec lequel les prisonniers roumains saluèrent la nouvelle de l'entrée en guerre de la Roumanie en présence même des Allemands et des Hongrois dont la fureur dut, en certains endroits, être apaisée par l'intervention des gardes italiens. Recommencèrent à circuler de nouvelles pétitions, de nouvelles sollicitations. Mais toujours aussi le même résultat: soit que les papiers restassent oubliés dans les tiroirs des commandants de camps, ou qu'ils parvinssent à la Légation roumaine de Rome, aucune réponse ne fut donnée aux malheureux qui, impatiemment, attendaient le mot sauveur.

La cœur brisé et les poings crispés de colère impuissante, ces pionniers anonymes de l'unité nationale suivirent la lutte désespérée, puis la retraite tragique des armées roumaines. Tout succès de l'ennemi, toute parcelle de terre abandonnée à l'envahisseur fortifiait leur décision, exaspérait leur désir de prendre part à l'épopée nationale. Les victoires de l'armée réorganisée résonnèrent dans l'âme des prisonniers roumains d'Italie, mais la trahison russe et la soumission de la Roumanie lors de la Paix de Bucarest leur déchirèrent le cœur, sous les regards moqueurs des prisonniers hongrois. La Roumanie ne faisait plus partie des

belligérants ; plus rien ne pouvait venir des milieux officiels roumains. Mais la défaite n'a point découragé les prisonniers roumains d'Ardéal, du Banat ou de la Bucovine ; eux n'ont pas perdu tout espoir en la victoire finale ; il n'ont pas désarmé devant l'impitoyable destin ; au contraire leur mouvement a continué, toujours plus intense.

Pendant près de trois années, les desiderata des prisonniers roumains d'Italie demeurèrent sans résultat pratique. Mais au printemps de 1918 une atmosphère plus favorable à la réalisation de leurs desseins se développa dans les cercles dirigeants alliés. Le danger des offensives décisives allemandes mit en évidence la nécessité d'utiliser toutes les forces disponibles, tandis que la propagande pressante et ininterrompue des Tchèques, MM. Masaryk et Bénès en tête, prouvait à l'opinion publique alliée et aux gouvernements responsables l'inappréciable concours que les peuples soumis pouvaient leur apporter dans l'œuvre de destruction de l'Empire des Habsbourgs.

L'un des résultats de ces nouvelles préoccupations a été la convocation à Rome, dans les premiers jours d'avril 1918, d'un congrès des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie. Les Roumains y furent représentés par le professeur d'Université Simion Mândrescu, originaire de Râpa (Ardeal).

M. Mândrescu, venu de Paris dans l'intention de s'occuper des prisonniers roumains d'Italie et de constituer avec eux une « légion », fut reçu en audience par M. D. Orlando, président du Conseil des Ministres d'Italie et, vivement soutenu par le président de la délégation française, M. Franklin-Bouillon, sollicita l'autorisation et le concours du gouvernement italien pour former, avec les Roumains prisonniers de guerre, une légion. En réponse à cette intervention et aussi en raison d'une plus exacte appréciation de l'importance politique que pouvait présenter le concours des nationalités soumises dans la lutte contre les Puissances Centrales, le gouvernement italien donna l'ordre de concentrer tous les officiers roumains prisonniers de guerre à Cittaducale. Cette concentration dura un mois. Le 7 mai 1918 le Prof. Mândrescu visita pour la première fois Cittaducale, où il put se convaincre aussitôt que toute propagande était inutile : une majorité écrasante, parmi les officiers concentrés, désirait la création de la légion ; tel était depuis longtemps leur dessein en dépit de tous risques personnels.

Sur près de 100 officiers rassemblés à Cittaducale le 10 mai 1918, 84 signèrent une déclaration demandant leur incorporation dans l'armée italienne et donnant pour tout motif que « preferiscono morire nella lotta, anziche ritornare sotto il giogo austro-ungherese » ((ils préfèrent mourir dans la lutte plutôt que de retourner sous le joug austro-hongrois). Cette grandiose manifestation nationale d'intellectuels — parmi lesquels de nombreux officiers de l'active — autorisait l'espoir d'une constitution immédiate de la légion. Mais le calvaire n'avait pas pris fin. « Reparto di Cittaducale », commandé par le courageux major de carabiniers Turrini, fut quelques mois encore témoin de l'attente fiévreuse de ces héros condamnés à l'inaction.

Le Ministère de la guerre auquel le 15 mai on avait présenté le mémoire et les déclarations de ces 84 officiers répondit que l'Etat-Major utiliserait le généreux sacrifice des officiers roumains suivant les besoins. Le 1-er juin le Grand Etat-Major italien demanda 10 officiers pour organiser avec les prisonniers roumains qui se trouvaient dans la zone du front des compagnies d'informateurs. Le 4 juin ces officiers, triés sur le volet, quittaient Cittaducale pour le front; c'était le commencement de la participation effective des anciens prisonniers aux luttes sur le front italien.

Entre temps un vif mouvement de sympathie se déclenchait en faveur de la Roumanie écrasée. Le 30 mai eut lieu à l'Augusteum (Rome) une chaude et imposante manifestation pour la Roumanie et contre le traité de Bucarest. Les ministres les plus marquants envoyèrent par écrit leur adhésion et un certain nombre de personnalités distinguées tinrent des discours enflammés en faveur du peuple roumain. M-me Maria Rygier, les députés Maury et Colonna di Cesaro se firent remarquer par leur chaleureux attachement à la cause roumaine.

Il fallait diriger ce mouvement généreux, forcer la main aux milieux officiels qui tergiversaient encore, décréter la constitution de la Légion: alors se forma le Comité italien « Pro Romeni »; la présidence d'honneur en fut donnée au Maire de Rome, le Prince Prospero Colonna. Le Comité entreprit une campagne intense dans toutes les principales villes d'Italie, créant des comités « Pro-Romeni » à Milan, Turin, Gênes, Ferrare, Naples, etc....

Le 15 juin 1918 une délégation du Comité se présentait chez M. Orlando, sollicitant du gouvernement italien l'autorisation de constituer un comité formé des officiers concentrés à Cittaducale,

comité qui aurait pour mission de diriger la propagande philo-roumaine et d'organiser la légion projetée. M. Orlando, saisissant aussitôt l'importance de cette proposition, accorda l'autorisation demandée.

Le 19 juin les officiers de Cittaducale se réunirent; procès-verbal de l'assemblée fut dressé: en voici le texte:

« Nous soussignés, soucieux du sort qui nous est dévolu, à nous, Roumains de l'Empire des Habsbourgs, par la paix imposée à la Roumanie, inquiets aussi des difficultés qui sont nées et qui pourraient naître encore d'un manque total d'organisation de notre part, à nous qui avons non seulement le droit mais le devoir de continuer la lutte commencée par la Roumanie pour réaliser l'unité nationale de tous les Roumains, nous nous sommes réunis aujourd'hui, sous la présidence de M. Zaharia Babeu, et, après des discussions auxquelles prirent part le Prof. d'université S. Mândrescu, le Dr. Socaciu, M. Toaca et d'autres, avons pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est créé un « Comité d'action des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine » en vue de grouper en un bloc tous les Roumains sujets de l'Autriche-Hongrie qui se trouvent présentement dans les pays alliés, de les organiser en légions et de faire la propagande nécessaire à la réalisation de notre unité nationale.

2. Le siège du Comité est à Rome, d'où sont parties les légions romaines qui placèrent, dans les Carpathes et aux bouches du Danube, au milieu des barbares et pour lutter contre eux, une sentinelle de la culture et de la civilisation latines, et d'où doivent partir aujourd'hui les légionnaires roumains pour délivrer leurs frères restés sous le joug.

3. Le comité se compose de 16 membres, parmi lesquels des délégués spéciaux de Paris, de Londres et de Washington.

Il aura le droit de s'adjoindre des personnalités marquantes roumaines d'Autriche-Hongrie qui se trouveraient en pays alliés.

4. Les gouvernements alliés, et tout d'abord le gouvernement italien, seront priés de reconnaître officiellement le comité comme ayant seul le droit de nous représenter, aussi bien les 18000 Roumains actuellement sur le territoire italien que ceux des pays alliés et ceux qui sont demeurés dans leurs foyers.

5. Sont nommés membres de ce Comité MM. les Dr. Ioan Câmpeanu, Dr. Anastasie Mârza, Dr. Alexandru Socaciu, Valeriu Pop,

Claudiu Isopescu, Ioachim Obada, Ștefan Biduei, Em. Turtureanu, Dr. Ionel Risca, M. Mironovici, St. Otel et Nistor Sahleanu.

En suite de quoi le Comité d'action des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine se considère constitué ».

La présidence du Comité fut offerte à M. S. Mândrescu. La constitution du Comité d'action fut vivement commentée par la presse italienne et alliée qui en reconnaissait toute l'importance. M. S. Mândrescu, au nom du Comité, a saisi au début de juillet 1918 la Conférence Interalliée, réunie à Versailles, de télégrammes adressés à MM. Orlando, Sonnino, Clemenceau, Lloyd George et au représentant des Etats-Unis, demandant avec insistance l'autorisation formelle d'organiser la légion et de lutter contre l'ennemi séculaire.

Le 17 juillet le ministre Bissolati fut chargé de commencer les travaux d'organisation, et le 24 le chef du Grand-Etat Major, général Diaz, autorisa les officiers de Cittaducale à prendre librement contact avec les soldats roumains concentrés à Caverzere, Mantoue, Cavanelle, Cône et Ostie en vue de leur encadrement dans la légion projetée.

Le 28 du même mois eut lieu à Ponte di Brenta, près de Padoue, une fête grandiose donnée sous le patronage du général Diaz par la première compagnie roumaine formée en Italie. Dans une atmosphère d'enthousiasme émouvant, cette compagnie reçut le drapeau national offert par les dames italiennes.

Le 9 août le « Comité d'action des Roumains de Transylvanie, Banat et Bucovine » fut reçu officiellement en audience solennelle par M. Orlando, premier ministre, en présence de M. R. Gallenga, sous-secrétaire d'Etat à la propagande extérieure. Les déclarations du premier ministre furent des plus favorables à la cause roumaine. Le communiqué officiel, très détaillé, qui suivit cette audience fit le tour de la presse interalliée.

Pour intensifier la propagande en faveur de la cause roumaine, le Comité italien « Pro Romeni » décida l'organisation d'une grande manifestation le 25 août, date anniversaire de l'entrée en guerre de la Roumanie. Elle devait avoir lieu au Forum Trajan et toutes les mesures nécessaires à sa pleine réussite furent prises. Grâce au large concours accordé par les milieux officiels et à l'enthousiasme fraternel du peuple de Rome, la « Giornata Romena » ou « Journée roumaine » fut l'une des plus grandioses manifestations dont Rome ait été le témoin au cours de la guerre. La Colonne

Trajane apparut aux regards d'une foule immense revêtue de drapeaux italiens et roumains; un peloton de légionnaires roumains amenés du front rendait les honneurs en présence des membres du gouvernement et des dignitaires de l'armée. Après les discours enflammés de M-me Maria Rygier, du Prince Colonna, du Prof. Mândrescu et du sénateur Ruffini, la foule innombrable fit une manifestation délirante à l'égard de la Roumanie et des Roumains soumis aux Puissances ennemies.

L'ampleur et la chaude atmosphère de cette fête eurent une vive et durable répercussion dans la presse alliée, dont le silence jusqu'alors trahissait quelque indifférence de la part de l'opinion publique en faveur de notre cause. Ce même 25 août, les décisions de MM. Orlando et Bissolati et du Général Diaz relatives à l'organisation de la légion reçurent de la part du Ministre de la Guerre, le général Zupelli, un commencement d'exécution; mais gênées par la bureaucratie, elles souffrirent d'inutiles et préjudiciables ajournements. Tout le mois de septembre fut dépensé à équiper officiers et hommes de troupe, sans résultats sensibles pour le monde extérieur.

Le 15 octobre 1918 enfin parut le décret de constitution de la Légion Roumaine, décret consacrant un état de fait qui manquait depuis trop longtemps d'une base organique juridique. Pour chef de la Légion roumaine, partie intégrante de l'armée italienne, l'on choisit le général Luciano Ferigo, ancien attaché militaire en Roumanie et ancien commandant de la brigade de Sassari, soldat couvert de gloire. Le commandement du groupe sédentaire, en garnison à Albano-Laziale, fut confié au Colonel Camillo Ferraioli. Les légionnaires portaient le même uniforme que les soldats italiens, avec les couleurs tricolores roumaines au col et au képi. La concentration de la Légion eut lieu à Avezzano et à Petra-Lata.

Le 18 octobre le Comité d'Action lançait un appel enflammé à tous les Roumains qui se trouvaient alors en Italie, appel à la lutte contre l'Autriche-Hongrie qui se terminait ainsi: « Le peuple roumain tout entier sera fier de nous et bénira nos actes, et nous-mêmes pourrons dire la joie dans l'âme: Nous aussi, nous avons apporté notre pierre à l'édification de la Grande Roumanie ».

Sitôt paru le décret de constitution, le valeureux et énergique commandant, le général Ferigo, déploya une fébrile et féconde activité pour organiser la Légion. En moins de deux semaines un

régiment « Horia », entièrement pourvu de ses cadres et de son équipement, attendait son départ pour le front, tandis que deux autres, « Cloşca » et « Crişan », étaient en formation.

Mais les événements se sont déroulés avec tant de rapidité, qu'ils ont déjoué le projet grandiose de voir apparaître sur le front une division entière de la Légion roumaine. Celle-ci n'a pu se mesurer corps à corps avec l'ennemi millénaire ni voir se réaliser l'effort tenace et ferme qu'elle poursuivait depuis plus de trois ans. L'offensive italienne déclenchée le 26 octobre 1918 sur la Piave a rompu le front austro-hongrois et le général Diaz, au cours de la formidable bataille de Vittorio-Veneto, a foudroyé la résistance ennemie, obligeant l'armée des Habsbourgs à capituler et à demander le 4 novembre 1918 un armistice.

Cependant la Légion Roumaine avait apporté sa contribution à la lutte finale. Trois compagnies et un peloton, formés dans la zone du front, avaient fait pleinement et très brillamment leur devoir. Le commandement suprême de l'armée italienne reconnut leur mérite en conférant les distinctions suivantes:

La médaille d'argent au lieutenant Piso Emilian, aux sous-lieutenants Vancea Victor, Cotuţiu Emil, à l'élève-sergent Ludu Bartolomeu, aux soldats Grădinar Nicolae, Pop Victor et Gavrilă Ioan.

La médaille de bronze aux sous-lieutenants Hossu Romulus, Cosmiuc Mihail, Rachilă Grigore, aux sergents Chiorean Vasile, Hămbasan Ilie, à l'élève-caporal Merloş Ştefan, au caporal Ştefu Gheorghe, à Doban Iosif, aux soldats Bustea Nicolae, Avram Ioan, Furcovan Adam, Breb Dumitru, Taurean Dumitru, Bistrean Ioan, Caldarar Racolta et Bârsan Dumitru.

La croix du Mérite de guerre aux sergents Lupoaie Constantin, Mihu Alexandru, aux soldats Haruta Gheorghe, Baios Ioan, Nitea Ioan, et Crişan Pantelimon. La I-ère compagnie, sous le commandement du lieutenant Piso Emilian, a été citée à l'ordre de l'armée; elle reçut aussi l'« encomio solenne », félicitations solennelles de S. M. le Roi d'Italie. Les officiers décorés obtinrent un avancement exceptionnel pour leurs mérites militaires. Il convient que nous leur apportions aussi notre hommage de reconnaissance, car leur gloire est celle du peuple roumain tout entier.

A la fin des hostilités sur le front italien, au 4 novembre 1918, la Légion roumaine comptait trois compagnies et un peloton sur le front même, un régiment prêt à partir, deux régiments en voie d'organisation et d'équipement et, dans le camp de concentration

d'Avezzano, 15.000 soldats environ, tous désireux de s'enrôler dans la Légion. Celle-ci comprenait donc à peu près la totalité des anciens prisonniers de guerre qui se trouvaient en Italie avant l'offensive finale.

Après l'armistice conclu sur le front italien, en quelques jours, s'effondra tout l'édifice défensif des Puissances Centrales. Le 11 novembre les Allemands capitulaient; le 13 le général Franchet d'Esperey, à Belgrade, imposait au comte Karolyi, chef de la Hongrie révolutionnaire, la reddition des armes.

La Roumanie asservie rompit ses chaînes et dès le 10 novembre une seconde mobilisation annonçait l'aube de la Liberté nationale pour tous les Roumains. Cette réapparition de la Roumanie dans la lice européenne changea la situation de la Légion roumaine; celle-ci ne pouvait plus faire partie de l'armée italienne; elle se fondit naturellement dans l'armée roumaine, bien éprouvée, mais glorieuse.

Une nombreuse délégation du Conseil National constitué à Paris, ayant à sa tête le prêtre Vasile Lucaciu et comprenant MM. N. Titulescu, D. Ghica, prof. I. Ursu, Const. Mille etc., vint à Rome, dix jours après la conclusion de l'armistice, et accompagnée de M. Lahovary, ministre de Roumanie auprès du Quirinal, se rendit à Albano Lazziale où, au cours d'une émouvante cérémonie, tous les officiers de la Légion Roumaine prêtèrent serment de fidélité à S. M. le Roi Ferdinand I-er, souverain de la Grande Roumanie.

Une semaine plus tard, à Marino, les unités de la Légion prêtaient serment à leur tour. Les doux rayons d'un soleil d'automne attardé baignaient le plateau voisin de la ville. L'arme au pied, les soldats du régiment « Horia » et un détachement de légionnaires alpins formaient un cercle immense, immobile. La Ville Eternelle apparaissait superbe, imposante, projetée sur les Sept Collines que dominait le miroir poli de la mer; sur les montagnes qui se dressent près de Lago di Albano l'on voyait les ruines d'Albe-la-Longue. A l'autel, revêtu des vêtements sacerdotaux, le prêtre Lucaciu officiait.

Jeune il avait quitté Rome, l'esprit plein de souvenirs sur l'origine glorieuse du peuple roumain; il y revenait au seuil de la vieillesse, les cheveux blancs. Il s'était engagé dans la lutte acharnée sans espoir de connaître un jour la victoire finale; pourtant il était là, âgé, à l'heure du triomphe pour lequel il avait tant

bataillé, qu'il avait forgé de son patriotisme sans bornes, de toute la force de son éloquence ailée et entraînante, de toutes ses souffrances de martyr!

« Mărire întru cei de sus lui Dumnezeu »... la voix vibrante du prêtre Lucaciu était noyée de larmes. Alors, pleins d'humilité, les milliers de légionnaires s'agenouillèrent et le prêtre reçut leur serment, pour l'offrir à la gloire de Dieu.

A la même époque, quelque part dans les lointains bleus, dans la Dacia Felix, des centaines de milliers d'hommes se réjouissaient frénétiquement d'être libérés du joug étranger et, comme emportés parmi les flocons de neige soulevés par la tempête, répandaient jusque dans les coins les plus reculés du pays la nouvelle de la renaissance de la nation roumaine.

La Légion roumaine n'avait plus de mission à remplir sur la terre hospitalière d'Italie. Par contre la situation intérieure de la Grande-Roumanie réclamait le rapatriement urgent de ces valeureux soldats. En février 1919 le premier contingent de troupes regagna Constantza par Tarente et Constantinople. Au cours du printemps de la même année les trois régiments et les 40 bataillons suivirent, par la même voie. Toutes ces unités apportèrent un concours précieux à l'œuvre de pacification dans le pays des Sicules et, sur les rives de la Tisza, prirent une part glorieuse à la liquidation du procès qui depuis mille ans opposait les Roumains aux Hongrois.

Les corps de volontaires et les légions organisés dans les pays alliés ne furent pas seulement une satisfaction morale pour les Roumains des anciennes provinces subjuguées, mais eurent une importance politique pour la nation roumaine tout entière.

Que les prisonniers roumains originaires d'Autriche-Hongrie se soient partout soulevés contre l'autorité des Habsbourgs; qu'en Russie, en Italie, en France ils aient, de leur propre initiative, rompu les liens qui les enchaînaient à la Monarchie; qu'ils aient affirmé leur foi en l'union de tous les Roumains en un seul Etat national et qu'ils l'aient prouvée par des faits d'armes, voilà qui constitue assurément le premier témoignage du droit d'auto-détermination de la part des Roumains subjugués. Les volontaires et les légionnaires ont été les hérauts de l'Assemblée Nationale historique d'Alba-Iulia (1-er décembre 1918). S'ils n'ont pu réaliser tout ce qu'ils s'étaient proposé, leur voix cependant s'est fait entendre dans le concert des peuples, et leur volonté fière,

surmontant les obstacles, a forcé les portes capitonnées de la diplomatie alliée, faisant ainsi connaître l'immuable aspiration de tous les Roumains à s'unir en une nouvelle et seule Dacie heureuse.

Les corps de volontaires constitués en Russie ayant été réduits au silence et à l'inaction par la Révolution et par le retrait temporaire de la Roumanie du nombre des belligérants, la Légion Roumaine formée au printemps et dans été de l'année 1918 en Italie revendique avec fierté l'honneur d'avoir été, pendant ces quelques mois de tourmente, le représentant légitime et le symbole du peuple roumain tout entier: dans les luttes pour l'affranchissement et l'unité nationale, elle a maintenu la continuité. Telle a été sa mission historique, que le gouvernement royal d'Italie et les Alliés ont reconnue. Elle s'en est acquittée dignement.

Les anciens légionnaires se souviendront, la joie au cœur, de l'accueil fraternel que leur réserva l'Italie généreuse et héroïque et l'histoire roumaine saura retenir avec reconnaissance la contribution inestimable que l'Italie, sœur latine,, a apportée aux Roumains de Transylvanie pour leur permettre de recouvrer leur liberté et de forger l'Unité Nationale.

Dr. VALERIU POP
Ministre du commerce et de l'industrie,
ancien officier du corp de volontaires en Italie

UN TRIBUN DU PEUPLE ROUMAIN DE TRANSYLVANIE: LE PRÊTRE VASILE LUCACIU

Le 13 décembre 1936 a été inaugurée à Satumare la statue en bronze du prêtre et combattant nationaliste Vasile Lucaciu, que ses contemporains ont surnommé à bon droit « le lion de Şişeşti ». La vie et les luttes de cet inégalable tribun appartiennent entièrement au généreux mouvement d'émancipation politique des Roumains de Transylvanie: elles méritent d'être connues de cercles aussi larges que possible pour l'éclatant exemple qu'elles offrent de dévouement infatigable à la cause d'une nation.

Né au début de 1859, fils de l'instituteur et chantre Mihail Lucaciu, de la commune d'Apa (dép. de Satumare ou Sătmar), et de sa femme Iuliana Toth, fille elle-même d'un instituteur chantre, Vasile était par son père le petit-fils d'un serf. Son grand-père avait servi avant 1848 sur l'un des nombreux domaines de la famille Károlyi (Jojib). Le nom de famille de sa mère fait supposer une origine slovaque; en effet, un frère de celle-ci, Nicolas Toth, Slovaque magyarisé, fit une remarquable carrière comme professeur de théologie à Užhorod (anc. Ungvár), puis comme évêque à Eperjes.

Mihail Lucaciu (né en 1821) remplit un demi-siècle les fonctions de chantre et d'instituteur, parvenant à élever avec son modeste traitement une famille de quatre garçons (Vasile, Alexandru, Constantin, Petru) et de deux filles (Maria, qui épousa Gavril Barbu, et Elena, qui épousa le prêtre Ioan Costin). Ayant pris sa retraite en 1891 il vécut encore dix ans, juste assez pour être le témoin attristé des années les plus agitées, des souffrances et des luttes les plus rudes de son fils bien-aimé Vasile.

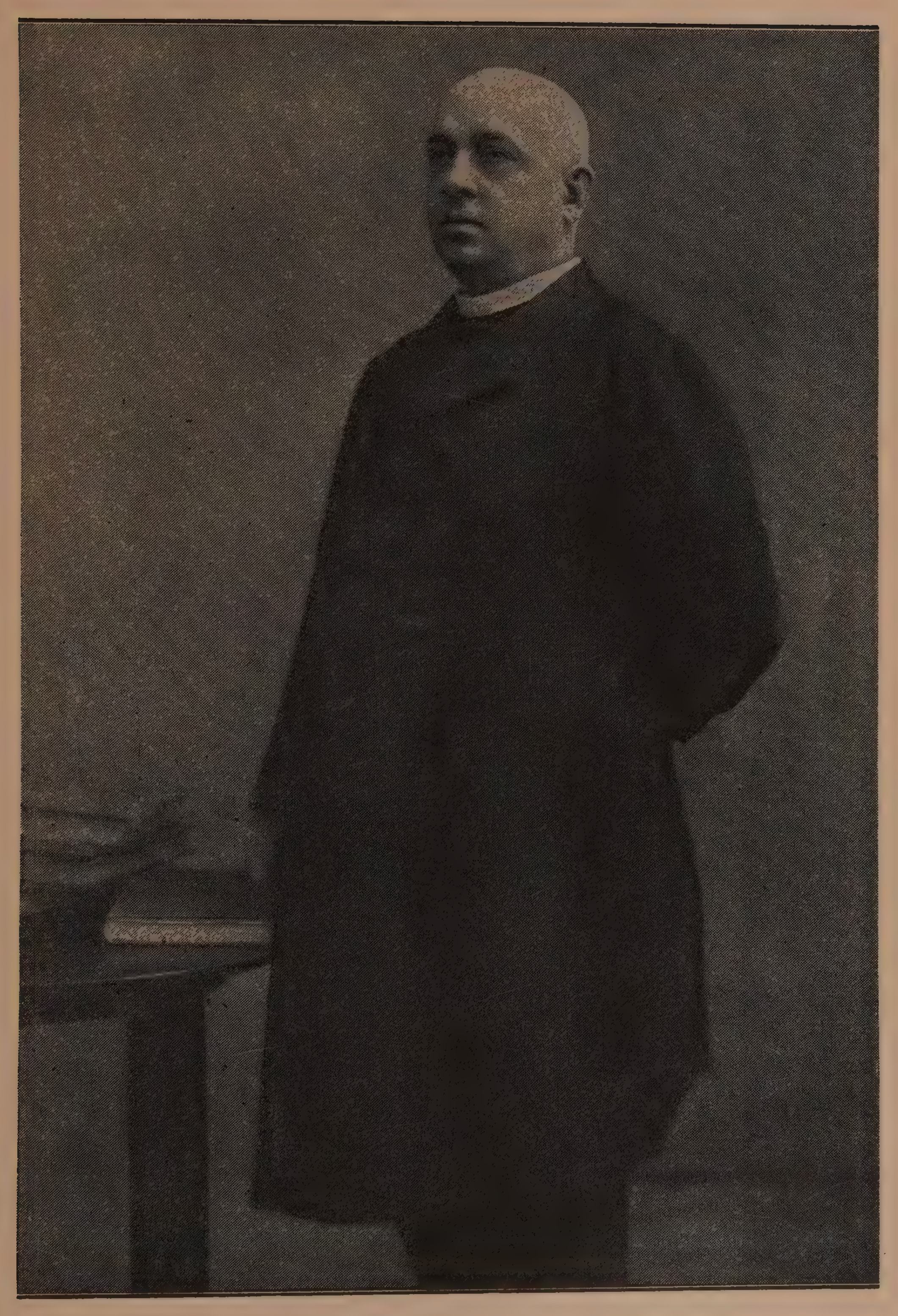
Ce dernier avait commencé à étudier à l'école primaire de Baia-Mare; il suivit ensuite quatre années les cours du lycée de cette

ville, pour entrer en cinquième année à Užhorod, où il demeura chez son oncle Nicolas Toth; il commença sa sixième année d'études secondaires à Oradea, puis l'interrompit pour une brève aventure militaire, dont il revint à temps, ne pouvant supporter l'atmosphère de la caserne. En 1868, grâce à l'appui de l'évêque de Gherla, Ioan Vancea, il fut envoyé à Rome pour y continuer ses études à l'institut de la Propagande de la Foi jusqu'en 1874, année où il revint dans sa patrie avec le titre de docteur en philosophie et théologie.

S'étant marié avec la fille du prêtre de Potău, Paulina Serbac, il se vit confier à 23 ans la paroisse de Sâncraiu-sur-Gruiu (dép. de Sălaj), en 1875; il y mena une existence assez difficile. Trois ans plus tard sa situation s'améliora heureusement, car il parvint à se faire nommer, par le ministre des cultes et de l'instruction publique de Hongrie Trefort, professeur d'instruction religieuse et de roumain au gymnase de Satumare. En dehors de son activité religieuse et scolaire, il publia alors plusieurs ouvrages: l'un sous le titre de *Pietatea* (1882), livre de piété à l'usage des intellectuels, et une série de traités de logique, de métaphysique et d'éthique, intitulée *Instituţiuni filosofice* [1]). Dans la préface du second volume, datée du 30 mars 1881, il déclarait que par cette publication il entendait lutter « avec les armes du vrai, sur le terrain de la civilisation, dans l'intérêt de sa nation ». A la page 786 nous trouvons la justification profonde de sa résolution de combattre jusqu'au bout: « il ne nous est pas permis, écrit-il, de murmurer contre les dispositions de Dieu. Et si les choses ne vont pas comme nous le voudrions, rendons grâces de n'avoir pas été créés pour cette vie et d'avoir une destinée immortelle, à laquelle nous acheminent plus sûrement les coups de la mauvaise fortune que le bien-être stable et conforme à nos voeux »; et il cite en note la parole de Lacordaire: « les souffrances de la vertu sont la révélation de l'immortalité ».

En 1885 l'évêque de Gherla Ioan Szabó nomme Vasile Lucaciu curé de Şişeşti; en peu de temps celui-ci parvient à y élever une église imposante, à la grande satisfaction de ses paroissiens, dont

[1]) *Instituţiuni Filosofice*, par le Dr. Vasile Lucaciu, professeur de religion gréco-catholique et de langue et littérature roumaines au gymnase catholique supérieur d'État de Satu-Mare. *Cartea prima. Logica*, 1881, 314 p., Tipografia liberă, Satu-Mare. *Cartea II. Metafisica*, 1882, pp. 323—793, Satu-Mare.



LE PRÊTRE VASILE LUCACIU

il n'avait d'ailleurs qu'à se louer, comme il résulte de son propre témoignage du 15/27 août 1890: ce peuple qu'il avait éveillé par son enseignement et encouragé au bien était, disait-il, « digne du plus splendide avenir ». La consécration de la nouvelle église, le 15/27 août 1891, fut une grande fête pour tout l'élément roumain de la frontière occidentale de l'antique Dacie; il y avait pourtant quelqu'un qui se réjouissait beaucoup moins du zèle et des succès de Vasile Lucaciu: c'était son propre évêque, Ioan Szabó, lequel non seulement ne participa point à la consécration, mais n'envoya même personne pour l'y représenter; cela fit une pénible impression sur les hôtes nombreux présents à Şişeşti et parmi lesquels se trouvait Ionaş Grădişteanu, venu de la Roumanie libre tout justement pour cette solennité. C'était surtout l'activité politique et nationaliste du prêtre Vasile Lucaciu qui inquiétait le prélat magyarophile, à telles enseignes que ce dernier n'hésita pas à déclarer au cours de l'été 1892, à un correspondant du journal hongrois « Budapesti Hirlap », qu'il désapprouvait sa conduite et « qu'il avait toujours recommandé à son clergé de ne pas entretenir de rapports avec cet agitateur fanatique ».

La réputation d'agitateur et de tribun du peuple que s'était faite dès le début de sa carrière Vasile Lucaciu commençait à franchir les limites, non seulement de sa paroisse de Şişeşti, mais même du diocèse de Gherla, s'étendant bientôt à tous les Roumains transylvains, heureux de voir enfin renaître ce nationalisme énergique et dynamique qui avait à peu près complètement disparu, depuis plusieurs dizaines d'années que durait la mésentente entre les deux camps politiques roumains en Transylvanie: passivistes et activistes; une période d'assoupissement et de découragement avait en effet suivi l'instauration du dualisme austro-hongrois (1867) et la suppression de l'autonomie transylvaine.

Vasile Lucaciu justifiait et allait justifier de mieux en mieux sa réputation: à la conférence nationale roumaine de Sibiu (7—9 mai 1877), où il représentait la circonscription électorale de Baia-Mare, il avait été élu parmi les membres du comité national, réussissant à s'imposer à la fois par l'élan de son patriotisme, la force de sa parole et le charme de toute sa personnalité, que ne diminuaient en rien sa fougue et son agressivité exceptionnelles; il ne connaissait déjà aucun obstacle, et les persécutions, loin de l'abattre, semblaient lui donner une vigueur nouvelle. Dès son retour de Sibiu il avait convoqué une assemblée populaire dans la

commune de Tăuţii-de-Jos, sous la présidence du protopope Ştefan Bilţiu: là, il avait lancé d'ardentes invectives contre le gouvernement de Budapest, dont les mesures avaient réduit le peuple roumain à la plus triste situation: les enfants de ce peuple, en effet, ne pouvaient devenir que chantres ou prêtres, n'étant admis dans les fonctions d'État que s'ils reniaient leur origine. Celui qui montrait l'injustice du doigt était déclaré traître à la patrie. Et pourtant, ajoutait Lucaciu, nous voulons vivre et ne vivre qu'entre Roumains...

Pour ces attaques audacieuses le prêtre tribun fut arrêté et jeté dans la prison de Satu-Mare, où il resta du 26 août au 1-er octobre 1887 sans obtenir l'autorisation d'avoir un seul livre roumain, fût-ce son bréviaire. Accusé de menées contre l'idée d'État hongrois, Vasile Lucaciu, au cours de son procès à Satu-Mare, se défendit courageusement et n'eut pas de peine à démontrer qu'il n'avait mené aucune agitation contre cette idée et s'était borné à souligner un état de choses patent en Hongrie. Bon gré mal gré, et faute de preuves, le tribunal prononça une sentence d'acquittement; vaincu par l'émotion Vasile Lucaciu s'écria alors: « Vive le Roi, vive la patrie, vive la fraternité magyaro-roumaine ! ». Comme on avait su que des prêtres du diocèse de Gherla avaient dit dans leurs églises des prières publiques pour Vasile Lucaciu, le ministre des cultes, comte Albin Csáky, écrivit à l'évêque Ioan Szabó, lui demandant de prendre des mesures disciplinaires; c'est à cette occasion qu'à la suite d'une enquête fut suspendu provisoirement le protopope de Seini, Alexiu Berinde, un des meilleurs amis de Vasile Lucaciu.

A la conférence nationale du 20—22 janvier 1892 Vasile Lucaciu eut les fonctions de rapporteur. Il avait été décidé qu'on présenterait à l'empereur-roi François-Joseph un mémoire ou mémorandum comprenant toutes les doléances des Roumains et demandant qu'on remédiât aux nombreuses injustices. Alexandre Mocioni, d'accord avec le président Victor Babeş, fut d'avis que, pour présenter ce mémorandum, il fallait attendre un moment plus opportun, si l'on voulait que cette action réussît. Mais la majorité des membres fut d'avis contraire et, se ralliant à l'opinion d'Eugen Brote, décida de présenter sans délai le mémorandum où toutes les revendications roumaines d'ordre politique, religieux, culturel ou économique se trouvaient exposées et la politique chauvine de Budapest depuis l'ère dualiste justement

dénoncée. Eugen Brote se hâta de faire imprimer à Sibiu le mémorandum en roumain, hongrois et allemand, avant même que la nombreuse délégation (300 Roumains de toutes les classes sociales) ne fût partie pour Vienne afin d'en présenter à l'empereur le texte original, signé de tous les membres du comité national roumain.

Près d'un siècle s'était précisément écoulé depuis que les évêques de Sibiu et de Blaj, Gherasim Adamovici et Ion Bob, s'étaient rendus à Vienne pour y présenter au nom des Roumains de Transylvanie des revendications analogues, sans avoir pu rapporter aucun résultat positif à leur peuple et après avoir subi de sévères remontrances. S'il est vrai que parfois l'histoire se répète, ce fut bien le cas pour le mémorandum de 1892: en effet, le 28 mai l'empereur François-Joseph, intimidé par les menaces du gouvernement magyar, refusa de recevoir la délégation; Budapest prétendait que les membres de celle-ci, une fois reçus à la cour et ayant obtenu satisfaction, ne rentreraient chez eux que pour soulever le peuple et proclamer l'indépendance politique déjà formulée au premier paragraphe du programme roumain de 1848, ou du moins l'autonomie de la Transylvanie, réclamée dans le programme national de 1881. Le chef de la chancellerie du cabinet, le baron Braun, reçut le pli scellé contenant le texte du mémorandum et, sans le défaire, le transmit au gouvernement de Budapest.

Le lendemain, 29 mai 1892, la délégation roumaine était dispersée par la police viennoise; le surlendemain elle se réunit à nouveau, dans la salle « Elterlein », pour recevoir les encouragements des chefs du parti chrétien-social autrichien, les antisémites Carol Lueger, Ernest Schneider etc.; à cette occasion Vasile Lucaciu répondit en italien au discours du député Bianchini.

Après son retour Lucaciu eut une polémique avec Rényi, président des étudiants de Budapest, qu'il félicita ironiquement pour sa réponse au mémoire des étudiants de Bucarest; il déclarait entre autres choses que celui qui donne pour devise à la politique hongroise l'idée d'état national magyar est le pire ennemi de son pays, « un hypocrite ou un imbécile, car cette devise signifiera fatalement: *Finis Hungariae* ».

L'archevêque-primat d'Esztergom, Claude Vasari, recevant au cours de l'été 1892 les représentants de la société « Emke », et à leur tête le comte Gabriel Bethlen, les encouragea dans leurs tendances magyarisatrices et leur offrit même un secours en argent.

Vasile Lucaciu exprima aussitôt dans une lettre publique son étonnement qu' « un prélat aussi haut placé » se fût rabaissé à jouer le rôle d'un de ces « vulgaires politiciens chauvins qui mettent en péril la paix du pays ». Le 10 septembre 1892 l'évêque Szabó suspendait Vasile Lucaciu de son ministère à Şişeşti. Ce fut alors un flot ininterrompu de télégrammes venus d'un peu partout, condamnant la conduite de l'évêque et exaltant celle du prêtre injustement frappé. De mon bourg natal, Sălişte, on lui envoya les paroles suivantes d'encouragement: « On vous a enlevé la direction d'une paroisse: vous devenez l'apôtre de tout un peuple. La malédiction et le mépris soient sur les traîtres à leur peuple ! ». Les Roumains de Blaj, s'adressant à lui en vers, disait: « nous sommes avec vous quoi qu'il advienne, mal ou bien ». Les fidèles de Şişeşti osaient envoyer à l'évêque de Gherla ces paroles douloureuses: « Vous nous avez ravi la lumière de nos yeux, la douceur de nos jours, l'éclat de notre soleil »; et le 8 octobre cinq cents personnes partaient pour Gherla afin de demander des comptes à leur évêque; celui-ci jugea bon de s'absenter de sa ville ce jour-là, de même que l'empereur avait évité tout contact avec les « mémorandistes », le 28 mai de la même année.

Il faut avouer cependant qu'un homme se trouva, un assesseur consistorial, pour prendre la défense de l'évêque Szabó, un certain Gheorghe Pascha: celui-ci publia en effet une brochure où il s'efforçait de prouver que nombre de Roumains considéraient Vasile Lucaciu comme une sorte d'anarchiste, voire d'antéchrist, et que le prélat attaqué avait en réalité pour le clergé et le peuple roumains tout autant d'amour que Lucaciu, mais un amour éclairé.

Comme Lucaciu avait convoqué à Şişeşti une conférence nationale pour discuter des suites à donner à l'action mémorandiste, il lui fut intenté un nouveau procès pour agitation devant le tribunal de Debreczen. Dans sa défense l'inculpé disait que les peuples qui ne respectent pas l'idée de liberté sont voués à leur perte, et il demandait au tribunal d'acquitter un accusé qui n'avait d'autre tort que d'aimer sa nation et de haïr la servitude. Sa condamnation à un an de prison et 500 florins d'amende souleva une houle d'indignation dans l'opinion publique roumaine: le télégramme des habitants de Brăila considérait cette sentence comme sa « couronne de martyr »; de Bucarest il recevait de Georges Coşbuc et de Gh. Murnu, poètes bien connus, des vers de louange et

d'encouragement. Le jour où leur vaillant pasteur fut conduit à la prison de Szeged, les habitants de Şişeşti exprimèrent de nouveau leur douleur dans un télégramme à l'évêque Szabó: « Notre curé bien-aimé part aujourd'hui pour souffrir au nom de la justice. Que Dieu vous juge et que les larmes des Roumains affligés soient l'ornement de votre mitre, pasteur indigne ! ».

La veille de son entrée en prison, dans une lettre ouverte publiée par la « Tribuna » de Sibiu, le condamné disait à ses compatriotes: « Je ne suis pas un martyr national: nous sommes trois millions de martyrs roumains ! ». Le matin du 7 janvier 1873 les portes de fer de la prison de Szeged s'ouvraient lourdement pour recevoir le vaillant lutteur, qui laissait sa femme en larmes, seule et désemparée avec ses jeunes enfants au milieu d'une ville totalement étrangère et hostile. La douleur de sa famille se trouva bientôt partagée par un peuple entier; des années et des années on devait chanter la *« doïna » de Lucaciu*, dont les vers avaient été adaptés par l'instituteur de Şişeşti sur la « doïna » d'Alexandru Roman publiée dans « Gura Satului » le 17 mars 1870: ce dernier, professeur à l'université de Budapest, vingt-et-un ans député de Ceica (1866—1887), rédacteur du journal politique roumain « Federaţiunea » à Budapest, avait été lui aussi condamné, en 1869, à un an de prison d'État et 500 florins d'amende, et une ballade populaire avait été écrite sur son emprisonnement; c'étaient ces vers qui maintenant, sans grande modification, déploraient le sort de Vasile Lucaciu:

« ...Le merle pleure dans nos bois
De douleur pour Vasile Lucaciu,
Qui gît dans sa triste prison
Loin du ciel, loin du soleil... »

La justice hongroise lui ayant fait concurremment d'autres procès, sa peine se trouva finalement portée à 13 mois et demi de prison.

Libéré le 11 février 1894 sous la condition de cesser toute agitation, le curé Vasile Lucaciu ne se sentit pas le moins du monde découragé: il avoua au contraire que la prison hongroise avait été pour lui une école d'endurcissement, de sorte qu'au moment de sa libération il se sentait « plus fort que jamais ». Il le fallait bien, en effet, car moins de trois mois plus tard c'était le fameux procès du Mémorandum, et il se trouvait de nouveau au banc des

accusés à la cour d'assises de Cluj, défendu par l'avocat slovaque Miloş Ştefanovici et par le vaillant Roumain du Banat Coriolan Brediceanu. La cour, présidée par le baron Sigismond Szentkereszty, estimant Lucaciu plus coupable que tous ses collègues du comité national, lui infligea la peine la plus grave: cinq ans de prison, ce qui fit dire à sa femme: « Je suis fière qu'ils t'aient ainsi distingué des autres ».

C'est ainsi que le « lion de Şişeşti » fit de nouveau connaissance avec la prison de Szeged; il y était accompagné par Ioan Raţiu et Iuliu Coroian, tandis que les autres « mémorandistes » étaient emprisonnés à Vacz. Le 14 septembre 1895 François-Joseph, à la suite d'une entrevue avec le roi Charles I-er de Roumanie, donna l'ordre de libérer les prisonniers mémorandistes qui n'avaient pas encore complètement purgé leur peine, à savoir: Vasile Lucaciu, Ioan Raţiu, Iuliu Coroian, Dimitrie Comşa, Daniil P. Barcianu, Rubin Patiţa, Gherasim Domide, Teodor Mihali, Aurel Suciu et Mihail Veliciu. Vasile Lucaciu se rendit alors à Rome où il finit par obtenir d'être replacé à la tête de la paroisse de Şişeşti. Ce furent ensuite les regrettables désaccords entre les membres du comité national: V. Lucaciu fut à ce moment du parti d'Eugen Brote et de Jean Slavici qui, sur la suggestion de Démètre Stourza, travaillaient à un rapprochement entre Roumains et Hongrois. C'est pourquoi le patriote Aurel C. Popovici les traita un jour de traîtres à la cause nationale et accusa Lucaciu de s'être mis en contact avec eux à Bucarest, au cours de l'automne 1895; aux attaques personnelles que dirigeaient contre lui la « Tribuna » de Sibiu et la « Gazeta » de Braşov, Vasile Lucaciu répondit par une série d'articles sans indulgence dans la « Revista Orăştiei ».

La situation changea brusquement lorsque Aurel Vlad, au mépris du programme de 1881, se présenta à une élection partielle du cercle de Dobra et fut élu (1903) comme député roumain au parlement de Budapest; bientôt (1905) l'attitude passive fut abandonnée de tous et les Roumains décidèrent de participer désormais aux élections et aux travaux du parlement hongrois. V. Lucaciu ne fut élu ni aux élections générales de 1905, ni à celles de 1906: ce n'est qu'en août 1907 que les électeurs roumains de la circonscription de Beiuş donnèrent enfin une majorité au « Dr. Vasile Lucaciu, prêtre roumain »: celui-ci fut élu par 1718 voix contre 914 voix au candidat du gouvernement, Arpad Kardos, un directeur de banque de Budapest.

C'est le 30 octombre 1907 que V. Lucaciu prononça son premier discours au parlement de Budapest: il parla avec une grande modération, exprimant sa douleur de voir les députés roumains considérés comme « traîtres à la patrie », bien qu'ils ne complotassent ni contre le pays, ni contre la nation magyare, et qu'ils ne combattissent que la déviation des conceptions politiques; leur seul tort était d'aimer leur peuple et leur langue, et s'ils sentaient en eux tressaillir une conscience roumaine, c'était que leur sang était jusqu'à la dernière goutte du sang roumain. Le ton modéré de ce discours d'un agitateur si redouté surprit agréablement les cercles hongrois, qui se flattaient déjà d'employer Lucaciu pour un éventuel rapprochement roumano-magyar.

Aux élections du printemps 1910, quoiqu'on lui eût offert une candidature à Boroşinău et à Beiuş, il ne fut élu dans aucune des deux circonscriptions. Le 11 mai 1911 il eut la douleur de perdre sa femme; douze prêtres vinrent officier le service funèbre, dont le protopope (archiprêtre) Gheorghe Şuta; de tous les points du pays les Roumains lui envoyèrent leurs condoléances; il fut particulièrement touché de celles que lui exprima son ami Vasile Goldiş, le patriote bien connu, dans le journal « Românul » d'Arad. Quelques mois plus tard, le 19 août 1911, l'infatigable lutteur avait déjà repris les armes: à l'assemblée populaire de Haţeg il proclamait son espérance de voir, avant de descendre à son tour dans la tombe, le drapeau de l'indépendance flotter sur tout le pays roumain, et il écrivait: « A bas la tyrannie ! vivent la liberté, l'égalité et la fraternité entre tous les peuples ! ». Son espoir ne devait pas être trompé.

Mais il avait encore à combattre pour cela. Au printemps 1912, le 29 mai, il prenait part à l'assemblée d'Alba-Iulia pour protester contre la bulle papale *Christifideles Graeci*, qui arrachait aux évêchés gréco-catholiques roumains d'Oradea et de Gherla 83 paroisses qu'elle transférait à l'évêché gréco-catholique magyar de Hajdudorog, nouvellement créé; l'été de la même année il se rendait à Rome avec Pop de Băseşti pour tenter de faire rapporter cette mesure, mais en vain; il écrivait de là que les protestations de chacune des paroisses démembrées auraient dû déferler en un flot puissant jusqu'au Saint-Père, pour contrebattre un peu les menées des Hongrois qui « fourmillaient » au Vatican.

La guerre ayant éclaté, Vasile Lucaciu et Octavien Goga passèrent les Carpathes dès 1914, pressentant sans doute plus clairement que leurs collègues du comité national le développement futur des événements. Dans le royaume de Roumanie ils menèrent une campagne infatigable, par la presse et dans de nombreuses réunions publiques, pour déterminer un courant favorable à l'intervention armée de la Roumanie dans la guerre aux côtés des Alliés, afin que la Transylvanie fût un jour délivrée du joug étranger. Le comte Tisza se montra très inquiet de cette campagne: la chose résulte clairement de sa correspondance, publiée par l'Académie hongroise: on y trouve aussi un télégramme qu'il adressa alors au comte Ottokar Czernin, représentant de la double monarchie à Bucarest, par quoi il promettait l'amnistie à tous les Roumains transylvains « traîtres à leur patrie », à l'exception d'Octavien Goga et de Vasile Lucaciu. Il est curieux de relever ici un nouveau cas de répétition historique: au printemps du 1849 en effet, Louis Kossuth, envoyant le malheureux député du Bihor Ioan Dragoș dans les Monts Apuseni, sous prétexte de réconciliation avec le rebelle Avram Iancu, pour tenter de désarmer les légions de celui-ci, promettait de même le pardon à tous les Roumains de Transylvanie, à l'exception du jeune évêque André Șaguna, de qui il disait qu'il ne serait jamais pardonné sur cette terre. Voilà donc nos pélerins « traîtres » de 1914-1918 dans la noble compagnie du « grand traître » André Șaguna, sur qui Vasile Lucaciu lui-même, en 1909, au bord du tombeau de Rășinari, avait prononcé ces paroles mémorables: « La vie des grands hommes providentiels est comme le soleil d'été: il éclaire et réchauffe, rappelle à la vie et multiplie les fruits de la terre. C'est ce soleil lumineux et vivifiant que fut l'évêque-baron André de Șaguna, à l'horizon de la vie nationale du peuple roumain » (cf. « Lupta », Budapest, Nr. 182, année 1909).

Sur la dernière partie de la vie de Vasile Lucaciu, lorsqu'en qualité de président de la « Ligue » il s'écriait aux Arènes romaines de Bucarest, le 27 juillet 1915: « nous ne voulons plus de la vie sans la liberté », lorsque Nicolas Filipescu adressait au nouveau roi Ferdinand I-er, le souhait prophétique d'être couronné à Alba-Julia, écoutons le précieux témoignage du grand orateur, du compagnon de lutte et de victoire de Vasile Lucaciu, Octavien Goga: « Dès les premiers jours de l'automne 1914, l'élan fécond et bouillant de ce vieillard s'est déchaîné sans répit: à la tête de la Ligue

de Bucarest, qui était devenue un ministère de la conscience nationale, rassemblant toute l'élite du pays... le prêtre Lucaciu apportait le prestige de la souffrance et les invocations d'un prophète biblique, ces vibrations graves, métalliques, qui pénétraient dans les âmes comme un écho de chaînes brisées. C'est cette continuelle excitation de l'âme roumaine, d'un bout à l'autre du pays, deux années durant, ce cours pressant de pédagogie nationale, qui a pu combler nombre de lacunes dans les consciences, ressusciter des instincts engourdis et finalement nous donner la guerre...

« A son tour la guerre replaça le tribun d'hier dans son attitude de défenseur: le vieillard prit la route de l'étranger pour crier à l'Occident notre protestation. Il souleva l'opinion publique en Amérique, organisa des légions de volontaires roumains pour le front italien, fit des conférences en Suisse, prononça des discours, répandit des brochures et rallia partout le public à la cause roumaine. A Paris, tandis que se déroulaient les travaux de la Conférence de la paix, son visage si vivant était inondé d'une lumière nouvelle. La latinité avait vaincu, et sur le large front de ce mage voyageur, je m'en souviens, à la suite d'un discours de l'Italien Ferrero, se jouaient, semble-t-il, des lueurs inconnues. Il était dans l'extase du triomphe, il buvait le nectar au banquet de l'idéal accompli, ses lèvres se serraient en une âpre ligne de préteur romain détaché, eût-on dit, d'un bas-relief de l'arc de triomphe de Titus et Vespasien. Une foule de diplomates étrangers regardaient avec admiration cette figure, la plus éclatante preuve de notre origine, et lorsqu'un Américain lui demanda si toute la Transylvanie pensait comme nous, Vasile Lucaiu lui répondit avec une dignité calme: « Soyez tranquille, monsieur, là où je suis bat le coeur de la Transylvanie ». (*Precursori*, pp. 220—222).

Au comble de la joie il rentra dans sa patrie: mais que pouvait-elle lui offrir de plus qu'une place de membre dans le Conseil directeur de Sibiu, ou de parlementaire à Bucarest? Au fond, après une vie de tourments et de luttes couronnée par la plus complète victoire, par la réalisation de l'unité de tous les Roumains en un même État, il n'avait plus rien à désirer que de goûter enfin un repos bien mérité au pays de l'éternelle joie; il pouvait prononcer à son tour ces paroles bibliques: « J'ai né le bon mecombat, mon cours est accompli ».

Le combat qu'il a mené fut celui de la foi inébranlable et de la parole intrépide, l'une et l'autre assez puissantes pour ébranler

les coeurs et tremper les volontés non seulement de millions de ses contemporains, mais aussi, nous en sommes convaincu, des innombrables générations roumaines à venir, dont la tâche sera de préserver à jamais de toute atteinte l'héritage sacré que leur ont laissé Vasile Lucaciu et les autres grands patriotes de l'âge héroïque.

IOAN LUPAŞ
Membre de l'Aacadémie Roumaine, Professeur à l'Université de Cluj

LA FRONTIÈRE OCCIDENTALE DE L'ÉTAT ROUMAIN

Au cours des dix années qui ont suivi la guerre mondiale, le problème des frontières ethniques et politiques entre les Etats et les peuples de l'Europe est devenu l'objet fréquent des préoccupations d'un grand nombre de politiciens et d'hommes de science. Le plus souvent il a donné lieu à des interprétations et à des solutions divergentes; non qu'il ait été impossible d'établir la réalité des faits, au demeurant fort complexes, mais parce que la plupart de ceux qui se sont consacrés à cette étude n'ont pas suffisamment fait preuve de sincérité, ni d'objectivité; sinon la vérité ne pouvait manquer de jaillir de l'amas impressionnant des réalités, scientifiquement observées.

Chacun sait que les frontières fixées par le Traité de Trianon répondent au principe ethnique de l'auto-détermination des peuples. Mais nulle part en Europe il n'existe de limite ethnique absolue, linéaire, entre deux peuples voisins, mais seulement des zones de transition, de population très mélangée; de telle sorte que nulle part il ne peut exister une frontière politique correspondant exactement avec la limite ethnique, quels que soient les critériums qui aient guidé ceux qui, à la Conférence de la Paix, portèrent la lourde responsabilité de la décision. Pourtant, jamais plus qu'aujourd'hui l'Europe n'a connu plus juste équilibre ethnique entre les peuples qui l'habitent. Il suffit de rappeler les heureuses transformations apportées à la vie politique de quelques millions de Polonais, de Roumains, de Serbes et de Tchéco-Slovaques, délivrés par le juste traité de Trianon de la domination étrangère et appelés à se créer la vie nouvelle et libre à laquelle chaque peuple a droit.

Toute frontière actuelle n'a donc pu séparer complètement des blocs ethniques différents, et de part et d'autre de la ligne conventionnelle, dans la zone d'interpénétration ethnique, il reste des îlots de populations hétérogènes dont le sort serait acceptable et paisible si elles étaient soumises à une large et compréhensive politique des minorités.

I. CRITERIUM ETHNIQUE

La zone frontière de la Plaine de la Tisza, entre la Roumanie et la Hongrie, ne comporte pas seulement des éléments de population roumaine et magyare, mais aussi d'autres groupes ethniques, surtout Allemands et Slovaques du Nord. Un tracé purement ethnique étant impossible, des considérations géographiques, économiques et dans une plus faible mesure stratégiques ont déterminé le dessin actuel de la frontière: dessin au reste capricieux, aux sinuosités nombreuses, qui cependant n'a pu éviter que des villages hongrois demeurassent en territoire roumain et des villages roumains en territoire hongrois.

Dans l'ensemble pourtant, la frontière occidentale de la Roumanie correspond avec la limite des éléments ethniques roumains à l'Est et magyars à l'Ouest. Il suffit pour s'en convaincre de superposer les tracés proposés à la Conférence de la Paix par les experts des diverses puissances: certains même, tels ceux des délégations française et anglaise dépassaient de beaucoup à l'Ouest la frontière actuelle. Tous ces tracés se groupent en une zone étroite correspondant à la zone ethniquement mélangée qui sépare les deux blocs roumain et magyar. La ligne fixée par la Conférence — et dont le détail a été par la suite débattu par une Commission Internationale à laquelle la Hongrie fut représentée — forme une moyenne entre les diverses propositions des grandes Puissances (voir la carte). Celles-ci n'avaient pu obéir pour proposer leur tracé de frontière au seul critérium ethnique, et avaient fait intervenir des considérations d'ordre géographique, économique et stratégique variables, ce qui explique les différences entre les frontières proposées par chacune d'entre elles.

La frontière actuelle est la résultante de tous ces critériums. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle répond dans une large mesure au principe des nationalités. Les Hongrois l'avaient eux-mêmes

indiquée, bien avant Trianon, à un moment où des érudits, nullement atteints encore par le virus du révisionnisme, pouvaient faire montre d'une parfaite objectivité.

En 1912 le comte Bethlen Istvan constate qu'à l'époque où les Roumains ont franchi le Criş pour s'établir dans le district de Biharkeresztes, ils ont dépassé la ligne qui jusqu'alors séparait les Roumains et les Hongrois [1]). Dans un discours de réception à l'Académie Hongroise, le démographe Varga Gyula considère comme appartenant au territoire roumain du Nord-Ouest de l'ancienne Hongrie les districts et régions de Valea lui Mihai, Székelyhid, Marghita, Salaj, en entier, Satu Mare, exception faite de la circonscription administrative magyare de Ugocea, au Sud du Maramureş, habitée par des Roumains [2]).

Même confirmation dans une citation du comte Étiene Tisza, président du Conseil des Ministres; le 20 Février 1914, en pleine Chambre, il déclare que la commune de Geszt, sur le territoire de laquelle se trouvent ses propriétés, est à la limite des blocs ethniques roumain et hongrois [3]). Au reste la Commission de délimitation des frontières a laissé en territoire magyar cette localité.

Dans une étude statistique publiée en 1887 [4]) Lang Lajos annexe à la page 127 une carte de la densité de la population roumaine de Transylvanie et une autre de l'extension de l'élément roumain d'après la religion (gréco-catholique et orthodoxe). Une courte analyse de ces deux cartes montre que la limite du bloc ethnique roumain dépassait alors de beaucoup le cadre de l'Etat roumain actuel.

Ces limites ethniques avouées par les Hongrois eux-mêmes correspondent à peu de chose près (cf. celle de Varga) avec la frontière de la Roumanie et parfois même la dépassent. L'examen des cartes ethnographiques publiées dans les atlas étrangers ou

---

[1]) Dragomir S.: *La Transylvanie et ses minorités ethniques.* Bucureşti, 1934, pp. 61—62.

Bethlen I.: *Az Oláhok birtokvásárlásai Magyarországon az utolso öt évben.* Budapest, 1912, p. 8.

[2]) Dragomir S.: *Op. cit.*, p. 62. Cf. Budapesti Szemle, 1912, p. 340.

[3]) Ibidem ip. 42—46.

[4]) *Magyarország gazdasági sztatistikája,* Budapest, 1887. Il y aurait par ailleurs bien des observations à faire sur ces cartes, des erreurs à relever.

hongrois [1]) mène à la même constatation: elles ne sont cependant point l'oeuvre de la propagande roumaine et ne visent aucunement à soutenir des prétentions révisionnistes ou antirévisionnistes! Et rappelons en passant que les débats sur ce problème de frontière ethnique à la Conférence de la Paix ont eu pour point de départ les statistiques hongroises de 1910, chiffres officiels qui de notoriété publique ne doivent être acceptés qu'avec circonspection.

Devant l'évidence des facteurs ethniques, statistiques, économiques et géographiques qui donnaient à la Roumanie le droit de reprendre possession de territoires peuplés en majorité de Roumains, nos adversaires ont cherché un nouveau terrain de combat, en contestant « la continuité ethnique des Roumains »: selon eux les Roumains ne seraient venus que très tardivement en Transylvanie et surtout dans la Plaine pannonique orientale. Maints auteurs, même hongrois, ont pourtant prouvé que l'élément roumain était, dans ces régions, bien plus ancien que toutes les autres nationalités. L'analyse des établissements humains d'après la carte au 1 : 75.000 affirmerait une fois de plus cette vérité : les villages roumains sont plus denses, plus petits et plus dissociés; les villages agglomérés aux formes géométriques caractéristiques sont des établissements de colons; ces derniers portent fréquemment le nom de UJ (nouveau) tandisque les premiers, roumains, gardent l'appellation de Vieux (Veche). Dans une même agglomération où plusieurs nationalités cohabitent (par exemple Nadlac dans la vallée du Mureş) l'on trouve plusieurs types d'établissements humains superposés, le secteur roumain montrant une forme irrégulière, le secteur des colons hongrois, allemands etc. une forme géométrique.

« Qui domine les monts, a écrit Hanus Istvan [2]), domine en même temps les plaines avoisinantes ». Ce principe correspond à une réalité frappante dans le cas de la nation roumaine. S'il fallait admettre — ce qui serait mal fondé — que les Roumains n'ont occupé que tardivement les régions de plaine, l'on demeurerait surpris du fait qu'ils aient été capables d'absorber une population

---

[1]) Novicov I.: *Ethnographische Übersicht von Europa*, 1886.
C. F. von Czoernig: *Ethnographische Karte der Österreich. Monarchie*, 1856.
Auerbach B.: *Races et nationalités d'Autriche-Hongrie*, 1898.

[2]) *A Községek születése az Alföldön*. Főldr. Kőzl. Vol. XV. Budapest, 1886, p. 320.

magyare, au beau milieu de son domaine et l'on ne pourrait l'expliquer que par une écrasante majorité de l'élément roumain et son étonnante force vitale, car jamais ruisseau ne sut absorber rivière ou fleuve.

II. CRITERIUM GEOGRAPHIQUE

La bordure externe, plus basse, des Carpathes Occidentales, où sont établies les villes de Satu-Mare, Oradea, Arad et, dans une moindre mesure, Timişoara, forme une zone de contact entre la montagne et la plaine proprement dite. C'est une bande de terre, légèrement surélevée et plus sèche que le reste de la plaine qui, aux dires mêmes d'érudits hongrois, a une majorité de villages roumains plus petits, plus denses et plus anciens. Plus à l'Ouest, là où commence la plaine basse, marécageuse et récemment drainée et endiguée, l'élément hongrois devient le plus nombreux. Il y a deux siècles à peine, avant les travaux de drainage effectués aux 18e et 19e siècles par les colons hongrois et allemands, cette région était à ce point peu peuplée que les Hongrois l'appelaient « mocsar világ » [1]) le monde des marais. Prochainement sans doute nous montrerons qu'elle n'a été colonisée que récemment, par des populations venues de toutes parts, magyares ou étrangères, en grande partie dénationalisées.

Et ceci est de nature à nous faire mieux comprendre pourquoi la Transylvanie, protégée à l'Ouest par ce réseau de marécages ainsi que par ses vastes forêts, n'a été conquise politiquement que si longtemps après l'installation des Magyars au centre de l'Europe et pourquoi elle a joui pendant un long passé historique d'une quasi-indépendance.

L'on peut, selon nous, distinguer dans la Plaine deux zones, l'une sensiblement plus haute, sous la dépendance de l'unité géographique transylvaine et comme son annexe, l'autre plus basse soumise aux influences pannoniques. Et les liens économiques qui existent en ces diverses régions accentuent cette distinction.

La frontière occidentale de la Roumanie actuelle suit du Nord au Sud le contact de ces deux zones d'altitude différente: cela ne

---

[1]) Ortvay F.: *Temesvármegye és Temesvár története.* Vol. I, Pozsony, 1896, p. 7; Ianko Miksa: *Tanulmányok az Aljöld gazdálkodási viszonyairol.* Budapest, 1904, p. 4.

constitue certes pas une frontière naturelle, mais nous savons qu'il y a ici correspondance avec la limite ethnique des deux blocs roumano-hongrois.

Cette notion de frontière naturelle demanderait du reste d'attentives corrections ; il est rare qu'une telle limite corresponde par-



faitement et isole complètement des groupes ethniques distincts. L'on trouve des Roumains au-delà du Danube et du Dniestr, des Yougoslaves, des Bulgares et des Russes en deçà des mêmes grands fleuves. En pleines Alpes nous voyons réunis trois groupes de populations différentes et qui pourtant, sous l'influence du milieu, ont pu donner naissance à un Etat unitaire. Les Allemands ont franchi les Monts de Bohême et les Sudètes, les Bulgares se sont

établis sur les deux versants des Balkans, les Hongrois dans deux régions de plaine que séparent les Bakony, les Monts de Verteş et de Visegard, les Français et les Italiens ont étendu leur domaine ethnique jusqu'au delà de la Méditerranée. Avant tout, la valeur géopolitique d'une frontière dépend de la conscience nationale du peuple qu'elle cerne de son liseré conventionnel, de la masse et de l'homogénéité de ce peuple. Disons sincèrement que la notion de frontière naturelle, de muraille séparatrice, ne peut plus être aujourd'hui ce qu'elle fut dans le passé: des armées modernes ont escaladé les monts, franchi de larges fossés fluviaux en bien peu de temps. Ce qui à notre époque détermine l'importance géographique d'une frontière, c'est la volonté unanime d'un groupe d'individus de vivre ensemble et de maintenir envers et contre tout l'intégrité de leur cohésion et de l'espace livré à leur activité. L'Europe moderne nous présente bien des exemples de cette vérité.

III. CRITERIUM ECONOMIQUE

La portion de plaine qui s'étend au pied des Carpathes Occidentales est liée, avons-nous dit, à la montagne « par une solidarité physique et économique » [1]). Regardons-y de plus près. Les villes de Nyiregyhaza, Debrecen, Szentes et Hodmezövasarhely sont des centres créés par la plaine basse et humide et dont toute la vie économique est orientée, aujourd'hui comme par le passé, vers la Tisza et la Plaine pannonique. Au contraire Satu Mare, Careii Mari, Oradea, Arad et Timişoara dépendent de la Transylvanie: elles sont établies au débouché des vallées, voire des gorges, qui mènent de l'Ardéal vers la Hongrie, au contact de la montagne et de la plaine; vers l'Est, 34 voies de communication principales les relient avec la Transylvanie, contre 12 seulement vers l'Ouest et la Hongrie, bien qu'elles aient été construites avant la domination roumaine et par un Etat épris de centralisation. Ce sont des centres industriels qui tirent leurs matières premières des régions transylvaines, charbons, bois, minerais, ainsi que le reconnaît l'érudit Hanus Istvan [2]). Tandis que les fabriques de meu-

---

[1]) Jacques Ancel: *Les frontières roumaines*. Bucarest, 1935.

[2]) Hanus Istvan: *A községek születése az alföldön*. Főldrajzi Kőzlemények, XV Kőt. Budapest, 1886.

bles d'Oradea, d'Arad et de Timişoara reçoivent leur bois et leur combustible de l'Est, ces régions de plaine, de climat plus favorisé et plus précoce, envoient leurs fruits, leurs légumes et leur blé vers les zones montagneuses de la Transylvanie.

Ces centres urbains avaient été choisis naturellement comme capitales départementales par les autorités hongroises, et il n'est pas sans intérêt de constater que leur ressort administratif s'étendait sur des territoires situés davantage vers l'Est, soit dans cette zone de transition ethnique dont nous avons parlé, soit même dans les montagnes transylvaines: c'est ainsi que les deux départements de Bihor et d'Arad s'étendaient bien plus vers l'Est dans les massifs des Carpathes occidentales que vers la Plaine pannonique. Et qui dit centres administratifs suggère en même temps l'idée de centres économiques.

IV. CRITERIUM STRATEGIQUE

Il était tout naturel que ce criterium intervînt lui aussi dans les délibérations de la Conférence de la Paix. D'abord parce que tout le front occidental de la Roumanie groupe une majorité de Roumains qu'il fallait au besoin pouvoir défendre efficacement contre toute agression. En second lieu parce qu'il forme un couloir indispensable pour unir commodément les trois provinces roumaines du Maramureş, de la Crişana et du Banat et en même temps la Tchécoslovaquie orientale et la Yougoslavie. Sans enfreindre nullement le principe des nationalités, le tracé actuel de la frontière permettait de relier les trois puissances pacifiques qui ont constitué la Petite Entente, entente que beaucoup de gens considèrent comme la meilleure garantie de la paix en Europe Centrale et Orientale. Entre une frontière basée sur le principe des nationalités, même si elle ne correspond pas à une limite naturelle comme serait un rivage océanique, un fleuve immense ou une chaîne pyrénéenne, et une frontière follement arbitraire, englobant les montagnes et les populations roumaines de Valachie, comme le fut celle de 1918, imposée par les plénipotentiaires austro-hongrois, il y a quelque différence et ce n'est pas chose difficile que de désigner la meilleure.

La frontière occidentale de la Roumanie a été tracée de telle façon qu'elle pût constituer une sauvegarde durable, permanente

de la paix en Europe. Elle n'est pas seulement le prix des millions de vies roumaines qui ont été sacrifiées dans les révolutions et les guerres pour obtenir la liberté ; elle répond aussi aux aspirations des gens clairvoyants et des générations d'avant et d'après-guerre, qui tout en faisant la plus large place au principe des nationalités, entendaient supprimer dans l'Europe nouvelle les injustices du passé, les ferments de haine, partant les menaces d'une autre guerre.

Fondée sur de tels principes, croit-on que la frontière occidentale de la Roumanie puisse être modifiée sans danger et que le monstre géopolitique de l'Empire austro-hongrois puisse renaître ?

LAURIAN SOMEŞAN

L'EMPLOI DES LANGUES MINORITAIRES DANS L'ADMINISTRATION

Nous assistons ces derniers temps à une recrudescence des attaques des représentants de la minorité hongroise contre les actes du pouvoir législatif et du pouvoir administratif roumains. En particulier la nouvelle loi administrative du 27 Mars 1936 a été l'objet de vives critiques surtout en ce qui concerne l'emploi dans l'administration des langues des minorités ethniques.

Dans le présent article nous nous occuperons des discours prononcés par les représentants hongrois au Parlement, M. Gyarfas au Sénat et M. Willer à la Chambre des députés, discours commentés par le chroniqueur de la revue « Nation und Staat », qui paraît à Vienne[1]), et des plaintes adressées au Conseil de la Société des Nations par M. Bethlen au nom de la minorité hongroise[2]).

Les textes et actes incriminés sont: les art. 11, 136 et 167 (alinéa f.) de la loi administrative du 27 mars 1936, l'art 31 du réglement d'application de la loi du Statut des fonctionnaires publics du 3 novembre 1923, les décisions ministérielles qui obligent les fonctionnaires à se présenter à un nouvel examen de langue roumaine, et enfin les décisions qui mettent en disponibilité les fonctionnaires qui ne savent pas suffisamment la langue de l'Etat.

Les dirigeants de la minorité hongroise prétendent essentiellement que:

1. Les examens auxquels sont soumis les fonctionnaires minoritaires ne sont qu'un prétexte que le gouvernement roumain a trouvé pour se débarrasser des dits fonctionnaires et que cette

---

[1]) No. d'avril 1936.

[2]) Pétitions du 20 mars 1935, du 20 novembre 1935 et du 28 avril 1936.

opération constitue une violation flagrante du traité pour la protection des minorités. (Art. 8 et 9).

2. Par l'application des articles 11, 136 et 167 (alinéa f.) de la nouvelle loi administrative, les citoyens minoritaires sont en fait exclus de l'exercice des droits politiques parce qu'ils ne peuvent pratiquement être élus dans les assemblées départementales et communales, du fait que dans bien des communes il est impossible de trouver un nombre suffisant de minoritaires qui parlent le roumain. L'Etat se prive ainsi, disent les Hongrois, du concours des citoyens qui connaissent le mieux la situation locale et qui ont à coeur la bonne administration du département ou de la commune.

3. Le droit d'utiliser la langue maternelle est un droit historique et sacré, et l'élimination de la langue minoritaire de l'administration équivaut à un attentat contre l'existence même de cette minorité et constitue une violation du traité pour la protection des minorités.

L'Etat roumain est donc directement accusé d'essayer de supprimer la nationalité hongroise, et l'on invoque la formule de Montesquieu: « La langue, c'est la nation ».

Examinons donc la thèse des dirigeants de la minorité hongroise. Tout d'abord nous tenons à affirmer que dans cet article nous n'invoquerons plus le passé; les fautes et les injustices commises par l'ancien régime hongrois ont été tant de fois relevées, que ce genre de défense est devenu un lieu commun. Nous ne voulons pas employer des arguments que l'on prétend fondés sur la vengeance, la rétorsion ou le jeu du destin, nous considérons cette attitude comme stérile; envisageons les choses comme elles sont en réalité et actuellement, débarrassons-les du fatras des déclamations et des phrases creuses et tâchons de voir au-delà des formules.

* * *

La première des critiques faites par M. le député Willer n'a pas d'objet; en effet M. Willer critiquait l'art. 11 du projet de loi de 1936 qui disait: « Les électeurs inscrits sur les listes électorales pour les élections administratives du département ou de la commune respective sont éligibles dans ces collèges s'ils ont 25 ans révolus et s'ils savent écrire et lire le roumain ».

Le texte définitif de la loi ne contient pas les deux derniers mots, la seule restriction légale est relative à l'obligation de savoir lire et écrire, c'est tout.

Les représentants du parti hongrois soutenus par le chroniqueur de « Nation und Staat » critiquent longuement l'art. 136 de la nouvelle loi administrative. Voici le contenu de cet article:

« Les débats des conseils départementaux, municipaux ou des « conseils des villes ont lieu en langue roumaine. Dans les com« munes rurales, les conseillers qui ne connaissent pas la langue « de l'Etat peuvent employer dans les débats leur langue propre; « dans ce cas le maire, qui est obligé de connaître la langue rou« maine, doit traduire ou faire traduire ces discours (tenus en une « autre langue que le roumain) de façon qu'ils soient compris de « tout le conseil et puissent être insérés dans le procès-verbal de « la séance ».

« Le secrétaire du conseil rédigera les procès-verbaux des séances, « inscrivant toutes les décisions prises et mentionnant, à la de« mande des membres du conseil, toute opinion contraire exprimée « par eux ».

« Les procès-verbaux seront rédigés en langue roumaine, signés « par le président de l'assemblée et contresignés par le secrétaire; « ces procès-verbaux seront collectionnés par ordre chronologique « en une brochure numérotée, paraphée et arrêtée à la fin de l'année ».

Il ressort clairement du texte que dans les communes rurales, là précisément où il est à craindre que dans quelques rares communes minoritaires on ne puisse trouver le nombre requis de conseillers qui sachent le roumain, ces conseillers peuvent employer en toute liberté leur langue maternelle, et leurs discours ou remarques seront traduites en roumain pour que tout le monde comprenne et pour que le procès-verbal soit fidèle.

Il existe des communes où cohabitent des Roumains, des Saxons et des Hongrois; il est évidemment abusif d'exiger des Roumains de savoir et le hongrois et l'allemand, ou des Allemands de savoir le hongrois; la disposition contenue dans l'article 136 permet à tous de suivre les débats en connaissance de cause.

Le législateur n'a pas cru nécessaire d'étendre aux conseils des villes la possibilité de débattre en d'autre langue que le roumain. En effet, dans le milieu urbain les conseillers sot recrutés parmi les intellectuels, les bourgeois, les commerçants ou industriels qui sont journellement en contact avec les Roumains et participent à la vie économique et intellectuelle de la population majoritaire.

On ne peut décemment affirmer qu'après 17 ans de vie commune sous le régime roumain, et avec la possibilité largement

offerte de suivre les écoles ou les cours de langue roumaine, il puisse exister dans les villes des candidats au mandat de conseiller qui ne sachent pas le roumain. De deux choses l'une: ou bien celui qui brigue le mandat (et personne ne l'y oblige) désire sérieusement collaborer à l'œuvre commune, et alors il s'est préparé et armé pour faire œuvre utile; ou bien sa méconnaissance de la langue de l'Etat provient d'un mauvais vouloir sciemment affiché et qui prend le caractère d'une manifestation. Nous ne parlons pas de ceux qui sont incapables d'apprendre une langue: les lois ne sont pas conçues pour permettre aux infirmes d'esprit de représenter la collectivité. Encore une fois il n'y a que ceux qui veulent être élus qui doivent connaître la langue de l'Etat, et cela seulement dans les villes. Ni dans les villes ni dans les campagnes, l'électeur n'est obligé de connaître la langue de l'Etat pour exercer son droit de suffrage.

Le procès-verbal des séances et les décisions du conseil sont dressés en langue roumaine parce qu'ils doivent être communiqués aux autorités supérieures de tutelle et de contrôle, et en cas de litige ces procès-verbaux ou décisions sont examinés par les diverses instances judiciaires compétentes. Ni les autorités de contrôle et de tutelle, ni les instances de contencieux ne peuvent évidemment être obligées de connaître quatre ou cinq langues.

Les minorités ethniques ont évidemment tout intérêt à être représentées par un maire qui sache la langue de l'Etat et soit par conséquent en mesure de connaître toutes les dispositions légales et réglementaires, de se tenir en relation continue avec les autorités et enfin de défendre les intérêts de la communauté avec le maximum d'efficacité. Un maire incapable de lire et d'écrire la langue de l'Etat condamnerait évidemment son village à un certain isolement, nuisible aux intérêts de la collectivité.

Le chroniqueur de « Nation und Staat » invoque l'autorité de notre plus grand historien, M. Nicolas Jorga, qui est d'avis que dans les localités où les minorités ethniques sont compactes [1]), les langues minoritaires puissent être employées dans les assemblées locales. L'article 136 n'est que la traduction juridique de l'opinion du savant professeur; le législateur y a simplement ajouté

[1]) Le dit chroniqueur prétend que les districts d'Odorhei, Ciuc et St. Georges ne contiennent que de rares Roumains, ce qui est grossièrement faux. Nous renvoyons aux statistiques de recensement. Actuellement d'ailleurs il n'existe plus de localité où il n'y ait pas de Roumains.

l'obligation de traduire en roumain les discours et observations faites en une autre langue.

Donc l'affirmation que les citoyens minoritaires sont exclus de l'exercice des droits politiques est erronée; il n'est pas exact que les populations minoritaires soient gouvernées sans leur collaboration, comme l'affirme M. Willer. Les faits et les textes opposent à cette affirmation un démenti formel; n'importe quel observateur impartial qui se déplace en Transylvanie peut constater le nombre imposant de conseillers de langue minoritaire qui siègent dans les diverses assemblées locales.

Les pétitions adressées au Conseil de la Société des Nations, et signées par M. Bethlen au nom de la minorité hongroise, prétendent d'une part que l'examen de langue roumaine auquel sont soumis les fonctionnaires minoritaires est illégal, et affirment d'autre part que cet examen n'est qu'un prétexte pour exclure des fonctions publiques les fonctionnaires minoritaires, et ces trois pétitions invoquent la violation du Traité pour la protection des minorités.

Voici ce que dit l'art. 31 du règlement du Statut des fonctionnaires publics du 3 Novembre 1923:

« Le fonctionnaire est obligé de connaître la langue officielle
« de l'Etat. Les fonctionnaires qui, à la date de la publication du
« règlement se trouvent en service, seront soumis dans le courant
« de l'année 1924, sur la base de dispositions ministérielles, à un
« examen de connaissance de la langue officielle. Ceux qui auront
« réussi seront maintenus en fonction, ceux qui n'auront pas réussi
« seront exclus. Les anciens fonctionnaires qui ont été exclus du
« service parce qu'ils ne connaissaient pas la langue officielle ont
« le droit de se présenter à l'examen, et, s'ils réussissent, ils seront
« nommés de nouveau aux emplois vacants ».

Les dirigeants de la minorité hongroise prétendent que ce texte est illégal parce que la loi du Statut ne prévoit pas d'examen. Cette prétention prouve que les auteurs des pétitions ne savent pas exactement ce qu'est un règlement d'administration publique, signé et promulgué par le chef de l'Etat, ou plutôt montre que les contestateurs cherchent à utiliser tous les motifs de procédure bien ou mal fondés pour étayer leur thèse. Un réglement d'administration publique peut compléter la loi sans toutefois lui être contraire, et c'est une des prérogatives les moins discutées du pouvoir exécutif que celle de fixer par voie de règlement les

connaissances que doivent posséder les fonctionnaires publics. D'ailleurs, ces dernières années, messieurs les contestateurs ont dû voir leur orthodoxie légalitaire singulièrement effarouchée, non pas par ce qu'ils ont vu en Roumanie, mais ailleurs, dans les pays envers lesquels ils ne cachent pas leur sympathie, je veux dire les pays autoritaires dans lesquels l'administration fixe des principes bien autrement importants que ceux d'une simple examen, et cela non par voie de loi mais par voie de décret ou de règlement.

Les examens auxquels ont été soumis en 1924 les fonctionnaires minoritaires ont eu lieu dans un esprit de très large tolérance, si large que l'on n'exigeait qu'une connaissance rudimentaire de la langue et de l'histoire roumaines; d'ailleurs l'immense majorité de ces fonctionnaires sont restés en fonction. En réalité beaucoup de fonctionnaires minoritaires de langue hongroise se sont bornés à apprendre quelques formules stéréotypes qu'ils répétaient à tout propos et hors de propos.

La mansuétude des autorités roumaines, explicable en 1924, c'est à dire cinq ans après les traités de paix, serait devenue une faiblesse coupable en 1934, c'est à dire quinze ans après les traités. De trop nombreux fonctionnaires de langue hongroise, loin de faire des progrès, ont perdu les quelques rudiments de langue roumaine qu'ils possédaient et ont confondu tolérance avec faiblesse, se fondant sur une possession d'état qu'ils jugeaient inattaquable. L'auteur de ces lignes, dans ses nombreux séjours en Transylvanie où il a exercé diverses fonctions ou missions, a constaté le mauvais vouloir et la paresse intellectuelle de bien des fonctionnaires qui refusent de s'intégrer au nouvel ordre de choses établi par les traités.

Il est donc naturel que les principales administrations, par des mesures qui, je le répète, entrent dans le cadre normal des prérogatives du pouvoir exécutif, aient procédé à une révision des connaissances des fonctionnaires minoritaires.

Les auteurs des protestations envoyées à la S.D.N. ont même prétendu que la résiliation des contrats de concession de bureaux de postes pour cause d'ignorance de la langue de l'Etat était un intolérable abus, les signataires ont même invoqué l'hérédité des charges de maîtres de bureaux postaux.

La réponse du représentant de la Roumanie, M. Antoniade, a été claire et décisive: aucun contrat définitif n'a été résilié avant le délai de préavis de six mois prévu par les contrats, la résiliation

a même eu lieu après l'écoulement d'un délai d'un an, et cela, même pour les contrats provisoires qui ne comportaient aucun préavis. Peut-on sérieusement croire qu'un Etat moderne puisse tolérer que les employés, contractuels ou non, de l'administration des P.T.T. ignorent la langue de l'Etat et surtout admette l'étrange conception de l'hérédité des charges?

Il est remarquable que les fonctionnaires minoritaires de langue allemande aient réussi avec brio aux examens auxquels ils étaient soumis. Il est même encore plus remarquable que des citoyens roumains de langue allemande qui habitent des régions éloignées les unes des autres et où l'on parle des dialectes allemands assez différents s'entretiennent lorsqu'ils se rencontrent en langue roumaine pour mieux se comprendre, lorsqu'ils ne possèdent pas suffisamment la langue allemande littéraire.

Au contraire, dans bien des localités, les fonctionnaires de langue hongroise exigent que les Roumains ou les Allemands leur adressent la parole en hongrois. Combien de fois n'a-t-on pas constaté les effets d'une vraie tyrannie de la minorité, qui prétendait imposer à la majorité roumaine sa langue et ses habitudes?

* * *

Mais allons maintenant au-delà des formules et des procédures et voyons le fond des choses. Le débat contient un élément beaucoup plus profond que ne le fait supposer la nature des réclamations.

Que demandent en réalité les minorités ethniques en ce qui concerne l'organisation de notre pays?

La liste de leurs prétentions est suggestive:

1. Autonomie complète des villes et des communes et création d'une circonscription intermédiaire (district) entre le département et la commune, circonscription également autonome et pourvue d'une assemblée représentative.

2. Autonomie financière complète pour toutes les unités administratives.

3. Libre élection de tous les fonctionnaires des administrations départementales, communales et de district, l'Etat ne gardant qu'un droit de contrôle.

En un mot, on demande l'application intégrale du self-gouvernement précisément à l'époque où le pays classique du self-gouvernement, l'Angleterre, a, par des mesures législatives et réglementaires, limité de plus en plus ce mode d'administration. A

notre époque d'unification administrative et de tendances totalitaires existe-t-il encore sur le continent un pays qui applique un régime si anachronique et si dangereux? Nous croyons plutôt que ces prétentions ne sont formulées que pour affaiblir l'ossature de l'Etat roumain, dans l'espoir de l'effondrement d'une domination que l'on veut croire éphémère. Nous connaissons la méthode, nous l'avons utilisée dans le cours du XIX-ème siècle; en effet tous les efforts du parti national roumain en Transylvanie se sont concentrés pendant longtemps autour du problème de la conservation ethnique du peuple roumain par le maintien de la langue, de la religion et des traditions. Il y a cependant une immense différence entre la situation d'alors du peuple roumain dans la monarchie austro-hongroise et la situation actuelle des minorités ethniques en Roumanie.

Tout d'abord en Transylvanie l'élément roumain a toujours été majoritaire, et il avait donc des droits nationaux basés sur le facteur numérique, étant de beaucoup la plus importante fraction de la population en Transylvanie. Ensuite cette majorité de citoyens a été réduite, par des moyens sur lesquels nous ne revenons pas, à une vie publique diminuée. Aujourd'hui comme dans le passé, la population de langue hongroise est en Transylvanie une minorité, et personne ne songe à restreindre ses droits civiques et son activité culturelle; témoin la grande quantité de publications hongroises de toute espèce qui paraissent en Roumanie.

Si nous faisons une rapide comparaison [1]) entre le régime administratif roumain et le régime administratif hongrois, nous constatons que l'autonomie que les lois hongroises accordaient aux communes et aux comitats était plus apparente que réelle parce que les représentants de l'Etat: ministre, préfet, avaient des pouvoirs exorbitants et la possibilité d'appliquer à un moment donné des mesures énergiques, qui pouvaient d'ailleurs être arbitraires, étant donné qu'elles n'étaient entourées d'aucune garantie. D'autre part la tutelle administrative avait un caractère hiérarchique prononcé et ne ressemblait pas à la tutelle moderne.

En Roumanie le droit de dissolution, par exemple, est strictement réglementé, et il est entouré de garanties juridictionnelles, tandis que le préfet hongrois avait le droit de suspendre n'importe

---

[1]) Pour plus de détails voir notre article: *L'administration locale en Transylvanie*, dans la « Revista de drept public », 1934.

quel fonctionnaire ou n'importe quel organe et de se substituer à lui. La nouvelle loi hongroise du 29 juin 1929 prévoit aussi la dissolution du conseil municipal ou départemental (§ 36) et cela sans enquête préalable, la décision du pouvoir exécutif pouvant être attaquée devant le Tribunal administratif. En cas de dissolution les nouvelles élections auront lieu dans un délai de 6 mois; pendant ce temps l'administration est confiée à un comité administratif, et si celui-ci est dissous, à un commissaire nommé par le gouvernement. Si le conseil nouvellement élu est dissous de nouveau, l'administration intérimaire peut durer deux ans. Quand la loi hongroise actuelle permet d'écarter de la conduite des affaires les représentants qualifiés de la collectivité locale pendant deux ans et de les confier à un seul commissaire, comment peut-on critiquer la disposition de l'art. 137 de la loi roumaine de 1936 qui limite à quatre mois la durée d'une Commission intérimaire? n'y a-t-il pas lieu d'invoquer la parabole de la paille et de la poutre?

Au surplus, la nouvelle loi hongroise a gardé pour l'élection des assemblées locales l'anachronique suffrage censitaire (§ 9).

*
* *

En réalité nous sommes en présence de deux conceptions diamétralement opposées. D'une part la conception aujourd'hui périmée qui considère l'Etat comme l'assemblage des domaines héréditaires d'une couronne, c'est à dire la conception patrimoniale de la souveraineté. Il n'y a pas d'unité nationale, pas de nation, il y a des peuples qui ont des droits inégaux, souvent contradictoires, déterminés par des textes isolés. Dans ce cas il est évidemment indifférent au pouvoir central suivant quelle méthode et en quelle langue on traite les affaires locales. L'Etat administratif accorde aux corps locaux toute sorte de libertés économiques, financières ou scolaires (évidemment à leurs dépens) mais n'accorde qu'avec une extrême parcimonie le droit de participer a la vie politique. La vie publique locale se résume à l'organisation d'un matérialisme collectif pratique.

L'autre conception est celle de l'Etat national; cette conception englobe dans une même unité le territoire, la population, de quelque race qu'elle soit, et les collectivités locales. L'Etat national se base évidemment sur l'élément majoritaire de la population parce que c'est cet élément majoritaire qui détermine la direction générale que l'Etat doit suivre, qui fixe son avenir et son

destin. Mais cette forme d'Etat accorde aux collectivités locales une large participation à la vie politique; chacun participe réellement à la souveraineté et ne se borne pas à gérer des intérêts matériels ou scolaires.

Dans ces conditions il est évident que l'Etat ne peut se désintéresser de la façon dont les organes électifs des diverses collectivités exercent leurs pouvoirs, car ces pouvoirs sont politiques. L'activité des administrations locales doit donc s'intégrer dans la politique nationale déterminée par les organes constitutionnels. La collectivité nationale et les collectivités locales doivent viser au même but par des moyens divers.

L'histoire de la Hongrie a été très souvent remplie par les péripéties de la lutte que le peuple hongrois a poursuivie avec ténacité, et à juste titre, contre la conception patrimoniale de l'Etat et pour faire triompher la conception nationale; dans cette vue, les dirigeants n'ont pas voulu tenir compte des droits et des désirs des diverses nationalités qui peuplaient le royaume.

Le représentant de la minorité ethnique au Parlement roumain a raison lorsqu'il affirme, comme autrefois Montesquieu, que « la langue, c'est la nation ». Personne en Roumanie ne songe à limiter l'usage de la langue maternelle pour qui que ce soit et encore moins à la supprimer progressivement. Puisqu'il accorde à tous ses citoyens, de quelque race ou confession qu'ils soient, d'une façon égale les droits politiques et la participation à la souveraineté, l'Etat nationel roumain prétend que les individus et les collectivités s'intègrent dans la vie nationale du pays, apportant chacun sa contribution propre. La réglementation de l'usage des langues minoritaires dans l'administration, qui se borne d'ailleurs à l'organisation des débats dans les assemblées locales, n'est qu'une mesure destinée à faciliter cette intégration. Il est évident que cette mesure tend également à réprimer l'attitude méprisante que certains minoritaires ont cru devoir afficher couramment à l'égard de la langue et des institutions roumaines. Mais le bon citoyen, celui qui connait son intérêt, ne sera jamais gêné par les larges dispositions de la loi.

Si les minorités veulent vraiment s'intégrer dans la vie nationale du pays, qui est assez riche pour accueillir et harmoniser toutes les formes spécifiques de vie ethnique sans les faire disparaître, il ne faut pas à tout moment invoquer les traités dans le seul dessein de maintenir une tension constante entre minoritaires

et majoritaires et d'empoisonner la vie publique par toute sorte d'insinuations. Le paragraphe 3 des résolutions du 21 septembre 1922 de l'Assemblée de la S.D.N. est clair: « L'Assemblée, tout « en reconnaissant le droit fondamental des minorités à être proté- « gées par la Société des Nations contre toute oppression, insiste « sur le devoir qui incombe aux personnes appartenant aux mino- « rités de race, de religion ou de langue de coopérer en citoyens « loyaux avec la nation à laquelle elles appartiennent maintenant ».

Ce n'est pas le territoire de la Hongrie qui est mutilé, il a été réduit à ses justes proportions: c'est l'orgueilleuse prétention de courber les peuples les plus différents sous le joug d'une minorité féodale qui les exploite et les méprise, c'est cette conception, qui fut celle de la Hongrie féodale, qui est aujourd'hui mutilée et qui le restera définitivement.

IULIAN M. PETER

L'ACTION NATIONALE DES SOUABES DE TRANSYLVANIE [1])

Dans l'archipel des minorités ethniques que les hasards de l'histoire ont amenées sur le sol hospitalier de la Roumanie, il existe un îlot, de superficie assez réduite, il est vrai, mais extrêmement intéressant au point de vue culturel: ce sont les Souabes de Transylvanie.

Le vif intérêt que présente le régime scolaire et politique, ou, pour mieux dire, les deux régimes de politique scolaire diamétralement opposés auxquels a été soumise dans les derniers temps cette minorité d'origine allemande, dépasse incontestablement les proportions locales: ce double régime pose en effet un problème sui generis, d'ordre ethnique et culturel à la fois, qui mérite d'éveiller l'intérêt démographique des cercles intellectuels et politiques, tant en Roumanie qu'à l'étranger.

Comme ce problème n'a pas encore été traité dans son ensemble par la « Revue de Transylvanie », nous pensons qu'un court historique, présentant ses phases les plus importantes, pourra permettre au lecteur non-initié de s'orienter à ce sujet.

* * *

Les Souabes du nord de la Transylvanie sont des colons de date relativement récente: c'est entre les années 1712 et 1740 que le comte magyar Etienne Károlyi, avec le consentement de la cour de Vienne, amène de la région rhénane du Würtemberg et des alentours du lac de Constance, où le sol était pauvre et la population dense, quelques centaines de familles de cultivateurs

---

[1]) Cf. *Zehn Jahre Volkstumsarbeit und Schulkampf in Sathmargebiet,* « Der Ausland-Deutsche », livraison No. 8, août 1936, Stuttgart, pp. 544—550.

allemands qu'il installe sur ses vastes propriétés de la région de Sătmar (Satu-Mare) où, au contraire, le sol était riche mais où la main d'œuvre faisait grandement défaut par suite de la révolution du prince transylvain Rakóczy. Pour ces colons, leur nouvelle patrie était un véritable pays de Chanaan, qu'ils ne tardèrent pas, grâce à leur habileté, leur travail tenace et leur esprit d'économie, à mettre remarquablement en valeur. Comme la terre ne manque pas, ils appellent leurs parents, leurs amis, de sorte que pendant quarante ans de nouveaux colons s'installent sans arrêt. Les villages naissent comme par miracle, vastes et florissants, avec leurs maisons de pierre, leurs écoles, leurs églises richement décorées, à l'instar des villages de leur patrie. C'est ainsi qu'une île de population germanique se forme et s'étend, prospère et s'enrichit au milieu de la Hongrie encore féodale.

Pendant plus d'un siècle et demi, de 1712 à 1880, les nouveaux venus mènent sans être dérangés leur existence laborieuse et pacifique, conservant leur religion, leurs mœurs, leur structure sociale, et leur culture. Le dialecte allemand apporté de la mère-patrie est devenu peu à peu, dans le nouveau milieu, un idiome souabe particulier, mais il continue à être parlé par tous.

Mais, un beau jour, la vie spirituelle de la paisible population souabe est troublée: *la politique du régime magyar* vient de faire son apparition. « Quiconque tire sa nourriture du sol de la Hongrie millénaire a le devoir de connaître la langue magyare et de se considérer comme Hongrois », telle est la nouvelle maxime, la nouvelle conception de politique culturelle des maîtres de Budapest vers la fin du dix-neuvième siècle.

Tous les moyens possibles sont bientôt mis en pratique pour supprimer les écoles non-magyares on tout au moins pour y introduire l'enseignement obligatoire du hongrois. De nouvelles lois, des ordonnances ad hoc changent complètement le rôle naturel de l'enseignement primaire et le transforment en un instrument de dénationalisation. Il va sans dire que les résultats de cette politique scolaire constituèrent bien vite une véritable catastrophe pour la vie culturelle des nationalités non-magyares, lesquelles se trouvaient placées de la sorte en face de la cruelle alternative de choisir entre l'*analphabétisme* — car elles n'étaient pas en état de faire vivre par leurs propres moyens un nombre suffisant d'écoles enseignant dans leur langue maternelle — et d'autre part la *dénationalisation*, à laquelle les jeunes enfants fréquentant les écoles

magyares de l'Etat se trouvaient fatalement exposés. A cette situation tragique il faut ajouter ce fait que, pour les minorités de Hongrie, les études à l'école d'Etat ne présentaient aucun intérêt pratique, puisque ces minorités étaient systématiquement écartées de l'accès aux fonctions publiques. Etablissant en apparence des relations de droit entre les écoles minoritaires et l'Etat, lois et réglements scolaires hongrois tendaient en fait à la suppression de l'enseignement non-magyar et à l'introduction de méthodes visant à la magyarisation. Certains articles de loi, par exemple l'art. 17 de la loi XXVII de 1907, prévoyaient l'obligation catégorique pour toute école minoritaire de développer et affermir chez les élèves *la conscience d'appartenir à la nation magyare.*

Un autre article insistait sur la nécessité de faire prédominer dans tout le cours des études cet esprit national hongrois et d'éviter en conséquence tout ce qui pourrait orienter moralement les élèves vers quelque autre nation. Quant à la langue magyare, elle devait être enseignée de telle sorte (art. 19) que les élèves non-magyars, à la sortie de la quatrième classe du cours primaire, pussent « *exprimer correctement leurs pensées en hongrois, tant oralement que par écrit* ». Négliger cette obligation équivalait à un délit (art. 22) et avait pour effet la destitution de l'instituteur.

Toutefois, à l'égard des villages souabes de Transylvanie et du Banat, l'Etat hongrois employa une autre méthode: estimant sans doute trop difficile de les conquérir par attaque directe, par l'application brutale de la loi, il jugea prudent de recourir à une tactique plus rusée. Catholiques zélés et convaincus, les Souabes, on le sait, sont un peuple profondément religieux; chez eux le prêtre est pour ainsi dire le maître absolu des âmes. Aussi les agents officiels de Budapest ont-ils pensé qu'ils ne pouvaient magyariser les Souabes qu'avec le concours du clergé. De fait, les jeunes Souabes chez qui s'éveillait la vocation sacerdotale furent désormais placés à titre d'internes dans les séminaires catholiques hongrois où, pendant quatre ans, on les éleva dans un tout autre milieu, imprégné d'un esprit, d'une idéologie toute différente.

Lorsqu'ils avaient terminé leur formation théologique, les jeunes postulants à la prêtrise se trouvaient en fait modelés, dressés, pourrait-on dire, à leur rôle futur d'agents de magyarisation au sein du peuple souabe parmi lequel ils devaient exercer leur ministère et dont ils étaient sortis. Les jeunes prêtres arrivaient donc avec le même nom allemand, les mêmes cheveux blonds, les mêmes

yeux bleus, le même sang dans les veines, mais avec *une autre langue sur les lèvres*. S'ils officiaient en langue latine, en échange ils prêchaient désormais *en langue magyare*. Les braves agriculteurs souabes hochaient la tête, ne comprenant rien aux paroles du nouveau pasteur; mais peu importait: leurs enfants allaient bientôt être en mesure de le comprendre, car celui-ci ne manquait pas d'imposer à l'instituteur, dont il était de droit le supérieur, d'enseigner dorénavant en hongrois, à partir de l'abécédaire.

De la sorte, lentement mais progressivement, la langue allemande se trouve chassée de l'école, une année après l'autre, classe par classe, pour faire place au noble idiome d'Arpad. Tel fut bien le processus de magyarisation des Souabes: celui qui ouvrit au loup la porte de la bergerie fut justement le berger, le pasteur spirituel du troupeau. Nous ne croyons pas qu'il existe de cas analogue dans les annales de la politique scolaire européenne.

Le procédé a donné naissance à un phénomène de psychologie populaire aussi intéressant pour le sociologue que pour le pédagogue. On sait que l'emploi des ressources de l'automatisme, la mécanisation en un mot, joue un grand rôle à l'école primaire. S'accoutumant à répondre d'une certaine façon à certaines questions (par exemple, à la question: Qui es-tu? il fallait répondre désormais: Je suis un Hongrois), à apprendre par cœur des poésies patriotiques magyares, à répéter sur le bout des doigts, fût-ce sans bien comprendre, certaines matières étudiées, l'enfant souabe se trouvait grandir sous deux influences, dans deux milieux moraux qui différaient radicalement: le milieu scolaire hongrois et le milieu domestique allemand. A l'école, bon gré mal gré, il se déclarait hongrois; à la maison, tout naturellement, il se sentait souabe, comme son père et sa mère, de qui il avait appris son dialecte germanique. Dans l'âme d'un tel enfant ce sont deux consciences qui vont prendre naissance et se développer désormais, deux consciences qui, bien qu'antagonistes, peuvent néanmoins coexister. L'une est le fruit de la nature, c'est la *conscience du sang et de la langue*, qui lui redit tout bas qu'il est souabe et rien d'autre. L'autre est le résultat d'une culture artificielle, d'une accoutumance, d'un dressage: c'est la conscience civique, ou pour mieux dire, officielle, toute de circonstance; en effet, il ne fait montre de cette dernière qu'à certaines occasions, en face de certains personnages officiels, comme le prêtre, l'instituteur, le notaire de la commune.

Mais le degré d'intensité de ces deux consciences diffère et varie selon les temps et les lieux. A la maison, au village, la conscience proprement nationale est naturellement plus vive, plus puissante que l'autre. En échange, sitôt qu'il met le pied en ville, au lycée, à l'université, plus tard dans la vie, le jeune intellectuel souabe est noyé, étouffé, dans le milieu social magyarisateur. Sa conscience naturelle, réduite sans cesse au silence, se résorbe peu à peu, s'atrophie et finalement s'éteint devant la conscience de circonstance qui, éveillée et renforcée par l'éducation, le pousse souvent à renier son origine allemande et même à changer son nom de famille en le magyarisant, afin de s'assurer plus aisément des moyens de vivre et de s'affirmer dans la vie publique.

Sans compter d'autres tentations, les Magyars ont su par là attirer dans le cercle de leur culture propre les éléments intellectuels hybrides des minorités, flattés dans leur amour-propre. Issus d'un peuple éminemment féodal et chez qui l'hypertrophie du sentiment de race est un attribut pour ainsi dire organique, les professeurs hongrois s'entendaient à merveille à insinuer dans l'esprit de l'enfant, au cours de leurs leçons, l'idée que d'être souabe, ruthène, roumain ou slovaque était quelque chose de dégradant ; mais qu'en échange être magyar, faire partie de la noble et historique « nation dominante » était un grand honneur. C'est grâce à ces méthodes et à d'autres analogues que l'éducation a pu former dans la Hongrie d'hier une classe cultivée, à double conscience, au sein des minorités, *exception faite* toutefois *des Roumains*. Mais si l'intellectuel souabe jouissait de ce triste apanage moral, si le prêtre, puis l'instituteur souabes s'étaient transformés en fossoyeurs de la langue des aïeux en introduisant à l'école, à l'église, dans les bureaux de la mairie la langue magyare, cela ne signifiait pas que la population souabe de Transylvanie fût complètement magyarisée.

En particulier la vieille génération a conservé avec sa conscience ethnique sa langue maternelle, qui n'a pu être arrachée ni par un vernis d'instruction primaire hongroise, ni par la prédication en langue étrangère dans l'église où chaque dimanche ils se rassemblent. Les ravages du processus de dénationalisation diffèrent d'ailleurs selon la localité, le moment et d'autres conditions générales ; ils n'en vont pas moins progressant jusqu'à l'effondrement de la monarchie austro-hongroise.

* * *

L'idée nationale, sortie triomphante des tranchées de la grande guerre, abolit dès 1918 cette monstruosité géographique et politique qui se perpétuait sous le nom d'Autriche-Hongrie, et bâtit sur ses ruines des édifices nouveaux, avec des matériaux neufs: les Etats successeurs. A la base de ces constructions ont été placées la démocratie, la liberté et la justice sociale. Le vent des idées nouvelles devait éveiller à leur tour les consciences endormies.

En effet, grâce à l'autonomie politique et culturelle proclamée par l'Assemblée nationale des Roumains transylvains à Alba-Julia, le 1-er décembre 1918, les Souabes vivant sur le territoire du nouvel Etat roumain renaissent à la conscience de leur origine et, se séparant des Hongrois, se groupent politiquement en un parti propre: le *parti allemand*.

Le nouveau credo politique et national passe bientôt des Souabes du sud (Banat) aux Souabes du nord de la Transylvanie (Sătmar), leurs frères de langue et de sang, qui persistaient dans l'usage de la langue magyare sur le terrain scolaire et religieux. En Roumanie chaque minoritaire a le droit strict de se déclarer et de s'affirmer comme tel; nul n'est forcé de cacher son origine ethnique, de renier sa langue maternelle; et ce n'est pas seulement parce que cette liberté est consacrée par les traités, c'est aussi parce qu'elle répond mieux au caractère roumain, naturellement pacifique et de bonne entente. Désormais le Hongrois n'est plus le maître de la parole, le tyran de la langue: que les Souabes abandonnent à leur tour la langue magyare, traîtreusement imposée, et qui n'est pas celle de leurs aïeux! Qu'ils parlent désormais en toute liberté l'allemand avec leurs enfants!

Tel fut, en bref, la langage de la propagande souabe, que les autorités roumaines laissaient se développer avec bienveillance. A la tête du mouvement de renaissance nationale se constitue un comité d'initiative qui jette les bases de la « Réunion populaire d'émancipation de la population souabe-allemande » (Deutsch-schwäbische Volksgemeinschaft) dont le siège est à Careii-Mari, dans le district de Sătmar. Le comité fait paraître la revue « Mitteilungen » dont les articles sont imprimés sur deux colonnes parallèles, l'une en allemand, l'autre en hongrois, afin que les intellectuels souabes en partie magyarisés et même le parti adverse puissent comprendre aisément le bien-fondé du réveil national. Il faut noter d'ailleurs que ce parti adverse était constitué par ceux des Souabes qui avaient été si complètement magyarisés que,

maintenant, ils voulaient demeurer magyars à tout prix et s'opposaient au mouvement de renaissance. Nul n'ignore que les mouvements de réveil national et populaire rencontrent les plus durs obstacles précisément chez les éléments égarés issus de la nationalité respective.

Telles sont donc les conditions où la lutte s'est engagée entre les deux consciences souabes. Elle a été acharnée, au point de prendre souvent l'aspect d'une vraie guerre civile. Et qui croit-on qui s'est placé le plus farouchement à la traverse de l'action émancipatrice des Souabes? Les prêtres souabes eux-mêmes. Les clercs formés dans les séminaires théologiques hongrois, les apôtres de la magyarisation, les agents de propagande des lois scolaires draconiennes dues au fameux comte Apponyi, tels sont les renégats qui, dès le premier moment, ont opposé leur veto.

A l'action offensive du comité de propagande allemande, les prêtres répondent en effet par une violente contre-offensive dans les colonnes de la revue religieuse « La Vie Catholique », transformée plus tard en « Libre Parole ». Au début, à vrai dire, la lutte engagée entre les deux consciences souabes est demeurée quelque temps latente, comme le feu couvant sous la cendre, mais bientôt elle lança ses flammes. L'incendie se propage de village en village; des plébiscites s'organisent dont le résultat, défavorable pour le camp « magyar », est falsifié de la main des prêtres, qui ne reculent pas devant les moyens les moins recommandables pour entretenir chez les Souabes, leurs frères, l'esprit de la culture magyare. Ils fondent diverses associations à dénomination religieuse, comme la « Jeunesse catholique » ou l'« Union des Jeunes filles catholiques », qui ne sont en réalité que des foyers mal déguisés où se poursuit l'éducation dans l'esprit hongrois et qui tendent à isoler la jeunesse et à la préserver de la contagion du réveil national allemand.

Avec une audace non-pareille le clergé souabe continue ainsi jusque sous le nouveau régime de libertés publiques instauré par l'Etat roumain, à jouer le funeste rôle de bourreau de la conscience nationale de son propre peuple, lequel lui assure, par parenthèse, grâce à sa piété et à son attachement religieux, une existence large et heureuse.

Le procès de magyarisation des Souabes par l'école menaçait ainsi de se poursuivre, et donc de s'aggraver, en plein jour, sous les yeux des autorités roumaines. Mots d'ordre et menaces se

croisaient dans l'air comme des éclairs meurtriers. On vit tel cas où le prêtre ne craignit pas de s'écrier devant l'assemblée des fidèles: « Sous peu, les Hongrois réoccuperont la Transylvanie. Alors tous ceux qui ont osé réclamer la langue allemande à l'école seront pendus par la langue ! » La situation était devenue intolérable.

C'est alors qu'intervint l'autorité de l'Etat. S'appuyant sur les principes généreux de politique culturelle des Etats démocratiques ainsi que sur les dispositions très larges de la loi de l'enseignement minoritaire (particulier), le gouvernement roumain, en 1925--26, a publié une ordonnance aux termes de laquelle la langue d'enseignement dans les écoles souabes devra être l'allemand, autrement dit la langue maternelle de ceux qui faisaient vivre ces écoles; le hongrois ne pouvait jouer ce rôle, étant la langue propre d'une minorité ethnique différente, sans rien de commun avec la population souabe.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que les nouveaux ordres aient été exécutés: quoique parfaitement légaux, quoique fondés sur le principe de la pleine liberté culturelle, les ordres ministériels se buttent au même mur hostile: le clergé souabe. L'évêché catholique (hongrois) de Satumare lance confidentiellement le contre-ordre de résister et d'exiger de chaque comité scolaire des décisions en faveur du maintien de la langue hongroise, sous le fallacieux prétexte que les enfants ne connaissent pas d'autre langue. Derrière l'évêché catholique — dont les latifundia sont restés en partie de l'autre côté de la frontière, en Hongrie — c'était Budapest avec toute sa force morale et matérielle qui se dissimulait; car Budapest avait tout intérêt à s'efforcer d'entretenir chez les Transylvains l'idée du provisoire en même temps que l'esprit de revanche ou de révision.

Ainsi donc les premières mesures du gouvernement sont purement et simplement tenues pour nulles et non avenues. La réaction donne naissance à des conflits et prête à la lutte un caractère de plus en plus aigu. L'agitation menée autour du problème scolaire souabe trouve un écho de plus en plus large dans la presse et l'opinion publique. Les répercussions en franchissent même nos frontières et se font sentir jusqu'en Allemagne, dont on sait tout le soin et toute l'attention portée au sort et aux progrès des populations d'origine germanique dispersées sur la surface du globe. Dès 1927 paraît à Stuttgart la brochure *Die Schwaben in Sathmar*, où l'auteur, le Dr. I. Straubiger, dépeint la situation des

Souabes de chez nous sous tous les aspects: ethnique, statistique, culturel, économique, religieux, scolaire, ethnographique, linguistique etc. On y trouve même des chapitres comme « La patrie d'origine des Souabes de Sătmar » *(Die Stammesheimat der Sathmarer Schwaben)* ou comme « Les devoirs de la mère-patrie envers les Souabes de Sathmar » *(Die Pflichten des Mutterlandes gegen die Sathmarer Schwaben)*. Tout ce qui concerne les efforts de re-germanisation de la population souabe est relevé avec éloge et satisfaction. Il est significatif toutefois que l'auteur ne trouve aucune parole de reconnaissance envers l'Etat roumain, qui protège pourtant cette population et lui prête effectivement son concours moral et officiel. Au contraire, le passage relatif à la Roumanie dans le chapitre « *Sathmar, Ungarn und Rumänien* » est rien moins que flatteur pour nous. Notons le fait et prions le lecteur de le retenir à titre de document.

Quoi qu'il en soit, grâce à l'intervention toujours plus énergique du gouvernement et grâce aux sanctions appliquées par ses organes, la lutte pour la renationalisation des Souabes s'est poursuivie avec un succès toujours plus rapide, et la résistance cléricale, faiblissant chaque année, perd décidément du terrain. Aujourd'hui la situation se présente complètement retournée: cette constatation est faite par l'auteur même de l'article cité au début de cette étude, dans la revue allemande « Der Ausland-Deutsche », article sur lequel nous jugeons utile de nous arrêter un peu.

L'article est dans son fond un compte-rendu commémoratif; l'objet de l'auteur est de présenter aux yeux de ses frères de race d'Allemagne le bilan des efforts culturels que la « Réunion souabe-allemande du district de Sătmar » a jugé de son devoir de déployer dans les dix dernières années (1926—1936) dans le sens d'une re-germanisation de la population souabe de Roumanie.

En dehors des données statistiques, qui présentent un vif intérêt et qu'il n'y a aucun motif de révoquer en doute, l'article donne quelques constatations dignes de retenir toute notre attention. Dès le début nous est décrite la situation odieuse provenant de la succession magyare dans les régions souabes du nord de la Transylvanie, situation créée par le régime hongrois. La voici, traduite en chiffres:

Sur les 35 communes souabes, en 1919, quand la Transylvanie s'est rattachée volontairement au royaume de Roumanie, 16 communes seulement parlaient encore le dialecte souabe allemand;

les 19 autres se trouvaient à peu près intégralement magyarisées. Sur 45.000 sujets, plus de 20.000 parlaient exclusivement le hongrois: ce n'est pas seulement à l'école ou dans l'administration communale, mais même à la maison, dans la famille, que la jeune génération ne savait plus employer sa langue maternelle.

Après dix ans d'efforts, la situation se présente actuellement comme suit:

Communes souabes : 35.

Population souabe compacte : 37.342.

Population souabe dispersée : 8.000 environ.

Ecoles primaires souabes (particulières): 33.

Instituteurs enseignant en allemand : 59.

Enfants souabes instruits en allemand : 3946.

Enfants souabes instruits en hongrois : 576.

Enfants souabes instruits en roumain (dans les écoles de l'Etat): 1138.

Ecoles maternelles (Kindergarten) *de langue allemande :* 10 (entretenues par l'Etat roumain).

Asiles d'été (entretenus par la Réunion souabe): 13.

Ecoles primaires où le catéchisme est enseigné en allemand (par le prêtre): 18.

Ecoles primaires de langue allemande, mais où le catéchisme est encore enseigné en hongrois : 11.

Ecoles où le catéchisme est enseigné dans les deux langues (régime de transition): le reste, soit 4.

Communes où l'allemand est compris par la totalité de la population : 17.

Communes où l'allemand est compris par plus de 50% de la population : 11.

Communes où l'allemand est compris par moins de 50% de la population : 7.

Sur 59 instituteurs souabes, 14 seulement sont encore partisans de la langue et de l'esprit magyars à l'école; six autres manifestent une attitude d'indifférence au problème de la regermanisation; les 35 autres sont tous des propagandistes de la langue allemande. Le front de l'intransigeance cléricale, si ferme jusqu'ici, a fini lui-même par être brisé: dans 4 communes le sermon se fait déjà en allemand (la langue liturgique demeurant bien entendu le latin); dans 8 autres paroisses le prêtre s'adresse aux fidèles en allemand et en hongrois, afin d'être compris de tous;

dans les 23 autres le hongrois n'a pas encore pu être écarté de la chaire, le clergé ayant seul voix au chapitre dans ce domaine.

Comme on le voit, les résultats sont pleinement satisfaisants: les chiffres démontrent avec leur éloquence irréfutable que l'action de renationalisation de l'élément souabe de Roumanie n'était pas une chimère puisque les succès moraux qu'elle a obtenus ont dépassé les espérances les plus optimistes. L'auteur de l'étude que nous analysons, dans l'historique qu'il donne de la lutte engagée contre le clergé réfractaire et des phases principales de l'action de regermanisation, en particulier quand il veut déterminer la part de mérite des divers facteurs qui ont coopéré à cette action délicate, ne s'en livre pas moins à quelques appréciations qui ne nous semblent guère équitables et qu'il est de notre devoir de rectifier; nous faisons allusion ici aux passages relatifs à la contribution du gouvernement roumain et de ses organes scolaires à l'œuvre de re-nationalisation de la population souabe:

« Il a été de la plus grande importance, écrit l'auteur, que l'Etat roumain, après la création de la Réunion culturelle souabe-allemande, ait tendu dans toute ses ordonnances scolaires à introduire l'instruction allemande sur toute la ligne » (« Es war von grösster Bedeutung dass der rumänische Staat, seit der Gründung der Deutsch-Schwabischen Volksgemeinschaft, in allen Verordungen auf die allgemeine Durchführung des deutschen Unterrichts hinarbeitete »). En apparence loyale et catégorique, cette constatation est au fond aussi équivoque qu'édulcorée, car *le concours de l'Etat roumain*, qui a été *non seulement effectif mais déterminant* dans le problème scolaire des Souabes, est présenté simplement comme une tendance bienveillante secondant les efforts et la lutte de la Réunion de propagande allemande.

Mais surtout, dans les passages suivants qui rappellent les mesures prises par les trois ministres de l'instruction publique dans les dix dernières années, MM. Angelesco, Costăchesco et Iorga, l'effet réel de leurs ordonnances est volontairement minimisé et présenté comme pratiquement annihilé par la résistance du clergé et les contre-ordres de l'évêché catholique latin de Satumare. Or il est incontestable — et les fonctions officielles dont est investi l'auteur de ces lignes lui permettent de l'affirmer avec toute la certitude que donne une longue expérience de la réalité — que

dans le problème scolaire souabe *le concours de l'Etat roumain a été le facteur décisif et le seul en état de le résoudre* effectivement, sans trop de perturbations d'ordre social.

Toute une collection de pièces d'archives témoignent que c'est le gouvernement roumain qui a imposé l'introduction de l'allemand dans les écoles souabes confessionnelles, écartant tous les obstacles que l'adversaire suscitait au nom de l'article 35 de la loi sur l'enseignement particulier, article susceptible de tant d'interprétations. C'est le gouvernement roumain qui a mis ses écoles à la disposition de la propagande allemande afin que celle-ci y ouvrît des *sections allemandes*, pourvues d'instituteurs allemands rétribués par l'État, d'organes de contrôle allemands rétribués de même par l'État et expressément engagés pour étendre et accélérer l'introduction de la langue allemande à l'école souabe. C'est encore le gouvernement roumain qui, sur notre proposition, a organisé des commissions mixtes afin d'établir l'origine ethnique des enfants tenus de fréquenter l'école primaire et pour mieux démasquer la fausse argumentation de ceux qui se réclamaient de la « langue maternelle » des Souabes magyarisés. Il est notoire que c'est grâce à la politique inaugurée par l'Etat roumain à l'égard des minorités que nous, les autorités scolaires de Transylvanie, avons pu contrebattre les menées du clergé catholique magyar et promouvoir la cause nationale des Souabes, dénonçant au gouvernement les récalcitrants et réclamant leur punition. Ce large concours que nous avons accordé à l'action de regermanisation de l'élément souabe magyarisé constitue assurément le chapitre le plus intéressant et le plus éloquent de l'histoire scolaire de Roumanie, laquelle s'inspire des principes du plus souple libéralisme en matière de politique culturelle.

C'est par suite de cet esprit tolérant, de la sollicitude de l'Etat envers la minorité souabe et du régime de protection dont celle-ci a bénéficié que nous en sommes venus à céder même du terrain destiné à l'organisation de l'enseignement national roumain, à céder des classes et des locaux, à créer des postes et des sections de langue allemande dans les propres écoles officielles des communes souabes, nous affaiblissant d'autant nous-mêmes et réduisant par là le nombre de nos postes d'instituteurs, justement à cette frontière de Hongrie où l'élément roumain avait été atteint lui aussi par la vague de magyarisation. Nous qui avons eu la mission d'exécuter les dispositions du gouvernement sur le terrain, nous

avons été à même d'observer la nature des obstacles concrets et la tactique secrète des manœuvres que nous avons dû tourner pour rendre à la population souabe sa langue maternelle, ce trésor spirituel que la domination magyare lui avait ravi sans scrupule.

Ces efforts, aussi bien que les obstacles qui s'y opposaient, sont bien connus; et c'est justement là le motif de notre surprise en face de certains passages de l'article du M. Hugo Moser, passages qui laissent l'impression que tout le mérite de l'Etat roumain se réduit à quelque considération accordée aux desiderata de la population souabe en matière de culture, juste un peu plus que n'en avait eu l'ancien régime hongrois (« mehr Rücksicht zu nehmen gewillt war, als Ungarn »). Or la vérité est que, *sans l'intervention officielle et sans l'autorité morale et politique de l'Etat roumain, l'élément souabe de Transylvanie n'aurait jamais pu recouvrer le patrimoine spirituel dont l'avait dépouillé la politique de magyarisation.* Il ne faut pas oublier non plus que la propagande et les diverses mesures prises par les chefs souabes étaient dépourvues de force exécutoire, ceux-ci n'ayant théoriquement aucun droit de prendre des dispositions en matière d'enseignement: il a donc fallu, non seulement la bienveillance de l'Etat, mais son approbation formelle et son concours effectif, à défaut de quoi la politique de regermanisation, malgré tous les encouragements et tous les soutiens venus d'Allemagne, serait demeurée stérile. La propagande est avant tout une tâche d'apostolat au service d'une idée; elle peut préparer un terrain pour une action ou une idéologie nouvelle, mais elle ne saurait, en général, se passer d'une sanction politique; et les résultats impressionnants que présente le tableau statistique ci-dessous sont dus avant tout au concours d'une force d'un autre ordre, d'une autorité supérieure, capable d'engager tout un appareil administratif pour la solution d'un problème d'intérêt public. Et c'est surtout, ajouterons-nous, lorsque l'adhésion morale de la population n'est pas unanime et qu'on ne peut trop faire fond sur elle — comme c'était le cas pour l'élément souabe — que le pouvoir exécutif de l'Etat se révèle comme le seul facteur certain.

Tel est le commentaire dont nous avons jugé nécessaire de compléter les constatations de l'informateur de « Der Ausland-Deutsche ».

TABLEAU STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ALLE

I. *Colonies souabes-wurtembergeoises installées à partir*

Numéro d'ordre	NOMS DES LOCALITÉS (Allemand, Roumain, Hongrois)	Année de la colonisation	Chiffre de la population (1927)	Chiffre de la population (1930)
1	Petri-Petrești — Mezőpetri — Petrifeld	1740	1.687	1.708
2	Beschened — Dudești-Mic — Kisdengeleg	1800	—	436
3	Stanislau — Sanislău — Szanisló	1786	4.423	4.391
4	Schamagosch — Ciumești — Csomakőz	1795	2.144	2.114
5	Fiena-Fienen — Foeni — Mezőfény	1720	1.743	1.870
6	Schöntal — Urziceni — Csanalos	1712	1.758	1.897
7	Kalmandi — Cămin — Kálmánd	1752	1.244	1.319
8	Kappelan — Căpleni — Kaplony	1735	2.250	2.363
9	Karol — Carei — Nagyhároly	1712	17.285	16.085
10	Terem — Tiream — Mezőterem	1810	2.079	2.156
11	Gilvatsch — Ghilvaci — Gilvács	1751	645	622
12	Maitingen — Moftinul-Mare — Nagymájtény	1722	1.882	1.858
13	Terbesch — Terebești — Krasznaterebes	1772	1.608	1.393
14	Erdeed — Arded — Erdőd	1726	3.825	3.327
15	Madratz — Mădăras — Madarász	1800	1.962	2.009
16	Sagass — Rătești — Szakasz	1749	864	1.010
17	Bildegg — Beltiug — Krasznabéltek	1730	2.379	2.592
18	Nanten — Hurez — Nantü	1795	901	1.004
19	Schandra-Schandern — Șandra — Krasznașandorfalu	1767	681	760
20	Sukunda-Sukunden — Socond — Nagyszokond	1779	797	887
21	Hamroth — Homorodul-de-Jos — Alsohomorod	1781	953	970
22	Scheindorf — Sâi — Szinfalu	1780	1.064	1.176
23	Burlescht — Borlești — Barlafalu	1784	1.489	1.509
24	Santa — Santău — Tasnádszantó	1815	2.365	2.376
25	Taschnad-Trestenburg — Tășnad — Tasnád	1754	5.026	5.026
26	Neu Taschnad-Neutrestenburg — Tășnadul-Nou — Ujtasnád	1910	181	181
27	Darotz — Craidorolț — Kiralydarotz	1753	2.259	2.746
28	Josefhausen — Iojib — Józsefhaza	1794	1.354	1.375
29	Turterbesch — Turulung — Turterebes	1745	3.468	4.051
30	Varalja-Zeuchtenburg — Seini — Szinerváralya	—	—	5.161
31	Sathmar — Satu-Mare — Szatmár	—	—	49.917
32	Maierhof — Szintai	1910	—	—

Dans diverses régions des districts de Sătmar et de Sălaj habitaient, selon le recense

MAND DANS LES ÉCOLES SOUABES DE TRANSYLVANIE

de 1712 par les comtes Károlyi (Souabes de Sătmar)

(Chiffres du recensement de 1927)							Langue d'enseignement	Langue de prédication
Allemands		Roumains	Hongrois	Catholiques de rite latin	Catholiques de rite grec	Réformés		
Chiffre total	Proportion parlant allemand							
1.480	100%	200	5	1.537	136	25	A	A H
310	100%	11	2	422	11	1	A	H
1.521	10%	2.001	538	1.617	2.011	608	R	H
1.337	55%	804	81	1.356	639	123	A	H
1.657	85%	36	24	1.684	48	11	A	H
1.360	45%	283	104	1.453	283	21	A	H
1.200	80%	12	8	1.229	11	3	A	H
1.639	10%	316	277	1.678	296	278	A	H
3.566	10%	6.480	3.517	4.678	7.121	2.617	H A	H
1.472	100%	541	21	1.484	539	17	A	A H
448	75%	19	7	463	149	29	A	H
1.466	45%	329	66	1.509	329	43	A	H
622	90%	899	21	657	926	15	A	H
1.662	70%	1.280	431	2.184	1.297	218	R A	H
275	80%	1.633	7	284	1.631	—	A	H
544	100%	232	34	594	245	15	A	H
1.442	90%	500	105	1.801	405	54	A	H A
211	35%	520	138	342	520	11	A	H
620	100%	20	16	636	20	5	A	A H
617	100%	102	44	636	100	27	A	A H
742	100%	49	12	840	41	12	A	A
759	100%	241	19	911	233	6	A	A
281	100%	1.154	9	293	1.154	5	A	H A
523	Magr.	1.447	327	562	1.437	305	A H	H
1.567	»	1.151	1.462	1.611	1.153	1.527	H	H
89	50%	—	—	89	50	10	—	—
636	Magr.	916	470	728	939	481	R	H
282	»	575	433	411	575	356	R	H
1.282	»	393	1.013	2.034	809	389	R	H
147	»	3.246	1.747	815	3.246	1.064	R H	H
504	100%	5.799	23.245	8.582	16.316	13.589	H	H A
65	—	—	—	—	—	—	—	—

ment roumain de 1927, 2.592 Allemands (cinq communes, numéros d'ordre 33—37).

II. *Colonies plus récentes, originaires de diverses régions d'Allemagne.*
(Sauf indication contraire, chiffres

Numéro d'ordre	NOMS DES LOCALITÉS (Allemand — Roumain — Hongrois)	Année de la colonisation	Chiffre de la population (1930)	Alle
				Chiffre total
38	Batartsch — Batarci — Batarcs	1910	1.775	216
39	Grosstarna — Tarna-Mare — Nagytárna	1900	2.054	131
40	Glashütte — Poiana-Codrului — Zelestye	—	518	122
41	Kriegsdorf — Hodod — Hodad	1751/2	2.075	évang. 602
42	Neupalota — Palota-Nouă — Uipalota	1760	492	472
43	Tarján	—	—	—
44	Baița — Rézbánya	—	—	143
45	Pădurea Neagră	—	—	—
46	Oberwischau — Vișăul-de-Sus — Felsővisó	—	10.919	3.462

III. *Colonies plus anciennes, où le sentiment ethnique est éteint ou ne survit plus qu'à l'état de vestige*

No. d'ordre	NOMS DES LOCALITÉS (Allemand-Roumain-Hongrois)	Population totale	Population allemande	Roumains	Hongrois	Autres nationalités	Catholiques de rite latin	Catholiques de rite grec	Réformés	Divers
47	Neustadt — Baia-Mare — Nagybánya	13.986	1.232	5.005	4.652	1.891	4.467	3.949	1.907	1.554
48	Mittelstadt — Baia-Sprie — Felsőbanya	4.153	496	1.438	1.872	202	2.304	1.245	587	283
49	Kapnik-Oberstadt — Capnic - Kapnikbánya	2.441	—	—	—	—	510	1.546	51	60
50	Băița — Laposbánya	1.336	1.194	780	388	26	783	2.662	812	796
51	Fernesch-Ferneziu — Firiza-de-Jos — Alsofernezéj	2.735	69	1.546	518	—	141	321	4	17
52	Lajosvőlgye	—	—	—	—	—	454	858	15	27
53	Oknasugatag	—	1	441	1274	—	1.318	971	31	10
54	Borșa — Borsabánya	—	—	—	—	—	2.997	2.974	55	22
55	Ronászék	—	—	—	—	—	5.313	286	2.380	8.337

gne et d'Autriche, et où le sentiment ethnique est toujours vivant
du recensement roumain de 1927).

…mands Proportion parlant allemand	Roumains	Hongrois	Juifs	Catholiques de rite latin	Catholiques de rite grec	Réformés	Langue d'enseignement	Langue de prédication
100%	1.135	43	—	294	1.138	16	A	A
100%	1.211	272	—	290	1.211	129	A	A H
80%	335	21	—	147	329	18	R	H
100%	180	1.084	—	21	177	1.500	A	A (évang.)
100%	20	—	—	493	20	1	A	3 A 1 A
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	143	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
100%	3.500	120	1.500	—	—	38	—	A H

IV. *Colonies wurtembergeoises demeurées en Hongrie*

No. d'ordre	NOMS DES LOCALITÉS (Allemand — Hongrois)	Date de la colonisation	Population totale (1910)	Allemands		Hongrois	Catholiques de rite latin	Langue d'enseignement	Langue de prédication
				Chiffre total	Proportion parlant allemand				
56	Wallai — Valaj	1747	1.716	1.500	100%	216	1.716	H	H
57	Merka — Mérk	1772	1.340	1.200	80%	140	1.340	H	H
58	Sajta — Zajta	1793	400	350	Magyariés	50	400	H	H

* * *

Pour terminer, relevons cet aveu de l'auteur de l'article: « An der ganzen Entwicklung in Sathmar hat das Mutterland und insbesondere die schwäbische Stammesheimat tätigen Anteil genommen », aveu empreint de sincérité, et notons qu'un peu plus loin il souligne avec satisfaction cette « Wiederherstellung der Verbindung mit dem Mutterland », pour terminer son étude en proclamant solennellement la plus ferme résolution de continuer la

lutte pour la regermanisation des Souabes et de la mener à bonne fin en maintenant les liens avec la mère-patrie (« unlöslich mit dem Muttervolk verbunden »).

L'orientation spirituelle vers l'Allemagne d'une minorité de Roumanie de même origine est un fait culturel, déjà ancien, relevé depuis longtemps et justifié jusqu'à un certain point. La communauté de langue et la communauté de race engendrent des affinités organiques que l'espace et le temps réussissent rarement à détruire. Le régime roumain est bien le dernier à songer à susciter des obstacles au développement de cette correspondance spirituelle, entretenue par toute sorte de moyens littéraires, artistiques ou scientifiques. Nous ne nous formalisons point, politiquement parlant, du fait que les Saxons de Transylvanie vont chercher leur inspiration culturelle aux sources de Leipzig ou de Iéna, nous ne tirons pas un chef d'accusation du fait que la lutte de Souabes citoyens roumains en vue de leur émancipation nationale est soutenue moralement et peut-être matériellement par leurs frères de race du Reich. Tout ce que nous exigeons et que nous sommes en droit d'exiger, c'est que ces rapports ne dissimulent pas d'autres tendances inavouées et ne dépassent pas l'horizon purement culturel. Aussi longtemps que l'Etat roumain assure l'individualité ethnique et l'autonomie culturelle à une minorité sur un point quelconque de son territoire, celle-ci est tenue en échange de s'identifier avec les intérêts et les aspirations de l'Etat protecteur en constituant une masse homogène de citoyens loyaux et d'honnêtes collaborateurs à son œuvre de consolidation.

L'Etat roumain s'est révélé comme un protecteur sincère des minorités en général, de la minorité souabe en particulier ; aucun moyen n'a été refusé à cette dernière pour retrouver son destin historique et la conscience de ses origines, pour recouvrer son être national que le régime magyar avait fini par travestir. La situation matérielle, culturelle et sociale des communes souabes de Transylvanie et du Banat se trouve depuis la guerre en plein progrès. Sous le rapport des droits et des libertés politiques, elles jouissent même de véritables privilèges. Cette attitude constante de ménagement et de protection ne demande pas d'autre récompense que ce sentiment de loyalisme et de gratitude qui constitue le couronnement d'une œuvre de haute équité.

Soulignons, pour conclure, que dans sa politique envers la minorité allemande l'Etat roumain a toujours été conduit par

l'idée de gagner l'attachement de ces citoyens aussi utiles à l'économie générale du pays par leurs qualités de travail et de persévérance, qu'au niveau spirituel de l'ensemble de la population par leur apport culturel propre, que nous apprécions hautement. Cette ligne de conduite se trouve illustrée par le sujet même de cet article, qui met en relief le traitement accordé à la minorité allemande de Satumare, traitement constaté d'ailleurs sur le terrain par les organes compétents du Reich.

C'est une grande satisfaction pour nous que les effets de cette politique des gouvernements roumains se soient manifestés juste à un moment où les plaintes mensongères de certains cercles budapestois nous accusent avec véhémence de persécuter les minorités. Au cours de la fête nationale qui a été célébrée le 13 décembre 1936 à Satumare pour l'inauguration de la statue du prêtre martyr Vasile Lucaciu, patriote et combattant dont l'admirable activité en faveur de la libération de son peuple avait commencé précisément dans cette région, un professeur souabe de Carei, M. Carol Wieser, a pris la parole dans les termes suivants, afin d'apporter lui aussi son hommage:

« Lorsque le grand Lucaciu a secoué les chaînes de l'esclavage hongrois, nous autres, Souabes, nous ne l'avons pas compris. Mais nous savons maintenant que Vasile Lucaciu a été en même temps le martyr de la liberté du peuple allemand dans ces régions. Nous savons que c'est depuis que ses souffrances ont rendu la liberté au peuple roumain de Transylvanie, que les Souabes de Sătmar ont eux aussi recouvré la leur. C'est depuis cette date sacrée que nous pouvons employer notre langue dans nos églises et nos écoles, que nous pouvons élever nos enfants dans l'amour de leur race, grâce à la section allemande du lycée qui porte le nom même de Vasile Lucaciu, afin qu'ils ne deviennent point traîtres à leur propre peuple comme il est arrivé dans les lycées hongrois.

« C'est pour cela que nous gardons toute notre reconnaissance à ce noble fils du peuple roumain. Cette reconnaissance, je veux aujourd'hui la crier au monde entier, afin d'être entendu de tous et surtout de l'Allemagne; qu'on sache bien là-bas que le noble peuple roumain ne veut ni notre disparition ni notre assimilation, à la différence des Hongrois, mais nous laisse vivre et prospérer en jouissant de tous nos droits.

«Que l'on sache aussi que les frontières de la Roumanie, en particulier à l'ouest, sont non seulement les bastions de l'existence

nationale et des libertés roumaines, mais aussi ceux de notre liberté et de notre existence, à nous autres Souabes de Sătmar et de Sălaj.

« Les Souabes de ces régions frontières, unis en pensée et en sentiment avec toutes les aspirations du peuple roumain, ne feront qu'un corps et qu'une âme pour la défense de ces frontières ; et je vous donne l'assurance que lorsque le clairon sonnera, notre sang abreuvera lui aussi le sillon ancestral pour la sauvegarde du territoire où a combattu le grand Vasile Lucaciu ».

Ces paroles chaleureuses et spontanées du professeur souabe de Carei constituent non seulement un hommage mais aussi un témoignage précieux, qui vient confirmer ce que nous avons exposé plus haut.

GH. TULBURE
Inspecteur général scolaire

NÉMÉSIS

Voici quelques semaines, un député hongrois, Nándor Urmánczy, se tuait d'un coup de revolver dans les couloirs du parlement de Budapest; ce malheureux geste a soulevé d'ardents commentaires en Hongrie, car Urmánczy, homme jadis fort riche, faisait partie de cette aristocratie magyare qui prétendait à la direction exclusive de la politique hongroise, chauvine et intolérante. L'opinion publique chez nos voisins incline à croire que Nándor Urmánczy est la victime du « destin magyar » après la guerre: par suite du traité de Trianon il avait perdu la plus grande partie de ses biens, en même temps que sa patrie perdait ses anciennes frontières, de sorte que l'âme sensible de l'aristocrate magyar n'a pu souffrir plus longtemps ce double coup.

Nous ne contesterons certes point le patriotisme de l'homme, nous avouons même que son sort tragique nous a ému, car il est difficile de n'y pas voir comme un retour de cette « némésis » qui frappait les héros des tragédies antiques, impitoyable et infaillible. De longues années Nándor Urmánczy aura nourri la nostalgie de son château de Reghin en Transylvanie, de l'eau capricieuse du Haut Mureş, du murmure des grandes forêts de sapins, qu'il n'avait pu revoir depuis 1918; mais ce n'est pas ce regret qui a armé sa main, c'est bien plutôt le souvenir, hallucinant comme un fantôme, d'un terrible massacre, de corps de vieillards, de femmes, d'enfants criblés de balles et jetés dans les flammes, massacre exécuté conformément à ses ordres le 8 novembre 1918 à Beliş (dép. de Cluj) et qui avait soulevé à cette époque la conscience de l'Europe civilisée; si endurci que fût le cœur d'Urmánczy, il est impossible que cette vision effrayante ne l'ait pas hantée jour et nuit.

La « Nouvelle Revue de Hongrie » considère que le sort de N. Urmánczy n'est en réduction que le sort de toute la nation magyare

(novembre 1936, pp. 452—454): qu'il nous soit donc permis de récapituler les événements de l'époque où le sort de cette nation était encore de tenir enchaîné dans l'esclavage et de persécuter le peuple roumain.

* * *

Nous sommes à la fin du mois d'octobre, en 1918; l'armée austro-hongroise vient de capituler devant les armées victorieuses de l'Entente; à Budapest vient d'éclater la fameuse révolution « octobriste » qui devait plus tard dégénérer en dictature communiste avec Béla Kun: la capitale de la Hongrie commence à devenir la proie de gens sans aveu; le ministre de la guerre du temps, un général, prononce même ces paroles mémorables: « Je ne veux plus voir de soldats ! ». L'armée austro-hongroise, ou plutôt ses restes, achevait en effet de se décomposer.

Nándor Urmánczy était encore à Budapest, étant membre du parlement, mais il attendait l'occasion de retourner au plus tôt sur ses terres de Reghin, suivant anxieusement le développement des événements en Hongrie et inquiet des bruits qui couraient sur l'intention des Roumains transylvains de se séparer. Soudain il reçut une nouvelle peu rassurante: sur le domaine de son frère Jean, à Beliş (dép. de Cluj) des troubles graves venaient d'éclater, et Jean Urmánczy avait jugé plus prudent de s'enfuir, laissant son domaine à l'abandon. La propriété comprenait un massif montagneux de 28.000 jugères, dans le département de Cluj, vers la source du Someş Chaud (commune de Beliş, alors Josikafalva). Dans cette région, purement roumaine, Urmánczy achetait tout le sol disponible, de sorte que plusieurs villages roumains se trouvaient en sa possession, le paysan n'ayant même pas à lui la terre sur laquelle était bâtie sa maison. Urmánczy avait là une vaste entreprise forestière, qu'il exploitait pendant la guerre avec l'aide des non-mobilisés et surtout de plusieurs centaines de prisonniers, en grande partie italiens. Ce grand propriétaire était le tyran de ses paysans et de ses employés, qu'il pressurait sans pitié du haut de son château moderne, construit sur une colline comme une forteresse; les prisonniers de guerre italiens, en particulier, étaient maltraités au point que beaucoup d'entre eux moururent de froid et de faim — car Urmánczy nourrissait à cette époque de tout autres sentiments à l'égard de l'Italie.

Aux premiers jours de novembre 1918 la nouvelle d'une révolution avait couru parmi les prisonniers: leur premier souci fut de rentrer dans leurs foyers et de s'éloigner de cet enfer où ils avaient tant enduré. Jean Urmánczy, pressentant ce qui se préparait et dont la conscience n'était sans doute pas tranquille, prit avec lui quelques gendarmes et quelques Roumains de ses terres et partit en voiture pour la gare de Huedin.

Le lendemain, les prisonniers de guerre de l'entreprise forestière se rendirent à la cantine, demandant de l'argent et des vivres pour le voyage: on les leur refusa. C'est alors qu'ils se révoltèrent, détruisant la cantine, s'emparant des provisions dont ils avaient besoin et tuant trois des employés qui tentaient de s'y opposer; ils mirent le feu au dépôt de bois, puis disparurent, jugeant suffisante la vengeance de tant de souffrances endurées au service d'Urmánczy.

Nándor Urmánczy, informé par son frère, comme nous l'avons vu, décida de rétablir l'ordre à Beliș et de «châtier» les coupables. Dans les colonnes du journal budapestois « Pesti Hirlap », moniteur aujourd'hui du révisionnisme magyar, il lança un appel, invitant un certain nombre de soldats « courageux » à se présenter à lui pour « une mission de confiance » et leur promettant la solde habituelle payée par le Conseil National hongrois. Le détachement réuni ainsi fut organisé, armé, équipé et pourvu de vivres dans la caserne de la rue Falk Miksa, avec le consentement du ministère de la guerre [1]. Le capitaine Antal Dietrich fut nommé chef du détachement, lequel comprenait encore le capitaine Körösi, quatorze autres officiers, soixante hommes, en grande partie sous-officiers, et quatre mitrailleuses. Ils reçurent l'ordre exprès d'Urmánczy de se montrer impitoyables envers les Roumains, selon la vieille méthode magyare, et de les terroriser.

Le détachement fut transporté par train spécial jusqu'à Călățele, d'où à pied ou en voiture il se rendit à Beliş. Une véritable chasse à l'homme commença avant même l'arrivée dans la commune, et le chemin du détachement fut tout marqué de sang: les paysans roumains qu'il rencontrait, vieilards, enfants, femmes, étaient aveuglément passés par les armes; la population, entendant les coups de feu, se réfugia dans les bois, où la chasse continua.

En arrivant à l'entreprise forestière, le détachement ne trouva plus aucun prisonnier de guerre; il vit en échange les traces du

[1]) Voir les déclarations de Nándor Urmánczy, du 14 novembre 1918, publiées dans le « Pesti Hirlap ».

pillage; le dépôt de bois brûlait encore en flammes immenses, le mobilier du château était détruit. Les hommes du capitaine Dietrich installèrent dans une tour du château des mitrailleuses pointées dans diverses directions, puis ils reprirent le massacre. Les maisons roumaines furent prises d'assaut, personne ne fut épargné; dès qu'un paysan ou une paysanne roumaine se montrait, on faisait feu sur eux jusqu'à ce qu'ils tombassent. De nombreuses maisons, au dire des victimes, furent ensuite pillées par les soldats du détachement, et nous pourrions reproduire une série tout entière de déclarations de cette nature.

Plusieurs paysans, dont une femme, furent conduits jusqu'au pont de la commune de Beliş, où le capitaine Dietrich forma un peloton d'exécution et, levant son sabre, donna l'ordre de fusiller les pauvres gens: la paysanne Maria Triff, blessée non mortellement, tomba sous le pont et put ainsi avoir la vie sauve; les autres furent tous tués.

Tous ces crimes s'étaient perpétrés pendant la journée du 2 novembre. Vers le soir, le capitaine Dietrich fit réquisitionner un char et quelques paysans roumains pour rassembler les cadavres. On amena les paysans Nicolae Neagu, Adamis Neagu et Todea Gheorghe Dadu, les deux premiers avec un char et des bœufs: entre les baïonnettes ils durent ensuite charger les cadavres. Voici comment Nicolae Neagu a décrit cette triste opération [1]):

« Les soldats nous menaient où il y avait des hommes fusillés, et je me rappelle bien que nous avons ramassé, en divers endroits, vingt-trois morts, les uns sur la colline du château, les autres sur le chemin. Juste sur le sommet de la colline en allant sur Călăţele nous avons trouvé le cadavre d'un Roumain: il était habillé d'effets militaires et, je m'en souviens comme si c'était aujourd'hui, il était grand comme une montagne (sic), c'est à peine si nous avons pu le hisser sur le char. Nous avons trouvé deux autres cadavres dans l'eau du Someş, vers le barrage qui arrête les troncs flottés. Quelques cadavres avaient la poitrine défoncée, les intestins répandus par terre; d'autres, la tête fracassée par les balles. Parmi ceux qu'on a mis sur le char, il y avait cinq femmes, tuées elles aussi à coups de fusil. Après avoir chargé les corps, nous étions tout couverts de sang.

---

[1]) Voir *Le Massacre de Beliş en 1918*, par Aurel Gociman, pp. 38—39 (en roumain).

« Sur la route j'ai reconnu un homme du village, un certain Giurgiu, tué lui aussi; les soldats par dérision l'avaient appuyé à un poteau et lui avaient mis dans la bouche une bouteille qu'il retenait de la main: on aurait dit qu'il buvait. En arrivant en face de lui un soldat m'a dit en riant: — Regarde, il boit encore ! — Il boit dans l'autre monde, le malheureux, ai-je répondu. — En arrivant vers le pont, vis-à-vis de la réserve de pommes de terre qui avait brûlé et faisait un gros brasier, j'ai rencontré le capitaine avec plusieurs soldats et Todea Dadu. On nous a commandé de décharger du char les cadavres. Todea Dadu a dû les jeter dans le feu, et quand il les a eu tous jetés, on l'a forcé à exciter le feu et à attirer avec un crochet la braise sur les cadavres. Neagu Adamis et moi, nous étions à moitié évanouis. Il faisait un vent violent, et quand on jetait un cadavre dans le feu il se répandait dans l'air une odeur effrayante.

« Avant d'être jetés dans le feu, les morts ont été détroussés par les soldats; ils ont pris l'argent, les montres, les habits et les meilleures bottes. A un moment donné ils nous ont dit de prendre nous aussi des souliers aux pieds d'un mort: — « Nous autres, monsieur, nous n'en avons pas besoin », ai-je répondu; et nous n'avons rien pris. Les soldats se sont mis ensuite à piller les maisons des habitants: presque dans toutes ils ont pris quelque chose. Pour pouvoir voler plus à l'aise, ils effrayaient les gens en tirant des coups de feu: une fois que ceux-ci, terrifiés, s'étaient sauvés dans la forêt, les soldats arrivaient et pillaient. A Neagu Onuţ, fils de Sima, ils ont volé ses cochons, ses vêtements et ses bottes neuves pendues à des clous. A Tripon Nicolae fils de Gliga de même, ils ont tout volé dans sa maison, fracturé les coffres cadenassés, et ils ont emporté tout ce qui avait quelque prix ».

Todea Gheorghe Dadu, à qui fut réservé par le capitaine Dietrich le rôle de jeter au feu les cadavres apportés par les deux autres sur le char, décrit de la façon suivante ce qu'il a pu voir [1]):

« En suivant le chemin, les soldats derrière moi, j'ai vu avec effroi des gens du village ou d'ailleurs fusillés et appuyés aux poteaux. Certains avaient une bouteille que les soldats avaient mise dans leur main après les avoir tués, pour se moquer d'eux. Je suis arrivé à l'endroit où se dresse maintenant une croix; là brûlait un dépôt, et un brasier d'un mètre d'épaisseur donnait une chaleur

[1]) Id. *ibid.* pp. 37—38.

d'enfer. Le capitaine a envoyé un char dans la commune pour ramasser les morts. Ils nous ont apporté vingt-cinq cadavres. Le capitaine m'a apostrophé alors: — Ceux-là, tu vas les jeter dans le feu, ou tu seras fusillé aussi! J'ai senti à cet instant le frisson de la petite mort. Les cadavres sanglants me firent penser à mes enfants, qui pouvaient rester orphelins si je refusais d'obéir. Tout tremblant et sans savoir ce que je faisais, j'en ai pris un et je l'ai jeté dans le feu. Dans cette fournaise le corps du malheureux s'est enflé en un instant, il a commencé à grésiller, et bientôt il s'est répandu une odeur que je n'oublierai jamais, qui m'a affolé d'épouvante.

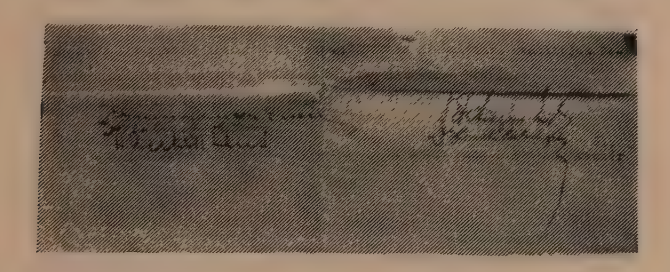
« J'ai pris ensuite un deuxième corps, puis un troisième... Certains m'ont paru bouger encore. J'hésitais. Aussitôt j'ai senti dans les côtes la pointe froide d'une baïonnette. J'ai relevé le corps et, en détournant la tête, je l'ai laissé tomber dans le brasier. Il me semblait que j'entendais un faible gémissement, et ensuite le grésillement de la chair qui brûlait. C'est ainsi que j'ai jeté dans le feu vingt-cinq cadavres. D'autres ont encore été jetés ensuite ». Telles furent les déclarations du paysan.

Les horreurs de Beliş perpétrées par le détachement envoyé par Nándor Urmánczy furent rapidement connues à Cluj: le Conseil National Roumain et Magyar envoya le 12 novembre une commission enquêter sur place; deux officiers roumains et deux officiers hongrois en faisaient partie. Le dr. Eugène Kertész, avocat à Cluj et l'un des délégués hongrois, décrivit plus tard dans la revue hongroise « Kórunk » (Notre Temps) de Cluj (IV-me année, vol. 22, 2 février 1929) et de la façon suivante ce qu'il vit à Beliş:

«...J'ai arrêté ensuite le procès-verbal qu'avait rédigé le dr. V. Poruţiu, le plus âgé d'entre nous, d'après les déclarations du capitaine, étant en quelque sorte assuré que les victimes n'étaient heureusement pas aussi nombreuses que le bruit en avait couru. Nous sommes remontés en automobile et nous avons descendu le chemin en lacets. Soudain nous avons senti une odeur effrayante venant de la droite du chemin et nous avons aperçu quelques trous d'où sortait de la fumée. Par curiosité nous avons mis pied à terre pour voir quelle partie de l'usine brûlait encore: c'est alors que s'est offerte à nous la plus terrible scène de révolution. Le dépôt de pommes de terre de l'usine avait brûlé jusqu'aux fondations, seule la cave était intacte. Dans cette cave s'élevait un monceau de cadavres. Par-dessus se trouvait une Tzigane, les poings crispés,

et un jeune homme de 18 à 19 ans, en habits militaires, avec un rictus effrayant sur le visage. Le tas de cadavres fumait encore, et c'est de là que venait cette odeur horrible. Au premier moment nous n'avions pas vu qu'il y avait d'autres cadavres que ceux de dessus; ce n'est qu'ensuite que nous avons soupçonné vaguement qu'il y en avait d'autres dessous. Nous sommes remontés bouleversés dans l'auto et nous sommes retournés à toute vitesse à Cluj...».

Nous donnons maintenant le texte authentique du procès-verbal dressé, six jours après ces horribles assassinats, par les représentants du Conseil National roumano-hongrois qui se sont rendus sur les lieux, à Beliș même; outre leurs signatures on relève celles



Procès-verbal du massacre de Beliș. — **Signatures des membres des conseils nationaux roumain et magyar.**

de deux magistrats, l'un de la part des Roumains (le dr. Emil Hațieganu, ancien ministre), l'autre de la part des Hongrois (le dr. Émile Grampière), de sorte qu'on ne peut même mettre en doute la teneur de cet acte, dont l'original existe toujours et dont voici la traduction française littérale:

«La commission mixte envoyée le 14 novembre 1918 par le Conseil National Magyar et Roumain de Transylvanie pour s'informer des événements du 8 novembre à Beliș, a établi de commun accord ce qui suit:

1. Le détachement, de la conduite duquel a été chargé le capitaine K. u. K. Antal Dietrich, est arrivé le 8 novembre de Budapest à Huedin, ayant la mission du ministère de la guerre, mission qui est au point de vue formel indéniable, d'organiser la garde nationale à Huedin. Ainsi donc l'expédition du détachement à Beliș s'est faite contrairement à l'ordre reçu.

2. Lorsque le 8 novembre, tard dans la soirée, le capitaine Dietrich est arrivé dans la commune avec ses soixante hommes

(dont 14 officiers) et le lieutenant Cseresznyés avec ses hommes, la scierie mécanique, le bâtiment de la direction et les dépôts avaient brûlé jusqu'aux fondations, et le mobilier resté dans le château Urmánczy était transporté ailleurs;

3. Le détachement a fusillé de sa propre autorité plusieurs personnes, bien que l'état de siège ne fût pas proclamé.

4. Sur l'ordre du capitaine Dietrich 20 cadavres, dont ceux de 3 femmes, ont été jetés dans le brasier d'un dépôt incendié, afin d'être brûlés, et le 12 novembre 1918, alors que la commission mixte d'enquête se trouvait sur les lieux, ils brûlaient encore en fumant. L'exécution martiale a eu lieu dans la nuit du 8.

5. Le détachement Dietrich, le 9 et le 10, patrouillait encore dans les communes voisines, entre autres à Mărișel.

6. Au cours du pillage trois des hommes de l'entreprise et le schachter (boucher juif) de Beliș ont été assassinés. Ernest Taufer, barbier de Beliș, ainsi que sa famille ont été condamnés à mort par les pillards et le terme d'exécution arrêté pour que la chose se passât sans témoin; néanmoins l'exécution n'a pu avoir lieu, le détachement étant arrivé sur ces entrefaites.

7. On n'a pas respecté la convention conclue à Cluj le 7 novembre 1918 entre les Conseils nationaux relativement à l'emploi de la gendarmerie, car les articles 3 et 4 de la convention ont été complètement négligés.

8. Le deuxième point de la convention passée à Cluj le 8 novembre 1918 touchant le maintien de l'ordre n'a pas été respecté non plus;

« Le 14 novembre 1918, d'entre les membres de la commission qui font le présent constat, MM. les docteurs Hațieganu, Poruțiu et Kertész ont téléphoné au capitaine Dietrich, qui a déclaré ce qui suit:

« A la suite d'une publication parue dans les journaux, ceux qui se sont déclarés prêts à défendre Beliș se sont annoncés dans une caserne de Budapest. C'est ainsi qu'il s'est annoncé lui aussi. Quand le détachement s'est formé, l'autorisation du ministère de la guerre dont il est parlé à la page 1 du présent procès-verbal, a été obtenue par un sous-lieutenant, sur l'intervention du député N. Urmánczy. Il n'a pas été du tout question de Huedin au cours des pourparlers d'organisation du détachement N. A. Le détachement a été transporté à Huedin par train spécial. Comme solde pour l'expédition on a promis la solde ordinaire de la garde nationale, laquelle n'a pas

encore été portés à ce jour. Le détachement se trouve à Beliş et y restera jusqu'à ce qu'il ait rassemblé tous les objets volés pour les transporter à Călăţele. Suivant ses déclarations, les habitants restituent sans difficulté les objets volés.



La croix des 45 martyrs de Beliş, élevée à l'endroit où ils furent brûlés sur le bûcher

Cluj, 16 novembre 1918, à 2 heures moins un quart.
De la part du Conseil National Hongrois:
ss. dr. Grandpierre Emil, dr. Balázs Endre, dr. Kertész Jenő.
De la part du Conseil National Roumain:
ss. dr. Emil Haţieganu, capitaine dr. Valentin Poruţiu.
Voici maintenant une liste partielle des victimes de Beliş:

Victimes originaires de la commune de Beliş, dép. de Cluj:

1. Dumitru Tripon, brûlé sur le bûcher, âgé de 26 ans. Laisse une veuve, Ana Tripon née Băraj, et un jeune enfant.

2. Gheorghe Mihuţ fils de Vila, brûlé sur le bûcher, âgé de 35 ans. Laisse une veuve, née Florea Neagu, et trois enfants, Pascu, Maria et Laura;

3. Ioan Bălc, brûlé sur le bûcher, âgé de 36 ans. Laisse une veuve et une petite fille, Mariuţa.

4. Simon Mihuţ, fils du postier, brûlé sur le bûcher, âgé de 60 ans.

5. Bâlc Nicolae, fils de Luca, brûlé sur le bûcher, âgé de 24 ans. Laisse une vieille mère dans le besoin.

6. Varvara Pop, née Forţ, brûlée sur le bûcher, âgée de 44 ans. Son mari, Vasile Pop, et ses trois enfants, Toader, Ilie et Justina, sont vivants.

7. Popa Pascu fils de Foscuţ, fusillé, âgé de 24 ans.

8. Puica Alexandru, charron, fusillé, 49 ans.

9. La femme de Puica Alexandru, fusillée, 41 ans.

10. Maria Motiş, fusillée et brûlée.

De la commune de *Văleni* (dép. de Cluj):

11. Ioan Vlaic al Cotreţilor, brûlé sur le bûcher, 35 ans; laisse sa femme, née Caterina Dreve, et un fils, Traian Vlaic.

De la commune de *Tufeni* (dép. de Cluj):

12. Gavril Dreve senior, 54 ans, tué à Dâmbul Negri et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui. Laisse une fille, Floarea Dreve, domiciliée à Mănăşterul Românesc.

13. Ioan Dreve, 22 ans, tué en même temps que Gavril Dreve senior. Laisse sa femme, Anuţa, née Crişan.

De la commune de *Mânăstireni* (dép. de Cluj):

14. Petru Calo, serrurier, fusillé, 28 ans. Laisse un fils, Petru.

15. Ioan Michile, assassiné, 18 ans.

16. Petru Giurgiu, fusillé, 54 ans. Laisse un fils, Ioan.

17. Gavril Văsarţuţuluca senior, fusillé à 62 ans. Laisse deux fils.

18. Ion Morar, boucher, assassiné, 57 ans; laisse deux fils.

19. Ioan Goia.

20. Ioan Nistor.

De la commune de *Mărişel* (dép. de Cluj):

21. Gheorghe Mariş, brûlé sur le bûcher; laisse sa femme, Silvia, née Vâtca, et deux enfants, Avram et Vasile.

22. Avram Costea, brûlé sur le bûcher. Sa femme est morte peu après, laissant une fillette orpheline, Maria.

23. Dumitru Giurgiu fils de Mica Curtului, brûlé sur le bûcher; sa veuve est morte peu après, laissant plusieurs enfants orphelins.

24. Ioan Lazăr.

25. Francisc Müller.

De la commune de *Morlaca* (dép. de Cluj):

26. Iacob Lucaciu.

27. Maria Boca a Petri Halamului.

28. La femme de Teodor Forţ.

De la commune *d'Arada* (dép. de Turda):

29. Stan Sântioana.

30. Ioan Neagu, brûlé sur le bûcher, laisse une veuve, Rafila, née Pleşa, et trois orphelins, Ion, Vasile et Ana.

31. Todea Petru fils de Simion Luscor, brûlé sur le bûcher; laisse une veuve, Maria, née Vârciu, et une orpheline, Rafila.

32. Lazăr Ana.

33. Nicolae Radac, brûlé sur le bûcher; laisse une veuve, Anuţa, et un orphelin, Gheorghe.

34. Neag Savu fils de Luca, brûlé sur le bûcher; laisse une veuve, Ana, et trois petits-enfants orphelins, Nicolae, Iosif et Mariuţa.

35. Dumitru Lazăr.

36. Gheorghe Neag fils de Jujiu.

37. Rafila Oneţ.

38. Gavril Neag fils de Luca.

39. Dumitru Nicola.

40. Ana Todea.

On n'a jamais su le nombre exact des victimes; il dépasse certainement 45, car au printemps suivant on a découvert de nombreux squelettes dans les forêts, provenant sans aucun doute de pauvres paysans blessés qui s'y étaient réfugiés et qui y sont morts.

Quand le printemps fut venu, en 1919, le dr. Emil Haţieganu, président du Conseil National Roumain, accompagné du général Pétin, de l'armée française, visita le théâtre des assassinats de Beliş. A l'endroit où les paysans roumains avaient été brûlés sur le bûcher, on découvrit encore leurs ossements à demi calcinés; quelques-uns furent prélevés puis déposés sur la table de la Conférence de la paix à Paris, comme preuves parlantes des persécutions endurées de la part des Hongrois par les Roumains de Transylvanie.

Il faut noter ici que les horribles assassinats de Beliș se produisirent juste au moment où les représentants des Roumains de Transylvanie avaient été convoqués à Arad par le gouvernement magyar en vue de pourparlers directs, et surtout pour être détournés de s'unir au royaume de Roumanie. La nouvelle des assassinats fit une impression pénible; le délégué roumain, Etienne Cicio Pop, condamna en termes véhéments l'auteur moral des assassinats, *Nandor Urmánczy.* Le massacre organisé par le détachement envoyé à Beliș contribua dans une large mesure à la rupture des pourparlers roumano-hongrois, car les Roumains de Transylvanie purent se convaincre une fois de plus qu'ils n'avaient aucune amélioration à attendre d'un régime magyar quel qu'il fût.

La nouvelle de ce terrible massacre souleva l'indignation de l'Europe à cette époque. M. Oscar Jászi, savant hongrois connu et membre alors du gouvernement de Budapest, en condamna sévèrement les auteurs: le numéro 267 du journal «Pesti Hirlap» (14 novembre 1918) reproduit de lui les déclarations suivantes:

« J'ai appris cet événement avec la plus vive indignation, et je suis révolté non seulement comme homme mais comme Hongrois. Je trouve qu'on a commis là une faute impardonnable, car cette conduite aussi légère qu'inhumaine non seulement menace le succès de pourparlers très importants engagés par nous mais encore place la Hongrie en fâcheuse posture pour la conférence de la paix, mettant une arme puissante aux mains de ses ennemis. Quant à moi j'exigerai que non seulement les exécuteurs matériels mais aussi les auteurs moraux soient punis de façon exemplaire et qu'on prenne toutes mesures pour qu'à l'avenir de telles atrocités ne se répètent plus ». Et le journal budapestois ajoutait ces lignes: « M. le ministre Jászi a prévenu téléphoniquement le premier ministre M. Michel Károlyi, qui a adopté à son tour la même attitude, décidant que les coupables seront sérieusement recherchés et punis avec rigueur ».

Nándor Urmánczy, ayant pris connaissance des déclarations de M. Jászi, ne trouva aucun mot de regret; il s'empressa de souligner qu'il ne s'agissait pas d'une expédition organisée par lui sans responsabilité, mais bien d'une initiative approuvée par le ministère de la guerre magyar. Ainsi couvert, il pouvait esquiver sans grande difficulté le châtiment dont l'avait menacé le ministre Jászi; et en effet, il ne fut jamais condamné par la justice hongroise. Mais la justice immanente devait un jour appesantir sur lui sa main vengeresse.

*
* *

Depuis le jour funeste du 8 novembre 1918 les frères Nándor et Jean Urmánczy n'osèrent jamais revenir en Transylvanie, se contentant des souvenirs du temps où dans, leur toute-puissance, ils avaient dans les villages roumains pouvoir de vie et de mort sur les pauvres paysans, vrais esclaves sur leurs terres. Et pourtant nul ne les a jamais empêchés de rentrer en Transylvanie, quoique personne, il est vrai, n'eût pu leur garantir d'échapper aux vengeances que leur aurait values le terrible massacre de Beliş. S'il est vrai que Nándor Urmánczy avait la nostalgie du pays transylvain, il faut croire que c'était plutôt le regret de l'époque d'avant-guerre que le désir de son retour; la « Nouvelle Revue de Hongrie » dit qu'il n'a jamais pu oublier l'odeur de la résine et des sapins de Transylvanie: nous croyons en effet que cette odeur devait-être ineffaçable pour lui, surtout celle de certain bois de sapin mêlée à l'odeur de la chair brûlée sur le sinistre bûcher de Beliş...

Depuis les horreurs de ce jour du 8 novembre 1918 il s'est écoulé plus de dix-huit ans: nous autres Roumains avons réalisé l'unité nationale tant désirée, et notre première pensée a été de pardonner chrétiennement. Nous avons pardonné à Nándor Urmánczy, quoiqu'il n'ait jamais cessé de diriger contre notre peuple de venimeuses attaques. Et si nous avons reparlé de lui, c'est sans haine et seulement parce que l'occasion nous a été donnée de rappeler le temps où nos devanciers étaient les victimes des persécutions hongroises, et pour comparer ce temps avec l'ère de la nouvelle liberté roumaine où toutes les minorités jouissent de leurs justes droits. [1])

Mais le destin s'est montré plus dur que nous, il n'a pas pardonné à Nándor Urmánczy, il a rappelé sans cesse à ses oreilles les cris de ses victimes, les pleurs des veuves et des orphelins, suscité devant ses yeux les fantômes de ceux qui ont été jetés vivants dans les flammes; enfin une terrible Némésis, tournant contre lui son propre bras et l'acculant au seuil de l'horreur et du désespoir, l'a forcé à se faire lui-même la justice qui lui avait été refusée.

AUREL GOCIMAN

[1]) Le biographe de comte Étienne Bethlen, ancien président du Conseil hongrois, note laconiquement ce qui suit sur le terrible massacre : «Entre temps, Urmánczy Nándor recrute une troupe. La population roumaine assiége le château de son frère. La troupe arrive, bat les Roumains et les disperse. Il y a des morts et des blessés. Terrible indignation parmi les chefs des Roumains». (Sebess Dénes : *Bethlen István gróf*. II édition, p. 218).

NOTES

LES EFFORTS DE RAPPROCHEMENT ENTRE L'ÉGLISE ANGLICANE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE ROUMAINE

Il s'est produit, ces dernières années, dans la vie de l'Église orthodoxe roumaine, certains événements d'une importance considérable pour sa prospérité et son prestige: à l'intérieur, la conscience religieuse a été ranimée et approfondie, non seulement dans la masse des fidèles mais aussi chez les intellectuels, grâce à la création d'associations chrétiennes de caractère social ou grâce à des manifestations publiques au service de la sainte cause; à l'extérieur, il s'est tenu des congrès théologiques de caractère doctrinaire, et l'on a enregistré la visite à Bucarest des représentants de l'Eglise anglicane, visite suivie du voyage à Londres de S. S. le Patriarche Miron.

Il n'est pas douteux que ce dernier événement présente un intérêt qui mérite d'être particulièrement souligné. Une dizaine d'évêques et de théologiens, représentants autorisés de l'Église anglicane, sont venus au printemps 1936 dans la capitale de la Roumanie unifiée pour y discuter avec les facteurs compétents de l'Eglise orthodoxe au sujet de leur retour au sein de l'Eglise apostolique orthodoxe d'Orient. Ces messagers de paix et de charité chrétienne sont venus au milieu de nous du plus grand empire de la terre pour contribuer, avec l'élan et la conviction de fidèles disciples du Christ, à la réalisation du grandiose idéal chrétien de rapprochement et d'union confessionnelle.

La réception qui leur a été faite a été des plus chaleureuses et des plus sincères. Quant aux discussions qui ont suivi, elles ont porté sur les points les plus importants de la doctrine orthodoxe controversés dans le passé et qui maintenant, à la suite d'éclaircissements mutuels, ont été chaleureusement acceptés par les représentants anglicans. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont accepté comme source de la foi, à côté de l'Écriture sainte, la sainte tradition, avec les décisions des conciles oecuméniques et la valeur des écrits des Pères de l'Église et des grands docteurs de la foi chrétienne jusqu'à saint Jean Damascène; ils ont reconnu l'Ordre

ou sacerdoce comme un sacrement, en accord avec toutes les interprétations comprises dans la dogmatique orthodoxe; ils ont reconnu le sacrement de l'Eucharistie suivant la formule présentée par la commission roumaine; ils ont reconnu que les sept sacrements, et non pas deux seulement comme le prétendent les protestants, ont tous une base indiscutable dans la sainte Ecriture; ils ont accepté aussi la nécessité des bonnes œuvres, à côté de la foi, pour le salut des âmes, ainsi que d'autres points particuliers que repoussent les protestants. Les Anglicans, qui n'ont pas suivi le mouvement de la Réforme et qui répudient le protestantisme proprement dit, n'ont trouvé aucune difficulté à se rapprocher de tous les principes orthodoxes.

Certaines questions, il est vrai, sont restées en dehors de la discussion, par exemple celles qui touchent au culte de la Vierge, à la vénération des saints et de leurs reliques, à celle des saintes images (icônes), aux jeûnes etc. Mais ceux qui connaissent la vie religieuse des Anglicans et les manifestations de leur culte admettront aisément que toutes les questions énumérées plus haut ne sauraient constituer un obstacle sérieux à la réalisation du haut idéal de l'union. Les Anglicans ont des églises consacrées à la Vierge, aux Apôtres et à d'autres saints de l'Église d'Orient; des images saintes, des croix et d'autres objets liturgiques se trouvent dans presque toutes leurs églises; le jeûne est recommandé et observé en beaucoup d'endroits avec un scrupule tout particulier.

C'est ainsi que la conférence des délégués anglicans et orthodoxes roumains a vu ses travaux couronnés par des résultats pleins de promesses. Restait à présenter ces résultats aux autorités spirituelles compétentes, afin qu'elles se prononçassent à leur sujet.

En ce qui concerne l'attitude des autorités suprêmes de l'Église orthodoxe roumaine, elle s'est montrée dès le début et est demeurée favorable à une solution heureuse du problème. Sa Sainteté le Patriarche Miron lui-même a accordé sa bénédiction et son patronage à la conférence des délégués; il en a embrassé la cause avec chaleur; enfin, pour vérifier sur place l'écho de cette action au sein de la chrétienté anglicane, il a accepté l'invitation de l'archevêque de Cantorbéry et, dans le courant de l'été (28 juin—8 juillet 1936) il a rendu leur visite aux chefs de l'Église d'Angleterre, qui le reçurent non seulement avec cordialité, mais avec éclat. Les impressions recueillies par la délégation roumaine sont les suivantes: l'Église anglicane apprécie les résultats des discussions et de l'entente à laquelle a abouti la conférence de Bucarest, tout en regrettant que cette entente ne se soit établie qu'avec l'une des églises orthodoxes et non pas avec l'Eglise œcuménique d'Orient elle-même prise dans son ensemble, car c'est avec cette dernière seule que l'Eglise anglicane tient l'union pour souhaitable. En conséquence, les discussions qui ont eu lieu et les actes qui ont été établis devront être examinés au cours d'une autre conférence, à laquelle participeront aussi les représentants des autres églises orthodoxes autocéphales, de sorte que les conclusions soient acceptées de l'Eglise d'Orient tout entière. Notons d'ailleurs que presque tous les évêques, une bonne partie du clergé et nombre d'intellectuels anglicans sont d'accord sur les conclusions de Bucarest. Un groupe d'extré-

mistes, il est vrai, ainsi qu'un nombre réduit de ceux qui tendent à l'union avec Rome d'abord, ont manifesté leur opposition et présenté deux mémoires de protestation à Londres, affirmant que les conclusions de Bucarest vont contre les trente-neuf points de la réforme anglicane et sont donc inacceptables. Mais si l'on considère que ces opposants ne constituent qu'une faible minorité, on peut espérer que les tendances qu'ils manifestent touchant la question ne trouveront pas d'écho dans la masse des fidèles.

Voici comme l'un des organes officiels les plus importants de la presse ecclésiastique, le « Church Times » de Londres, salue la mission de S. S. le Patriarche Miron en Angleterre: « Nous sommes, comme nous l'avons toujours été, les soutiens chaleureux de tout effort tendant à mettre les églises anglicanes en rapport étroit et en union parfaite avec les églises orthodoxes d'Orient. Nous avons soutenu et nous continuerons de soutenir qu'entre ces deux grandes communautés spirituelles il existe aujourd'hui encore non seulement une identité pratique, en ce qui regarde la croyance religieuse fondamentale et les vérités de base des symboles chrétiens, mais même dans une large mesure une croyance commune touchant l'Église du Christ, lequel en est le chef mystique, et les moyens d'obtenir la grâce qu'Il a institués et voulus. Nous tournons nos regards avec une joyeuse anticipation vers le jour de la *pleine union* en un corps, quand les deux communautés formeront un vaste ensemble d'églises autocéphales unies entre elles par un seul et même lien de foi et de solidarité collective. Notre espoir sincère est que la présente visite du Patriarche roumain (un éminent représentant de l'Orthodoxisme) rapproche d'un grand pas ce jour souhaité ».

C'est dans cet esprit qu'a été reçue et commentée dans le monde anglican la visite du représentant légitime de la plus importante église orthodoxe d'Orient. La sagesse et le tact avec lesquels S. S. le Patriarche de Bucarest a procédé dans les entretiens personnels qu'il a eus avec les facteurs compétents ont produit la plus favorable impression sur tous les cercles intéressés, contribuant par là dans une large mesure au progrès de la sainte cause.

L'église autonome de la province d'York a même mis en délibération le résultant de la conférence de Bucarest; la communauté des églises du reste de l'Angleterre et de l'Ulster (Irlande) s'occupera de la question en 1937. Le congrès général de l'Église anglicane du monde entier, qui ne se réunira qu'en 1940 conformément à la tradition qui le fait s'assembler de dix en dix années, aura à débattre, entre autres points importants du programme de ses travaux, cette question capitale ainsi que les résultats auxquels on a déjà abouti.

L'opinion publique roumaine dans sa grande majorité considère avec un vif intérêt et une profonde sympathie les démarches entreprises et poursuivies sous l'égide de nos autorités ecclésiastiques dans le sens d'un rapprochement avec l'Église anglicane. Chez nous aussi quelques voix ont élevé des objections contre l'action ainsi inaugurée; mais cela compte peu en comparaison de la grande masse des fidèles, clercs et laïques, qui se sentent heureux et fiers que par l'entremise de notre Église autocéphale

roumaine un acte aussi important soit en bonne voie de réalisation, pour le plus grand bien de la sainte cause et le plus grand prestige de notre Église et de notre peuple. Des circonstances imprévues ont créé pour le moment, en faveur de notre Église, une situation privilégiée dans l'Orient de l'Europe, en la plaçant pour ainsi dire au premier rang des autres églises orthodoxes: elle se doit donc de ne pas décevoir les espérances qu'on a placées en elles ni négliger le rôle éminent qui lui est departi entre les principales communautés chrétiennes.

L'idéal d'union des églises chrétiennes du monde entier en une seule communauté grande et forte est discuté et embrassé aujourd'hui avec chaleur dans tous les pays civilisés. Chaque année, jusqu'ici, se sont rencontrés des représentants autorisés des différentes églises, soit aux fameuses conférences de Lambeth, en Angleterre, soit à Lausanne, à Stockholm, à Genève ou en d'autres centres d'Europe ou d'Amérique. De sérieux efforts sont faits en vue de réaliser cet idéal d'union. Peut-être notre génération n'en verra-t-elle pas l'accomplissement: il ne s'en accomplira pas moins avec certitude, car le Sauveur a prédit le triomphe final. Et plus se multiplieront et progresseront les efforts sincères d'union, tels que se présentent en particulier ceux de la grande communauté anglicane, plus se rapprochera ce terme heureux, qui déjà pointe à l'horizon et soulève d'un puissant espoir toutes les âmes vraiment chrétiennes si éprouvées jusqu'ici par les discordes et les haines confessionnelles, dans un monde de plus en plus déchiré par les intérêts particuliers, mais où la nostalgie de l'unité perdue est de plus en plus pressante.

Dr. I. Vasca

L'HISTOIRE DE L'ART HONGROIS A TENDANCE RÉVISIONNISTE DEVANT LA SCIENCE ÉTRANGÈRE

Le rôle de l'historien de l'art roumain de Transylvanie est très différent de celui du spécialiste des pays d'Occident; le premier ne peut s'en tenir au calme et à la sérénité de celui-ci, car l'étude analytique ou synthétique et l'exhumation du passé artistique doivent être sans cesse interrompues par des rectifications, des démentis, des discussions ou des polémiques avec les spécialistes budapestois, en faveur de la vérité qu'ils travestissent. L'historien de l'art roumain se trouve donc sans cesse victime de ces agitations et de ces luttes. C'est à juste titre que l'éminent chroniqueur Dragoș Vrânceanu, docteur ès-lettres, écrit dans le journal « Curentul » (22 juillet 1936): « Il est indubitable que dans ces efforts pour pulvériser le mensonge s'usent des forces qui pourraient être employées à la recherche proprement dite. Mais ce n'est pas nous les coupables d'un destin qui ne peut pas ne pas enflammer notre passion pour la justice ». Il est sans cesse besoin d'une « police des délits de la science magyare au détriment des Roumains ».

Nous sommes convaincus depuis longtemps que le but de la lutte chez nos adversaires n'est pas la découverte de la vérité scientifique, mais un objet de nature politique, parfois déguisé, le plus souvent ouvertement avoué, à la confusion de la science objective. Si l'historien hongrois réputé M. Marczali a reconnu (*Histoire et Historiens depuis 50 ans*, Paris, 1927, p. 217, 213) que l'histoire hongroise a perdu pendant la guerre son sens de la justice et qu'au lieu des armes de la critique elle use d'armes politiques, (« en ce domaine aussi, c'est l'esprit de réaction qui triomphe »), si le chef reconnu de l'école historique en Hongrie M. J. Szekfü trouve que le service du révisionnisme est compatible avec la science, pourquoi les historiens de l'art seraient-ils d'un autre avis? De fait, eux aussi travaillent indirectement, sans scrupule sur le choix des moyens, à la résurrection de la Hongrie d'antan.

Pour le lecteur étranger, le contraste, ou mieux la contradiction, est frappante entre la théorie et la pratique en histoire hongroise. Ainsi nous lisons dans la revue « Magyar Szemle » de 1928, p. 80, les judicieuses appréciations suivantes: « Les voies et les fins de la science et de la politique sont opposées. La science cherche la vérité, la politique veut assurer le sort du pays par tous les moyens en son pouvoir. La science ne craint pas de renverser les préjugés enracinés depuis des années ou des siècles, la politique ne voit que son but pratique et, pour y atteindre, elle foule aux pieds souvent sans remords les exigences morales de la justice ». Or c'est dans la même revue que nous trouvons l'article de M. J. Szekfü intitulé: *La revision du traité de Trianon et l'historiographie* (1931, p. 329). Quel contraste! Quel contraste aussi entre la maxime de l'historien hongrois M. Hóman: « La nation n'a pas à redouter la vérité, tandis que de passer la vérité sous silence, même si cela conduit à de fallacieuses illusions qui flattent l'amour-propre, équivaut à la négation de la moralité et à la trahison de l'idéal national qui est fondé sur elle » (*A magyar történetirás uj utjai*, Budapest 1932) et d'autre part la synthèse de l'art hongrois et transylvain telle que la conçoit M. T. Gerevich, pleine de ces illusions fallacieuses.

Tant que ces illusions, avec les espoirs trompeurs qui s'en nourrissent, demeurent dans les publications magyares, le tort causé aux autres peuples est encore négligeable; mais dès qu'elles sont présentées à l'aréopage scientifique étranger et qu'elles lèsent le patrimoine artistique d'autres nations, elles deviennent hautement condamnables. Le délire des grandeurs, comme les autres manies, ne se punit pas: tout au plus provoque-t-il parfois certains sourires; mais la violation de la vérité est intolérable, et quand elle porte préjudice à autrui elle ne mérite plus aucun pardon.

Plus nous approfondissons l'histoire de l'art roumain de Transylvanie, plus nous nous convainquons que divers moyens ont été sciemment mis en oeuvre par les maîtres hongrois pour opprimer l'art savant roumain; et plus nous examinons l'historiographie hongroise de l'art transylvain, plus nous relevons d'injustices envers les Roumains, comme aussi envers les Saxons. La situation de fait a été souvent présentée

sous de fausses couleurs, dans le dessein de mieux montrer la prétendue supériorité hongroise; c'est ainsi que l'art roumain, par exemple, a été à peu près exclu des manuels et des albums ayant pour sujet l'art dans la Transylvanie d'autrefois; les objets d'art roumain ont été bannis des musées de province, ou bien on laissait dans l'ombre leur origine, quand on ne leur appliquait pas l'étiquette hongroise; à plusieurs reprises les monuments de l'art saxon de Transylvanie ont été incorporés à l'art national hongrois grâce à une astucieuse définition de la nation magyare. Après la guerre l'historiographie hongroise de l'art a naturellement multiplié ses excès: avant la guerre, en effet, les historiens de l'art hongrois les plus autorisés avaient nettement et sincèrement reconnu qu'*il n'existe pas d'art national magyar*, et même çà et là il nous arrivait de rencontrer une parole d'admiration à l'adresse de l'art roumain; depuis la guerre la situation est totalement changée, l'existence d'un art national hongrois est devenu article de foi et toute diffamation de l'art roumain est bienvenue. Conséquemment l'art d'autres peuples et en particulier celui des Saxons, en dépit des quelques exceptions louables de jadis, est annexé à l'histoire de l'art hongrois, et la mosaïque criarde ainsi obtenue est décrétée parfaitement une et homogène par les plus compétents des historiens hongrois. La vérité scientifique des savants hongrois d'avant la guerre n'est plus celle des révisionnistes d'aujourd'hui: ils ont changé tout cela.

Pour rétablir les faits à la suite de ces tentatives audacieuses, il nous a fallu restaurer dans leurs droits les propriétaires légitimes, non seulement les Roumains mais aussi les Saxons transylvains, et démasquer les usurpateurs du patrimoine spirituel des autres peuples. C'est dans ces conditions qu'après plusieurs mises au point dans des monographies est née notre étude: *L'histoire de l'art hongrois au service du revisionnisme*, parue dans la présente revue en 1934 (numéro I). La révélation de toute la série d'injustices commises par l'historiographie hongroise d'après-guerre a trouvé un écho dans notre pays et à l'étranger; pour une part elles étaient déjà connues auparavant et plusieurs journaux et revues avaient blâmé les procédés hongrois; des savants étrangers ont fait de même dans des lettres adressées à l'auteur. Il est remarquable qu'il ne se soit trouvé aucun spécialiste étranger pour prendre la défense des Hongrois. Parmi les Hongrois en service commandé, M. T. Gerevich a répondu, non pas par des arguments mais par une attaque personnelle, dans une notice en hongrois de la revue « Magyar Szemle », au lieu d'exposer ses raisons dans une langue de grande circulation afin que la critique internationale compétente pût se prononcer définitivement entre l'accusation et la défense. On devine pourquoi la réponse de M. Gerevich ne pouvait pas paraître dans une des grandes langues civilisées. Au surplus, la réplique de l'auteur de ces lignes, aussi minutieuse que possible, ne s'est pas fait attendre. Mais la discussion n'en est pas restée là: « So d'Onden songen, so pepen de Jougen » (Comme ont chanté les vieux, les jeunes ont sifflé), dit le proverbe flamand illustré par Jordaens. Prenant la défense de son maître un jeune chercheur hongrois en arrive à recourir à des moyens inadmissibles et peu honorables, comme de

reproduire l'opinion de tierces personnes afin d'avoir qui combattre il a reçu la leçon méritée dans la jeune et vivante revue roumaine de Cluj, « Gând Românesc », de février 1936. Le manque de scrupules de certains, cachés sous des pseudonymes, ou d'un autre qui place sa responsabilité personnelle sous le couvert d'interviews, ne mérite pas d'être pris plus longtemps en considération. Retenons simplement qu'on a fait dévier **le débat faute de bons arguments.**

Les travaux hongrois d'histoire de l'art à tendance revisionniste, chacun pourra en convenir et nul ne nous accusera d'exagération, ont piteusement échoué. Des débats plus anciens, comme dans le cas de Munkácsi (Lieb), de Dürer, des frères de Clussenberch, ou plus récents, comme les discussions autour de la nationalité de Liszt ou de M. [illegible], ont contribué, en dehors de nos propres exposés, à la réserve de l'étranger en matière d'histoire de l'art hongrois et ont souvent même ôté tout crédit à ces travaux. Ce n'est pas sans douleur que M. Gerevich constatait en 1927 que pour l'histoire de l'art hongrois « les deux forteresses inexpugnables sont l'opinion publique artistique française et allemande » (« Magyar Szemle » 1927, p. 242). La tour penchée des constructions pseudo-scientifiques du revisionnisme hongrois menace ruine de plus en plus, même et surtout depuis qu'on tente de lui donner de nouvelles fondations. Mais laissons plutôt la parole à quelques spécialistes étrangers qui ont pris position dans la question qui nous occupe.

M. *Paul Henry*, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, écrit **dans la « Revue Historique » (Paris, 1935, p. 502—503):**

« L'attention du public savant sera peut-être plus attirée encore par l'article de M. C. Petranu (L'histoire de l'art hongrois au service du revisionnisme), où l'auteur s'élève avec raison contre les déformations que des intentions de propagande font subir parfois à la recherche scientifique. Notre époque a vu malheureusement se développer un peu partout un état d'esprit qui veut assigner à l'histoire, non la poursuite désintéressée de la réalité, mais la vérification de certains principes posés a priori, d'ordre racial ou national, et contre lesquels on ne saurait réagir avec trop de fermeté. M. Petranu combat l'opinion exprimée par des publications hongroises récentes, qui s'attachent à découvrir une flagrante infériorité des Roumains de Transylvanie dans le domaine intellectuel et artistique, et à justifier ainsi, indirectement, les revendications magyares sur cette province. Le patriotisme est, certes, un sentiment respectable; mais il ne saurait autoriser, sur le terrain scientifique moins qu'ailleurs, des entorses à la vérité. M. Petranu, qui a passé une partie de sa vie à étudier les monuments roumains de l'Ardéal et à les faire connaître dans ses livres et ses albums, a beau jeu pour rétablir, en face de ces affirmations audacieuses, la valeur du patrimoine de ses compatriotes. On pourrait à la rigueur trouver chez M. Petranu quelque excès d'indulgence admirative à l'égard de petites églises, intéressantes certes, mais somme toute assez humbles; il reste que leur seule présence constitue déjà une réfutation des théories incriminées; M. Petranu aurait d'ailleurs pu ajouter deux remarques à son argumentation: d'abord, par quoi, en Transylvanie, se manifeste la supériorité artistique des Hongrois? Nos

monuments les plus remarquables de la province, l'un, l'église noire de Brașov, a été élevé par des Saxons et l'autre, la belle église romano-gothique d'Alba-Iulia (Gyula-Fehérvár), par des Français. Ensuite, supposons admise non pas la valeur de la civilisation hongroise que personne ne conteste, mais sa supériorité, même écrasante, sur celle des Roumains, quelle conclusion en tirer, sinon l'illustration de l'oppression exercée depuis le XVI-e siècle par les nations privilégiées? Toute autre déduction ne serait probante que fondée sur une étude comparative avec l'art des Principautés libres — et, sur ce terrain, de nombreux travaux récents montrent éloquemment que les Roumains ne craignent la comparaison avec personne ».

M. *Fr. Kovárna*, dans le journal « *Pražské Noviny* » du 5 décembre 1934, écrit ce qui suit: « On connaît assez, et pas seulement chez nous, les moyens dont use la propagande révisionniste hongroise et nul ne s'en étonne plus quand on sait qu'elle abuse de la science elle-même, si son objectivité apparente peut lui servir de passeport. Le professeur d'histoire de l'art Coriolan Petranu, lui-même transylvain, montre dans sa publication « L'histoire de l'art hongrois au service du révisionnisme » comment on déforme délibérément la science et les faits, même les faits constatés avant la guerre par les historiens hongrois eux-mêmes. Au début M. Petranu cite les affirmations des historiens et des auteurs hongrois, puis il révèle leur méthode, enfin il combat ces affirmations par des faits et par le témoignage des historiens étrangers ». Après avoir donné de larges extraits, l'auteur du compte-rendu conclut ainsi: « Nulle part l'auteur n'a étayé sa démonstration sur des opinions roumaines, mais sur celles d'étrangers, allemands, français, etc. ce qui a encore plus de portée, sur les aveux des historiens hongrois... Sous le poids des faits et des preuves s'est complètement effondrée la légende magyare du domaine de l'histoire de l'art, qui n'était fabriquée que pour l'usage du révisionnisme. Si l'histoire de l'art se conduit de la sorte envers la Transylvanie, elle ne se conduit pas mieux à l'égard de la Slovaquie... ».

La revue d'art « *Umění* » de Prague (VIII 7, p. [illegible], 1935) écrit: « Les spécialistes hongrois d'histoire de l'art travaillent pour la révision...

» ils falsifient la réalité. M. Petranu avait protesté aux Congrès de Stockholm, de Varsovie et dans le volume d'hommage au professeur Strzygowski; M. Roth, Saxon et historien de l'art, avait fait de même. Le livre de M. Petranu: *Die Kunstdenkmäler der Siebenbürger Rumänen* (1927) montre que la contribution roumaine en Transylvanie est considérable... Les historiens de l'art magyars sont tout aussi injustes envers les monuments des Saxons de Transylvanie. Nous pouvons ajouter quant à nous que, dans leurs ouvrages ou dans leurs conférences à l'étranger, les Hongrois englobent aussi dans leur sphère les monuments de Slovaquie ». L'auteur de la critique donne ensuite un long résumé.

La « *Prager Presse* » du 5 janvier 1935, sous le titre « Histoire de l'art et propagande », écrit à propos du compte-rendu de l'article déjà cité: « La science officielle des Magyars se met avec toutes ses tendances au service du révisionnisme. De même aussi l'histoire de l'art. Elle s'est imposé l'obligation de prouver à tout prix ce, à la [illegible]

impossible, d'affirmer à tout le moins, qu'en Transylvanie il n'existe et n'a jamais existé, de tout temps, qu'un art plastique hongrois englobant aussi l'art saxon... Ces affirmations sont rudement ébranlées par M. Petranu dans son article, qui s'appuie aussi sur les écrits et les aveux d'un historien de l'art aussi éminent que le Hongrois Pulszky ».

M. *Henri Focillon*, professeur d'histoire de l'art à la Sorbonne, nous écrit dans une lettre du 2 novembre 1934: « Je n'ai pas lu avec un moindre intérêt le vigoureux article où vous rendez aux Roumains de Transylvanie ce qui leur est légitimement dû, comme vous l'aviez déjà fait, avec plus de développement, dans votre étude d'ensemble sur l'art au pays des Sept Bourgs. Il y a, dans ce résumé de votre pensée, une force concise et pressante, qui emprunte à des faits indiscutables toute sa valeur démonstrative (par exemple: page 10). En passant sous silence les églises de bois, Möller est doublement antiscientifique: il méconnaît tout un ordre d'architecture dont l'importance n'est plus à démontrer après vous, mon cher collègue, et il le méconnaît pour des raisons qui n'ont rien à voir avec notre idée de l'objectivité. Quant à l'art populaire, il est bien inutile que je me dise d'accord avec vous ».

Le Dr. *Karl Ginhart*, professeur à l'Ecole supérieure technique de Vienne, docent d'histoire de l'art à l'université de cette ville et rédacteur de la revue « Deutsche Kunst und Denkmalpflege » écrit dans une lettre du 5 juin 1936: « Votre polémique avec les incorrigibles Hongrois n'est certainement pas agréable pour vous. Mais vous vous acquérez par là de grands mérites à l'égard de votre patrie, mérites qui bientôt peut-être pourront vous être utiles. Vous savez combien les Hongrois sont plaisants: ils considèrent comme artistes hongrois Albert Dürer lui-même et, de nouveau maintenant, Franz Liszt, lequel est né de parents purement allemands et n'a appris que dans un âge avancé quelques mots de hongrois ».

Le Dr. *Rudolf Hönigschmid*, président de la Commission des monuments historiques de Bohême, nous dit dans une lettre: « Quant à la publication « L'histoire de l'art hongrois au service du révisionnisme », nous vous attestons que, d'après notre opinion, elle a remédié à un besoin longuement éprouvé en touchant quelques problèmes et arguments de l'histoire de l'art en Roumanie aussi bien qu'en Tchécoslovaquie ».

Enfin M-me *Charlotte Steinbrucker*, docteur ès-lettres, de Berlin, qui avait publié un compte-rendu dans les « Ungarische Jahrbücher » (XV, 2/3), compte-rendu mutilé par la rédaction, m'écrit en date du 14 septembre 1935: « Les Ungarische Jahrbücher viennent seulement de donner une petite notice sur votre étude: « L'histoire de l'art hongrois etc. », notice que je vous envoie ci-joint. Certainement, néanmoins, l'intérêt sera éveillé en faveur de votre critique et l'hypernationalisme hongrois dans ce domaine se calmera quelque peu ».

Coriolan Petranu

L'ATLAS HISTORIQUE DE LA ROUMANIE

(Observations au sujet d'une polémique récente)

Nous trouvons légitime que nos voisins d'ouest, les Hongrois, examinent depuis la guerre avec une attention particulière notre production scientifique, et même nous nous en réjouissons, car nous savons que le regard critique du spécialiste, à quelque nationalité qu'il appartienne, lorsqu'il étudie avec objectivité un ouvrage, sait souvent y découvrir les lacunes à combler ou les rectifications à apporter, au plus grand profit de la science elle-même. C'est pourquoi nous nous sommes empressé de lire le compte-rendu que M. A. R. a donné, dans le « Journal de la Société hongroise de statistique » (XIV-e année, 1936, Nos. 2—3, p. 410—412), de l'ouvrage intitulé *Atlas pentru istoria României*, composé par le directeur de la présente revue, M. Silviu Dragomir, professeur à l'université de Cluj et membre de l'Académie roumaine, en collaboration avec les professeurs H. Horedt et R. Csallner [1]; nous espérions trouver dans les lignes de M. A. R. une appréciation impartiale de cet ouvrage: comme tant de fois déjà, nous avons dû avouer notre déception. En effet, nous n'avons rencontré que le parti-pris continuel de déprécier les productions de la science roumaine, si modestes qu'elles fussent, et de dénigrer nos savants.

Le procédé de M. A. R. est caractéristique à cet égard. L'atlas en question porte sur la couverture aussi bien que sur la page de titre la mention: « Approuvé par le Ministère de l'Instruction publique, No. 126 du 8 juillet 1933 », preuve évidente que nous avons affaire ici à un ouvrage à l'usage des écoles; M. A. R. veut ignorer ce détail pourtant important et présente l'atlas comme né du besoin d'offrir « sinon cette fois à l'opinion de l'étranger, du moins à celle de la Roumanie » les rectifications demandées par l'atlas de M. N. P. Comnène paru au moment de la guerre mondiale et que M. A. R. se hâte de qualifier de superficiel et de simple instrument de propagande. Et pour ne laisser place à aucun soupçon quant aux tendances du nouvel atlas, prétendûment destiné lui aussi à la propagande, il écrit de son auteur, avec une évidente intention malveillante, que M. S. Dragomir « est bien connu par ses opuscules écrits au service de la propagande roumaine, qu'il revêt soigneusement d'une apparence scientifique ».

Il faut croire que M. A. R., qui a si mauvaise opinion de la « propagande », doit être bien au courant des procédés dont elle use dans son pays ainsi que des visées politiques qu'elle nourrit; car le sens dans lequel il prend le terme lorsqu'il l'applique à un savant comme M. S. Dragomir n'a évidemment rien de commun avec la science. Mais les idées de M. A. R. à ce sujet ne nous intéressent pas; retenons seulement l'inélégance d'un geste qui laisse planer des soupçons de cet ordre sur un ouvrage uniquement composé pour les classes et approuvé par le Ministère roumain de l'instruction publique, lequel, on le sait de reste, ne fait et n'a jamais

---

[1]) Sibiu, 1935.

fait aucune espèce de propagande politique, pas plus dans le pays qu'à l'étranger.

S'étant ainsi placé d'avance sur un terrain favorable à ses fins, M. A. R. affecte de s'étonner que des savants roumains puissent composer un atlas historique de la Roumanie alors que l'État roumain, prétend-il, n'existe que depuis 1881 (date de la proclamation du royaume de Roumanie) — ce qui est à peu près aussi juste que de dire par exemple que l'État italien n'existe que depuis 1861.

D'ailleurs toute l'information historique de M. A. R. est d'un inédit qui mérite de faire sensation. A propos de la Dacie romaine que présente la première planche de notre atlas, il écrit: « Au juste, cela ne regarde guère la Roumanie; en revanche, représentée comme province romaine, elle est couverte d'indications erronées. On y voit par exemple la Mésie inférieure à l'endroit de la Valachie actuelle, bien qu'elle ait été située au sud du Bas-Danube. La Mésie supérieure, qui avait auparavant sa place dans la vallée de la Morava, est déplacée vers le haut, dans la région du Banat actuel ». Que la Dacie roumaine n'appartienne pas à l'histoire de la Roumanie, libre à M. A. R. de l'affirmer, en attendant les réactions du monde scientifique d'Occident; quant à nous, nous nous permettrons une question: si la Dacie ne nous intéresse pas, nous Roumains qui y sommes nés et y avons vécu jusqu'à ce jour, dans quelle mesure relève-t-elle, et avec elle la Pannonie romaine, de l'histoire de la Hongrie? Car dans l'atlas classique hongrois de Kogutowicz, approuvé par le Ministère magyar de l'instruction publique (No. 61.093—1915), se trouve la carte intitulée « La Hongrie au temps de la domination romaine », cette Hongrie avant la lettre étant représentée par les deux provinces romaines de Pannonie et de Dacie. Voilà une bonne occasion pour M. A. R. de nous renseigner sur les connaissances que les Romains possédaient au sujet des Hongrois aux premier et second siècles de notre ère; ou encore sur les connaissances que les Hongrois avaient, à l'époque de leurs migrations d'Asie jusque dans le bassin carpathique, au X-ème siècle, au sujet de l'ancienne domination romaine dans ces régions; ou enfin sur les relations organiques que ces deux provinces ont entretenues avec la Hongrie de plus tard. A moins qu'il ne faille interpréter la présence de ces deux provinces romaines dans un atlas historique de la Hongrie comme un hommage rendu à celle des nationalités de l'ancienne monarchie qui porte encore dans sa langue, dans sa figure, dans sa toponymie, la marque de la latinité empreinte dans ces provinces.

En ce qui concerne la place assignée aux deux Mésies par l'Atlas roumain et lue si arbitrairement par M. A. R., elle est absolument identique à celle que fixent Mommsen (C. I. L., III), Kiepert (Formae Orbis Antiqui, No. XVII), Finály (Forma partium Imperii Romani intra fines regni Hungariae, Budapest, 1911) et aussi, argument décisif pour M. A. R. et bien au niveau de son information, l'atlas scolaire hongrois, déjà cité, de Kogutowicz.

Poursuivant ses observations, M. A. R. constate qu'entre la carte de la Dacie et la suivante il y a un intervalle de temps de 1.200 ans, et il se demande: « Qu'est-ce qui s'est passé pendant ces douze siècles? A en

croire les historiens roumains, les provinces « roumaines » y auraient subsisté et fleuri pendant ce laps de temps aussi, et ce n'est qu'à cause d'une fâcheuse distraction des chroniqueurs de l'époque qu'on ne connaît maintenant rien sur leur compte (hypothèse à laquelle il est peut-être inutile d'opposer le moindre argument) ». M. A. R. bien entendu exagère là encore: aucun historien roumain n'a parlé de « provinces roumaines » « florissantes » à l'époque des invasions barbares en Dacie. Sans disposer toutefois d'organisations proprement politiques, le peuple roumain a continué d'habiter à cette époque dans le bassin carpathique, et les recherches archéologiques, historiques et linguistiques sont arrivées à des résultats décisifs à cet égard. C'est pourquoi nous pouvons annoncer à M. A. R. que la prochaine édition de l'atlas roumain sera enrichie de trois cartes pour cette période, l'une donnant l'extension de l'élément roumain à l'époque des invasions et embrassant la Péninsule balkanique jusqu'au Pinde et tout le Bassin carpathique, y compris son versant oriental; la seconde présentant ce territoire au temps des invasions barbares; la troisième carte enfin donnant la pénétration des Hongrois en Transylvanie et les vieilles organisations voïvodales roumaines dans cette province ainsi que sur le versant sud-est des Carpathes, au XII-ème siècle.

Mais là où la passion de M. A. R. se déchaîne le plus contre notre passé, c'est lorsqu'il parle de la carte IV, qui illustre les possessions de Michel le Brave: prêtant à son adversaire exagérations et déformations pour s'assurer, suivant la méthode connue, une critique facile, il dit que la carte figure l'« empire » de Michel le Brave, alors que cette dénomination n'a été employée par aucun historien roumain et dans aucun atlas roumain classique. Il s'agit en fait de la carte des provinces où s'exerçaient l'autorité de ce prince: Valachie, Moldavie, Transylvanie, cette dernière ayant été à juste titre désignée comme province roumaine, puisqu'elle a été le berceau et l'habitat permanent du peuple roumain, lequel y a toujours formé la majorité indiscutable de la population. Les circonstances dans lesquelles les trois provinces roumaines ont été réunies par Michel le Brave sous son autorité sont nettement déformées par M. A. R., qui passe sous silence le fait suivant, capital: après avoir écrasé le 18 octobre 1599 à Şelimbăr l'armée transylvaine du prince André Bathori, lequel ayant échappé à la bataille fut tué par les Sicules, Michel le Brave fait son entrée triomphale le 1-er novembre à Alba-Iulia, alors capitale de la Transylvanie, et le 20 novembre il y ouvre et préside la diète, qui le reconnaît comme souverain de la province ainsi que des régions orientales et septentrionales — indiquées sur la carte en question — du royaume de Hongrie. Le prince roumain, bien qu'à la suite de sa victoire et de sa reconnaissance par la diète il eût été en droit de se nommer prince de Transylvanie, prit de sa propre initiative le titre plus modeste de lieutenant de l'empereur Rodolphe, son allié, à qui cette province avait été cédée plsuieurs années auparavant par l'ancien prince Sigismond Bathori. En dépit de la modestie du grand prince roumain, il ne reste pas moins indiscutable que ce dernier a réuni en 1599—1600 sous sa seule autorité effective les trois provinces roumaines de Valachie,

Moldavie et Transylvanie, et que cette réunion, si éphémère fût-elle, a éveillé dans l'esprit de ses successeurs de Valachie, de Moldavie et même de Transylvanie l'idée de souder à nouveau ces trois tronçons en un seul et même État; c'est en effet ce que prouve trente ans plus tard la lettre du cardinal Pazmány à l'Empereur, dénonçant le prince transylvain Gabriel Bethlen qui demandait au Sultan « ut Valachiam et Moldaviam sibi concedant, ita *rex Daciae* declaretur ».

Ce qui prouve encore à quel point la brève domination de Michel le Brave en Transylvanie s'était gravée dans la mémoire des princes hongrois transylvains, c'est que chaque fois qu'ils se trouvaient en conflit avec les princes roumains de Moldavie ou de Valachie, ils s'empressaient de les accuser devant la cour suzeraine de marcher sur les traces de Michel le Brave. Un fait si important pour l'éveil de notre conscience nationale méritait certes d'être consigné dans un atlas historique scolaire, même si sa durée n'a pas été de quarante ans comme M. A. R. l'impute à tort à l'auteur de cet atlas; car il faut souligner ici la mauvaise foi ou l'erreur inexcusable de M. A. R. lorsqu'il écrit que « non seulement les auteurs de l'atlas roumain abusent du faible coutumier aux cartes historiques auquel nous avons fait allusion tout à l'heure, mais, agissant avec discernement, ils déforment la vérité historique en affirmant — dans une explication imprimée au bas de la Table des matières — que les cartes nos. 2 à 5 ont rapport chacune à des époques comportant 20 ans avant et 20 ans après, soit au moins quarante années, une situation invariable ». Or le texte incriminé dit clairement que « les cartes des numéros 2, 3, 4 et 5 embrassent aussi une période de 20 ans avant et après *l'époque indiquée* »; donc nulle part il n'est question de « situation invariable de quatre décades d'années: les auteurs ont simplement noté que les cartes en question indiquent l'état politico-géographique de l'époque précisée dans le titre et qu'elles peuvent être utilisées aussi pour les 20 années antérieures et postérieures à cette date, puisque les événements et les situations politico-géographiques de cette période y sont également indiqués. Peut-on en ce cas parler d'une intention de déformer la vérité historique? et pour qui? pour les élèves roumains, qui sont toujours à même de contrôler les prétendues hérésies de l'atlas à l'aide de leur manuel d'histoire? On se demande comment un pareil soupçon pourrait germer dans l'âme de quiconque est de bonne foi, comment on pourrait croire un instant qu'un historien réputé et professeur d'université comme M. S. Dragomir, distingué pour ses travaux par l'Académie roumaine qui l'a accueilli parmi ses membres actifs, ait pu commettre une aussi grossière falsification historique et la présenter à l'esprit sans défense de la jeunesse studieuse. Evidemment, puisque M. A. R. veut se persuader qu'un tel ouvrage est destiné non pas aux élèves des écoles mais à la propagande à l'étranger, on comprend que, pour la logique de sa pensée, de telles falsifications soient explicables et même naturelles. Pour nous, non: même s'il s'agissait de propagande, de telles falsifications seraient inadmissibles à nos yeux, car nos hommes de science n'ont pas coutume, ni besoin, de déguiser la vérité historique qu'ils communiquent à l'étranger.

M. A. R. donne une appréciation tout aussi erronée de la carte No. 5, où, dit-il, « la plus grande faute consiste en ce qu'elle indique les principautés roumaines pour la période de 1683 à 1718 comme parties indépendantes de l'empire ottoman, en oubliant qu'à cette époque les régions en question étaient tributaires de la Porte ». Ni la carte incriminée, ni nos manuels d'histoire n'affirment qu'à cette époque les pays roumains aient été « indépendants », car nul n'ignore que cette indépendance n'a été gagnée que plus tard, en 1877, grâce à la collaboration victorieuse de la Roumanie à Plevna. Mais aussi bien la carte que nos manuels savent faire la différence entre une principauté tributaire jouissant d'une pleine autonomie intérieure, telle que la Transylvanie, la Moldavie ou la Valachie à l'époque en question, et d'autre part un pachalik ou un raïa turc tel que l'ont été la Hongrie de 1541 à 1699 ou les quelques fragments marginaux du territoire roumain indiqués en leur place et en leur temps par l'atlas incriminé. M. A. R. semble méconnaître cette distinction, soit par ignorance, soit parce qu'il est préocupé, dans sa recension, de buts étrangers à la science.

Nous nous permettrons, pour terminer, une conjecture: les initiales A. R. ne cacheraient-elles pas M. André Ronay, qui a fourni l'objet d'une recension à M. L. Someşan, dans le No. 1 du tome III de la présente revue? En ce cas, nous nous expliquons et la valeur de ses connaissances historiques et sa méthode de travail, si bien mises en lumière dans le compte-rendu critique que nous venons de citer.

I. Moga

COMPTES-RENDUS

Fraţilor Alexandru şi Ion I. Lăpedatu la împlinirea vârstei de 60 ani. (Hommage dédié aux frères Alexandru et Ion I. Lăpedatu à l'occasion de leur soixantième anniversaire). Bucarest, M. O., Imprimeria Naţională, 1936, in-8^{0}, LXXIV + 905 p.

Ce volume considérable se présente non seulement comme un hommage bien mérité aux frères jumeaux Alexandru et Ion Lapedatu, de la part de soixante-dix intellectuels roumains et étrangers, mais aussi comme une sorte d'encyclopédie des questions touchant la Transylvanie roumaine. Plus de la moitié des 70 contributions scientifiques traitent d'aspects du passé des Roumains sous la domination hongroise et constituent comme un hommage apporté aussi aux souffrances de ces Roumains au milieu desquels sont nés et ont vécu les frères Lapedatu. Le nombre exceptionnel des collaborateurs, la matière des articles ainsi que la présentation technique impeccable de ce volume en font une des plus belles publications de ce genre parues jusqu'ici chez nous.

En dépit du titre, ce n'est pas seulement aux deux frères (qui ont eu soixante ans le 14 septembre 1936) que le volume est dédié: c'est aussi à leur vénérable père, Ion Al. Lapedatu, qui fut professeur au lycée André Şaguna de Braşov et l'un des représentants distingués de la littérature roumaine dans la Transylvanie alors soumise aux Hongrois. C'est pourquoi la première partie du volume s'ouvre sur une bio-bibliographie de Lapedatu père, dressée par M. D. Braharu; viennent ensuite celles des deux frères, la première, de M. Alexandru Lapedatu, par l'auteur de ces lignes, l'autre, de M. Ion Lapedatu, par M. H. Georgescu.

Lapedatu père fut de ces Roumains transylvains qu'une sorte d'instinct éloigna de l'école et de la culture magyares. Il fréquenta l'école primaire saxonne, où l'instruction se donnait en allemand; s'il ne fit pas son lycée chez les Saxons, bien que leur culture fût supérieure à celle de nos autres concitoyens, les Hongrois, il fit néanmoins ses classes secondaires en allemand, non en hongrois, au lycée d'État catholique latin de Sibiu. Pour poursuivre ses études supérieures il passa dans l'ancien royaume

de Roumanie — comme le firent beaucoup d'autres avant et après lui, désireux d'échapper à l'obsession de la langue magyare — puis de Bucarest il partit pour Paris et Bruxelles, où l'appelait la voix du sang et où il passa son doctorat ès lettres et philosophie «avec grande distinction»; c'était le premier Roumain transylvain qui fît ses études supérieures dans les capitales de la France et de la Belgique.

Riche de la culture occidentale acquise dans ces deux pays latins, Ion Al. Lapedatu revint en Transylvanie, où il dut se contenter d'une chaire au lycée roumain de Braşov; il est certain qu'il eût pu occuper avec honneur une chaire de faculté si la Hongrie avait accordé aux Roumains de Transylvanie l'université qu'ils réclamaient depuis longtemps et qu'elle leur refusa toujours [1]). Précisément vers le temps où Lapedatu père rentrait d'Occident (1870), les Hongrois fondaient á Cluj, capitale d'une Transylvanie peuplée en grande majorité de Roumains, une université purement magyare (1872), et ils distribuaient les chaires des diverses Facultés, et surtout de la Faculté des lettres et philosophie, entre des professeurs dont «aucun n'avait au moins le doctorat et qui se déclarèrent eux-mêmes docteurs d'honneur par la voix du conseil de la Faculté dont ils faisaient partie» [2]); ils étaient donc loin de la capacité professionnelle de Lapedatu et de quarante autres intellectuels roumains de Transylvanie qui, fuyant les persécutions ou les exclusives hongroises, passèrent dans l'ancienne Roumanie et y devinrent professeurs aux universités de Bucarest et de Iassy [3]). Lapedatu lui-même se plaignait en 1869, étant à Paris, des injustices hongroises en Transylvanie: «La triste situation où se trouve ma patrie et la tyrannie qui opprime les Roumains dans cet infortuné pays soulèvent dans le cœur de chaque vrai patriote l'indignation la plus justifiée et la plus vive douleur» (p. X).

L'un des fils de ce remarquable professeur auteur de nouvelles, poète et journaliste transylvain (la bibliographie du volume donne 184 titres), *Alexandru*, passa jeune lui aussi dans l'ancien royaume, acheva ses études à l'université de Bucarest et entra bientôt au service de la Bibliothèque de l'Académie roumaine ((1903); secrétaire de la Commission des Monuments historiques (1904), puis secrétaire de la Commission historique de Roumanie (1909), il devenait en 1910 membre correspondant de l'Académie Roumaine.

Il publia au cours de la grande guerre une série d'articles appréciés sur la situation déplorable des nationalités et particulièrement des Roumains dans la monarchie austro-hongroise. A titre de spécialiste des

---

[1]) Cf. I. Crăciun, *Activitatea ştiinţifică la « Universitatea Regele Ferdinand I » din Cluj în primul deceniu 1920-1930. (L'activité scientifique à l'Université « Regele Ferdinand I-er » de Cluj, au cours de la première période décennale 1920-1930).* Cluj, 1935, p. 4-5. (Texte français p. 294-295).

[2]) Idem, *ibidem*, p. 11 (Texte français p. 302-303)

[3]) Sur les quarante intellectuels transylvains réfugiés, professeurs aux universités de Bucarest et de Iassy, cf. Idem. *ibidem*, p. 4-5 (Texte français p. 295); Sur les 135 réfugiés transylvains, professeurs secondaires au siècle dernier, cf. *ibidem* p. 5, n. 1 (t. fr. p. 295, n. 1).

problèmes transylvains, il fut envoyé à l'automne 1918 à Paris, attaché à la délégation roumaine présidée par Ion I. C. Bratiano: là il servit avec une large compétence sa province natale, la Transylvanie, et la Roumanie en général, pour tous les problèmes territoriaux, répondant aux nombreux mémoires que le compte Apponyi présentait au nom de la délégation magyare à la Conférence de la Paix. Ce fut encore M. Alexandru Lapedatu qui accompagna Ion I. C. Bratiano à la Conférence de Gênes, en 1922.

Son activité prodigieuse de savant et de publiciste — la bibliographie du volume ne compte pas moins de 396 titres — lui a valu la chaire d'Histoire ancienne des Roumains à l'Université de Cluj (1919) et le titre de membre actif de l'Académie Roumaine (1908), dont il est actuellement le président. Membre actif ou honoraire de presque toutes les sociétés culturelles du pays, M. Alexandru Lapedatu a été en outre trois fois ministre des Cultes et des Beaux-Arts; il est aujourd'hui président du Sénat roumain.

Si M. Alexandru Lapedatu est l'un des historiens les plus réputés, non seulement de Transylvanie mais de toute la Roumanie, son frère *Ion* en est l'un des meilleurs financiers. A la différence d'Alexandru, Ion est resté presque tout le temps en Transylvanie, où il a fait ses études primaires et secondaires. Il suivit les cours de l'université de Budapest et fut même élu, en 1901—1902, président de la société des étudiants roumains, « Petru Maior », de la capitale hongroise. Ayant terminé ses études il ne put trouver aucune chaire dans l'enseignement commercial, car toutes celles de la seule école supérieure roumaine de commerce, l'école de Brașov, se trouvaient occupées et, d'autre part, il ne voulait pas entrer dans les écoles de l'État hongrois; il fut alors nommé secrétaire de « l'Astra », l'Association pour la littérature et la culture du peuple roumain, forteresse de l'âme roumaine s'opposant aux tentatives hongroises de dénationalisation et d'asservissement.

Demeuré ainsi en Transylvanie, M. Ion Lapedatu a pour une bonne part le mérite d'avoir organisé la vie économique et financière des Roumains de cette vaste province à la fin du XIX-ème siècle et jusqu'à la grande guerre. Il a créé ou dirigé la banque « Ardeleana » d'Orăștie, la « Banca Generală de Asigurare » de Sibiu (qui s'est transformée depuis la paix en « Prima Ardeleană », ayant son siège à Cluj, et qui est la première société anonyme d'assurances en Transylvanie), la « Solidaritatea », union fédérale des banques roumaines de Transylvanie, et il se trouve actuellement l'un des chefs de la « Banque Nationale de Roumanie », à Bucarest. De l'avis des spécialistes, il est aujourd'hui « unanimement reconnu comme l'économiste incontestablement le plus grand qu'ait jamais eu la Transylvanie et certainement l'un des plus remarquables économistes du pays tout entier » (p. 737).

Pour tous ces mérites, M. Ion Lapedatu s'est vu confier plusieurs missions diplomatiques et financières: à la Conférence des États successeurs de l'ancienne monarchie austro-hongroise (Rome, 1921), à la Commission des Réparations (Paris, 1921), à la Conférence des États successeurs (Prague, 1925), aux pourparlers pour le règlement des litiges

financiers avec l'Allemagne (Berlin, 1927), aux préparatifs de stabilisation monétaire (Londres, 1927) etc. Quant à son activité scientifique dans le domaine économique et financier — la bibliographie du volume réunit 354 titres — elle lui a valu la chaire de finances publiques et privées à l'Académie des Hautes-Études commerciales et industrielles de Cluj (1922), et dès avant la guerre le titre de membre correspondant, puis de membre actif de l'« Astra », et enfin de l'Académie Roumaine, qui l'a élu membre d'honneur en 1935.

Dans la vie publique de Transylvanie il a été secrétaire général du département des Finances au Conseil directeur de Transylvanie (1918—1920) et ministre des Finances de Roumanie (1926—1927).

Les trois Lapedatu, le père et ses deux fils, ont occupé ou occupent dans la vie publique et intellectuelle de la Transylvanie, puis de la Roumanie unifiée, une place privilégiée, et le volume d'hommage dont nous parlons veut être un témoignage de reconnaisance pour leur labeur infatigable au service de la Transylvanie roumaine et de la grande patrie restaurée dans ses frontières.

La seconde partie de l'ouvrage comprend les contributions scientifiques d'autant de savants roumains et étrangers. Nous ne nous arrêterons ici, et brièvement, que sur celles qui traitent du passé de la Transylvanie roumaine et qui forment plus de la moitié des articles. Les études se succèdent dans l'ordre alphabétique, mais nous en parlerons ici en les groupant par grandes questions, pour la commodité de la lecture.

Traitant de *l'histoire politique et religieuse*, nous avons, chronologiquement, l'étude « Provincia şi Imperiul » (La Province et l'Empire) (pp. 627—638) de M. Em. Panaitescu. Elle parle de la Dacie roumaine, où le peuple roumain s'est sans doute formé: cette province doit être étudiée non seulement comme un chapitre initial et fondamental de l'histoire des Roumains, mais aussi *dans son temps*, replacée dans le cadre du grand empire romain. C'est de cette façon que l'auteur la considère, acceptant une vue déjà ancienne de M. N. Iorga, c'est-à-dire en y voyant « une véritable Romania d'Orient, unitaire dans ses formes de civilisation matérielle et économique, avec un développement spirituel commun... » (p. 628). Considérée comme une individualité politico-administrative de l'Empire romain aux II-ème et III-ème siècles, la Dacie n'était plus regardée comme une individualité ethnique séparée. De la sorte, l'intensité et la rapidité de la romanisation, comme sa profondeur et aussi la résistance ultérieure de tout ce qui y avait été romanisé, peuvent trouver une explication beaucoup plus naturelle que dans l'interprétation des textes qui nous sont parvenus.

Pour prouver la rapidité de l'incorporation et des progrès de la Dacie dans les frontières de l'empire, M. Panaitescu. nous montre les voies de communication reliant cette province à Rome.

Sur l'abandon de la Dacie nous avons l'étude de M. G. Popa-Lisseanu, « Flavius Vopiscus şi părăsirea Daciei » (Fl. V. et l'abandon de la Dacie) (pp. 709—278). On sait que les historiens hongrois et certains historiens étrangers, qui n'admettent pas notre continuité d'habitat en Dacie,

appuient d'abord leur thèse sur un passage de Flavius Vopiscus. L'auteur nous démontre dans son étude que Flavius Vopiscus, loin d'être comme on l'a cru un contemporain de l'empereur Aurélien, a écrit 150 ans après l'abandon de la Dacie et que c'est un mystificateur du temps de Théodose le Grand (379 — 395): M. Popa-Lisseanu prouve la chose à l'aide de textes parallèles d'Eutrope, de Vopiscus et d'autres, d'où il résulte que l'œuvre de Flavius Vopiscus (nom inventé, pseudonyme) est tendancieuse, faite par ordre et qu'on ne peut guère s'appuyer sur elle. Poursuivant sa discussion du problème de l'abandon de la Dacie, l'auteur aboutit aux conclusions suivantes:

1. Flavius Vopiscus, écrivant sur commande un panégyrique d'Aurélien, n'est pas un historien à la documentation sûre, d'autant qu'il appartient à l'époque théodosienne. 2. Les autres historiens latins et grecs qui parlent de l'abandon de la Dacie ont écrit au moins un siècle après l'événement, et ils parlent de l'évacuation des Romains, non de l'évacuation des provinciaux, donc des Daces romanisés. 3. Ces Daces romanisés, qui faisaient partie du grand peuple thrace, n'ont pas pu être évacués mais sont restés sur place, vivant en symbiose avec les Goths « fédérés », puis avec les Huns, « fédérés » eux-mêmes à un moment donné, enfin avec les autres barbares qui ont envahi tout le territoire de la Dacie, qu'ils auront peut-être accompagnés dans leurs guerres, mais que le plus souvent ils ont nourris des produits de leur sol. Car, tandis que les barbares, aristocratie guerrière, n'avaient qu'un rôle passager, les populations romanes de Dacie formaient l'élément rural, s'occupant d'agriculture et d'élevage. 4. La Dacie n'a été abandonnée que temporairement et les plus actifs des empereurs se sont toujours occupés de cette province menacée dont la défense était confiée aux gens du pays (pp. 726—727).

D'ailleurs l'unité romaine, qui s'étendait des bords occidentaux de la Pannonie jusqu'au-delà du Dniester, ne s'est brisée qu'à l'arrivée des Bulgares et des Slaves, puis des Hongrois, comme l'a relevé le Géographe anonyme (un moine français) de 1308

Sur la persistance des Roumains en Dacie, M. Aurel Decei apporte, dans son article « Asupra unui pasagiu din geograful persan Gardizi, anul 1050 » (Sur un passage du géographe persan Gardizi, année 1050, pp. 877—902), une donnée nouvelle: chez ce géographe sont mentionnés, en 1050, les Roumains chrétiens installés dans les Carpathes, au nord du Danube, et il les distingue nettement des Slaves et des Hongrois au milieu de qui ils vivent.

Dans l'article de M. T. V. Păcățean, sur l'annexion du Banat à la Hongrie (« Anexarea Banatului la Ungaria », pp. 581—593), nous voyons qu'au moment où les Hongrois ont envahi la Pannonie et ont commencé à étendre peu à peu leur pouvoir sur la région du Banat, ils ont trouvé comme seigneur de celle-ci Glad, qui portait le titre de « Duc des Valaques et des Bulgares». Vaincu par les Hongrois, il n'en reste pas moins à la tête des Roumains de la région, le Banat conservant son autonomie sous la direction d'un *duc*. Bientôt pourtant le duché fut aboli et transformé en *capitanat*. A partir du XIII-ème siècle, et jusqu'à sa chute aux

mains des Turcs, le Banat a été gouverné par un *ban* ou par un *comte*, dans une quasi-indépendance à l'égard du royaume de Hongrie.

Entre 1552 et 1716 le Banat est sous la domination des Turcs, mais toujours comme province séparément administrée, avec un béglerbey propre résidant à Timișoara et représentant le sultan. Reconquis en 1716 sur les Turcs, il ne fut pas donné à la Hongrie mais administré par Vienne jusqu'en 1779, date où Marie-Thérèse, à quelques mois de sa mort, l'annexa par décret à la Hongrie. Ce n'est donc qu'à dater de 1779 que le Banat peut être considéré comme appartenant à la Hongrie et qu'il a été régi par les lois magyares.

En 1849 l'empereur François-Joseph rend à cette province son ancienne autonomie, pour revenir, il est vrai, sur cette mesure en 1860 et l'incorporer à nouveau à la Hongrie. Les protestations des Roumains et des Serbes contre cette dernière mesure rest vaines et les Hongrois demeurèrent les maîtres du Banat jusqu'en 1918. Ainsi, en dépit des affirmations hongroises, la Hongrie a possédé cette province non pas depuis l'arrivée des Magyars dans la région, mais seulement de 1779 à 1849, puis de 1860 à 1918, soit au total 127 ans.

Mais le Banat n'est pas seul à avoir gardé son autonomie jusqu'à la fin du XVIII-ème siècle: il en est de même de l'autre province roumaine, la Transylvanie. Une preuve entre autres nous en est donnée par l'article de M. I. Lupaș sur «Un voïvode de Transylvanie en lutte contre le royaume hongrois» («Un voievod al Transilvaniei în luptă cu regatul ungar», pp. 397—403); cet article souligne la toute puissance du voïvode Ladislas Borza, qui eut l'audace de se soulever contre le roi de Hongrie, devenant l'arbitre de la situation politique de ce royaume dans les premières années du XVI-ème siècle. A noter aussi le fait que son autorité ne se bornait pas à la Transylvanie proprement dite mais s'étendait jusqu'à la Tisza.

M. Gh. Vinulesc, étudiant les droits et privilèges non seulement des knèzes et nobles roumains mais de *tous* les Roumains des huit districts banatènes («Privilegiile Românilor din cele opt districte bănățene», pp. 869—876), analyse le diplôme de 1457 du roi de Hongrie Ladislas V le Posthume. Il en ressort que ces Roumains étaient les maîtres incontestés de leurs terres, cette possession devant leur être confirmée en 1551 par la reine Isabelle et en 1609 par Gabriel Bethlen, prince de Transylvanie. Avec le temps, toutefois, leurs droits et privilèges furent peu à peu méconnus et violés — là comme dans d'autres régions du Banat et de la Transylvanie — jusqu'à ce que leurs personnes aient fini par être asservies tout à fait aux Hongrois.

Sur la forte proportion des Roumains dans quelques départements transylvains (Alba, Târnava, Turda, Cluj, Dobâca, Solnoc-intérieur), proportion contestée par les Hongrois pour l'époque ancienne, nous trouvons des informations dans l'article de M. Z. Pâclișeanu sur « Un registru al quinquagesimei din 1641», (pp. 595—603), d'où ressort bien l'importance de l'impôt nommé « quinquagesima » que les Roumains étaient seuls à payer. En relation avec les charges serviles supportées par les Roumains au bénéfice de trop nombreux maîtres — rois, princes et

nobles hongrois — au cours des siècles, M. Ștefan Meteș énumère un nombre considérable de villages roumains dépendant des territoires des villes transylvaines assujetties au fisc royal, entre les XV-ème et XVIII-ème siècles (« Sate românești de pe teritoriul cetăților regale-fiscale din Transilvania în veac. XV-XVIII », pp. 491—502); il combat à ce propos la théorie qui veut que les Roumains aient été très peu nombreux en Transylvanie et que, suivant une récente et absurde opinion hongroise, ils n'y soient venus qu'au XVIII-ème siècle.

Le prince Michel le Brave, qui le premier a réuni, en 1599—1600, les trois principautés roumaines de Valachie, Transylvanie et Moldavie sous une seule autorité, est présenté sous un jour très favorable par l'article de M. I. Marțian sur une lettre du capitaine Constantin Stolnicul (« Un răvaş al Căpitanului Constantin Stolnicul », pp. 465—468). On sait que les attaques des historiens hongrois ont toujours été dirigées avec prédilection contre Michel le Brave et ses officiers, qu'ils appellent chef de bandes, voleurs, bandits etc. Notre auteur publie un document original hongrois du 29 juillet 1600 — qu'il donne en fac-similé avec un commentaire — d'où il ressort que les officiers de Michel le Brave étaient au contraire d'une rare délicatesse. Constantin Stolnicul, commandant la place forte de Gurghiul en Transylvanie au nom de Michel le Brave, s'adresse au maire de Bistritza en le priant « de (lui) envoyer... dans un vase une touffe d'œillets doubles » et lui demande des conseils sur la façon de reproduire ces fleurs; il lui demande en même temps de lui indiquer le prix de ces fleurs, qu'il payera aussitôt qu'il aura reçu la réponse. Un tel scrupule venant d'un homme de guerre ne semble pas révéler une âme de bandit.

M. Ladislas Makkai nous montre, dans son étude sur « L'intervention des princes roumains pour la libération de Jean Kemény par les Tatares » (« Intervenția Domnilor români pentru scăparea lui Ioan Kemény din robia Tătarilor », pp. 429—443), quelques aspects des relations des voïvodes des deux principautés roumaines avec Jean Kemény, prince de Transylvanie en 1661—1662. Voici ce qu'écrit un historiographe hongrois, Jean Köröspataki: « Au plus grand dam de notre pays (la Transylvanie) le voïvode Matei (de Valachie) mourut; nous serions heureux s'il vivait encore, pour notre plus grand bien, car toute sa vie il a été comme une forteresse de granit, empêchant les Turcs et les Tatares de nous attaquer aussi aisément » (p. 431); quant aux deux princes roumains qui aidèrent Kemény à sortir de captivité, ce furent Gheorghe Ștefan de Moldavie et surtout Mihnea III Radul de Valachie, ce dernier ayant prêté sur simple parole une forte somme d'argent à Kemény pour sa rançon. L'historiographie hongroise reconnaît sur ce point que Jean Kemény « peut remercier le Voïvode de sa délivrance » (p. 441).

M. l'abbé G. Ciuhandu nous parle des Macédo-Roumains de la région d'Arad, vers 1746 (« Comercianți «greci» în părțile ungurene și în special în ţinutul Aradului », pp. 229—248). M. V. Șotropa énumère les commandants du régiment garde-frontière de Năsăud (« Comandanții regimentului grănicerese năsăudean », pp. 815—823), régiment purement roumain, entre 1772 et 1851: l'autorité politique de l'époque ne nomma jamais

que des chefs étrangers, à l'exclusion de tout Roumain — singulière méthode pour gagner notre sympathie à la monarchie austro-hongroise.

L'antagonisme entre Roumains et Saxons dans la ville de Sebeș (1783—1853) est étudié par M. l'abbé Seb. Stanca (« Pagini din luptele Românilor de pe pământul crăesc », pp. 829—836). On sait avec quelle hostilité les Saxons, comme les Hongrois, s'opposaient à l'installation de tout Roumain dans les villes: le résultat de cette attitude se fait sentir aujourd'hui encore, car une dizaine de villes de Transylvanie ont une population étrangère à notre peuple. A Sebeș les Roumains se trouvent en majorité, et en forte majorité, dès la fin du XVIII-ème siècle; et malgré tous les obstacles qu'on leur oppose pendant 70 ans, ils ne cèdent pas: la force ethnique a vaincu ici en même temps que le droit historique.

M. Oct. Beu nous présente quelques aspects de la révolte de Horia (« Răscoala lui Horia », pp. 51—60) à travers la correspondance de l'empereur Joseph II avec l'archiduc Léopold de Toscane: ce dernier, le futur empereur Léopold II, parle de l'« impertinence » et de l'« arrogance » des Hongrois (p. 54) contre qui se sont soulevés les Roumains de Transylvanie conduits par Horia, et il condamne aussi bien cette révolte que l'insurrection des nobles magyars, « horrible et absurde » (p. 58). M. l'abbé D. Stăniloae donne quelques documents relatifs aux malheureuses luttes religieuses du temps du même empereur Joseph II; celui-ci, par l'édit de tolérance du 8 novembre 1781, a ralenti dans une certaine mesure les pressions exercées sur les Roumains pour les faire changer de religion. L'auteur nous montre les suites de cet édit (« Urmările edictului de toleranță în țara Hațegului », pp. 837—842) dans le petit pays de Hatzeg, où de nombreux Roumains purent rentrer dans l'Église orthodoxe.

C'est encore d'un point d'histoire religieuse des Roumains transylvains que s'occupe M. I. Mateiu dans « Problema unității religioase în revoluția din 1848», (pp. 469—490): à l'occasion de l'assemblée de 40.000 Roumains au champ de la Liberté à Blaj, et en dehors du triple but de la réunion: proclamation de l'indépendance politique des Roumains, serment de fidélité à la nation, abolition de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie, la question de refaire l'unité religieuse fut mise sur le tapis: « Une nation, une religion », demandait la plus important journal roumain de la province (« Gazeta Transilvaniei », p. 470). Malheureusement l'union ne put se faire, ce dont les Hongrois et les Habsbourgs eurent à se réjouir également, ayant intérêt à nous voir divisés. De cette union et de la création d'un archidiocèse métropolitain roumain, certains attendaient, pour un avenir prochain, la fondation d'un « empire daco-roumain » (p. 480): l'événement devait en effet répondre à cette attente, en 1918.

Monsieur l'abbé I. Agârbiceanu s'occupe de la période 1848—1878, riche en épreuves pour les Roumains de Transylvanie, dans son article sur l'« Orient Latin » (pp. 3—28), journal politique, littéraire, social et économique dont l'animateur fut Lapedatu père: celui-ci y préconisait, avec un juste pressentiment de l'avenir, une étroite collaboration des Roumains transylvains avec les Serbes et les Slovaques, nationalités de l'ancienne Hongrie, aujourd'hui éléments de la Petite-Entente (p. 5).

Sur l'attitude des gouvernements hongrois envers ces trois nationalités, Lapedatu père fait cette observation vigoureuse en 1874: de ce côté-ci, en Transylvanie et Hongrie, on sent, dit-il, « la pression immédiate d'un gouvernement qui poursuit dans le désert le fantôme d'un État et d'une grande nation », et il ajoute que « les Magyars prendraient aux nationalités même ce qu'ils pensent qu'il leur est resté » (p. 12); tant de franchise valut à Lapedatu père les menaces du gouvernement hongrois d'alors, qui le força à se retirer du journal en 1875 (p. 14). Cette mésaventure, qui est celle de beaucoup d'autres après lui, donne une bonne idée de l'atmosphère étouffante de la Hongrie sous le régime dualiste: jusqu'en 1918 il fut en effet impossible de faire entendre la vérité sans déclencher les représailles de Budapest.

Dans son article sur « Un episod din istoria diplomatică italiană » (pp. 405—427), M-lle M. I. Lupaş montre les efforts de Cavour pour défendre, en 1856, l'idée de l'union des Principautés roumaines et pour créer ainsi un précédent en faveur de l'unité italienne; en même temps un irrédentisme roumain en Transylvanie devenait possible. Après la mort de Cavour la diplomatie italienne soutint — en 1863 — l'idée d'un royaume daco-roumain formé des principautés moldo-valaques unies à la Transylvanie (p. 418), avec une diète nationale envoyant ses délégués au Parlement de Vienne: en échange on demandait à l'Autriche de renoncer à la Vénétie en faveur de l'Italie. Ce projet italien devait, lui aussi, voir de notre temps sa réalisation sous forme de royaume roumain complètement indépendant.

La situation difficile des Roumains de Transylvanie aux environs de 1910 se reflète dans la correspondance du notable roumain et transylvain J. Mihu (« Corespondența fruntașului ardelean Dr. Ioan Mihu cu Vasile Goldiș », pp. 315—327), publiée par M. Silviu Dragomir. Jean Mihu avait entamé des pourparlers avec le comte Etienne Tisza, premier ministre de Hongrie, pour régler les différents roumano-hongrois; ces pourparlers échouèrent, pour des raisons que nos lecteurs connaissent, et le conflit ne fut réglé qu'avec le traité de Trianon.

De la longue suite de souffrances que devaient endurer les Roumains, avant et surtout pendant la guerre, jusqu'à ce règlement final, M. le Dr. Const. Stanca nous présente un épisode émouvant dans « Les souffrances d'une mère roumaine pendant la grande guerre » (« Din suferințele unei mame române în timpul răsboiului mondial », pp. 825—828). Les prisons de toutes les villes étaient bondées de Roumains, hommes et femmes, à Cluj comme ailleurs: « là, écrit l'auteur, dans un coin de chambre non chauffée, j'ai trouvé, transie de froid, une figure de véritable matrone romaine: c'était Amalia Lapedatu...», (p. 825), la mère d'Alexandru et de Ion, condamnée elle aussi, comme beaucoup d'autres, en mai 1917, pour avoir osé être Roumaine.

Les problèmes *économiques, financiers et commerciaux* de la Transylvanie occupent une place importance dans ce volume d'hommage. Dans l'ordre chronologique, nous citerons d'abord l'article de M. Al. Doboși, « Considerațiuni asupra istoriei comerțului ardelean în veacul al XVIII-lea »,

(pp. 257—277), traitant du commerce transylvain au XVIII-ème siècle; l'auteur y montre que c'est à cette époque que l'on peut le mieux souligner l'interdépendance économique de la Transylvanie et de la Valachie, provinces qui, dit-il, « se complètent économiquement » (p. 258). La Roumanie actuelle nous apparaît ainsi comme une entité économique nécessaire et non seulement comme une réalité politique naturelle.

M. D. I. Herţia nous parle de la résistance des Roumains transylvains aux tentatives de magyarisation, dans l'article « Preocupări de organizare financiară-economică la Românii din Transilvania înainte de unire », (pp. 361—372), où il traite de l'aspect économique et financier de cette résistance: depuis la fondation de la banque « Albina » de Sibiu en 1872 et jusqu'à la fin de la grande guerre, les cent et quelques banques roumaines n'ont eu qu'une fin supérieure: l'organisation défensive du peuple roumain contre l'asservissement économique conçu par l'État hongrois. Une bonne part de leurs bénéfices allait à l'entretien des écoles roumaines et à toutes les initiatives d'ordre national.

Dans l'étude « Răsboiul vamal dintre Austro-Ungaria şi România în lumina intereselor economice ale Transilvaniei », (pp. 503—523), M. I. Moga, traitant de «la guerre douanière de 1880—1890 entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie », confirme la thèse que la Transylvanie s'est toujours orientée vers les principautés roumaines et non vers la Hongrie. L'épisode étudié nous montre justement à quel désastre furent acculés le commerce et l'industrie de Transylvanie par la fermeture de la frontière roumaine (p. 515); une conséquence imprévue fut que de nombreux habitants, en majorité des Hongrois du pays des Sicules, émigrérent pour s'installer non pas en Hongrie, mais en Roumanie: « cette émigration... avait pris les proportions d'un exode, surtout dans le pays sicule, où le phénomène durait depuis des siècles, et il s'aggrava tellement qu'en 1888—90 on délivra 29.465 passeports, pour les seuls départements de Ciuc, Treiscaune, Mureş-Turda et Odorheiu, à ceux qui s'en allaient gagner leur vie en Roumanie » (pp. 521-522).

M. Şt. Boer nous parle des assurances chez les Roumains de Transylvanie (« Instituţiunea asigurărilor la Românii din Transylvania », pp. 83—120) et particulièrement de la société « Prima Ardeleana » créée par M. Ion Lapedatu. M. G. Sofronie établit l'importance du facteur économique pour les années d'après-guerre, insistant sur l'interdépendance de la paix politique et de la paix économique, dans son étude « Factorul economic şi problema păcii în lumina angajamentelor internaţionale », (pp. 799—814).

Enfin M. C. Popp, dans son article « Un economist român din Transilvania », (pp. 729—737) montre en M. Ion Lapedatu le plus grand économiste qu'ait eu la Transylvanie roumaine.

Nous pouvons nous faire une image de la vie d'*une école roumaine* de Transylvanie sous le régime hongrois, d'après l'article de M. C. Lacea sur Braşov, « Braşovul între anii 1871 şi 1878 », (pp. 387—395). Il s'agit du lyceé roumain de Braşov, aujourd'hui Lycée André Şaguna, où enseigna Lapedatu père entre 1871 et 1878. L'auteur rappelle que presque tous

les professeurs s'étaient préparés à leur tâche dans les grandes universités d'Autriche ou d'Allemagne, et même (Lapedatu père et Ion Bozoceanu) de Paris et de Bruxelles. La réputation de la maison était telle qu'environ 40 ou 50 élèves venaient chaque année de la Roumanie libre pour y faire leurs études; à cette époque on y introduisit l'enseignement du français, innovation téméraire dans l'ancienne Hongrie tout acquise à la langue et à la culture allemandes.

On n'ignore pas les persécutions magyares contre les écoles roumaines; le lycée de Braşov en souffrit lui aussi: en 1871, en effet, la diète hongroise mit pour conditions à l'entretien des écoles un droit de regard direct sur leurs affaires ainsi que le droit de nommer les professeurs. C'était là une menace mortelle pour nos écoles. Le lycée de Braşov, renonçant à tout subside d'un gouvernement hostile à la culture roumaine et préférant son indépendance, demanda l'aide du gouvernement de Bucarest, qui la lui acorda — au grand scandale de la presse de Budapest, qui accusa d'irrédentisme la direction du lycée de Braşov. Il faut ajouter que ce qui est dit de cette école pourrait l'être aussi bien de toutes les autres écoles roumaines de Transylvanie, également persécutées; et comme toutes ne pouvaient être soutenues par Bucarest, beaucoup commencèrent à languir et furent supprimées. C'était là ce que voulaient nos oppresseurs.

S. Exc. Mgr. Nicolae Colan évoque des souvenirs émus dans quelques belles pages sur « Le charme du lycée orthodoxe de Braşov » (« Vraja Liceului ortodox din Braşov », pp. 249—252).

Touchant le passé *culturel* des Roumains de Transylvanie et de Hongrie avant 1918, nous avons en premier lieu l'article de M. St. Bezdechi sur «Les poésies de Nicolas Olahus» (« Poeziile lui Nicolae Olahus », pp. 61—81). Ce remarquable archevêque d'Esztergom (Strigonium), primat de Hongrie et secrétaire de la reine Marie dans la première moitié du XVI-ème siècle, d'origine roumaine d'après son propre témoignage (p. 71) a écrit une foule de poésies latines, à la mode des humanistes du temps. L'auteur analyse et traduit les plus importantes. Comme dans d'autres études antérieures [1]), M. Bezdechi demande que Nicolas Olahus soit réintégré parmi les humanistes roumains, dont il est le premier en date (p. 79). Aux historiens hongrois qui s'opposent à cette juste restitution, l'auteur répond: « Olahus ne se sentait en Hongrie que comme un hôte, parce que son sang et ses ancêtres le rattachaient à cette « tellus Transalpina », la Valachie, comme il le dit lui-même dans l'épitaphe pour la mort de son frère... Olahus est un esprit, un cerveau roumain, comme le musicien Caioni, comme d'autres encore. Certes, leur activité ne peut bien se comprendre que dans le cadre étranger où ils ont travaillé et vécu; mais nul ne peut nous empêcher de revendiquer pour nous ces

---

[1]) *Familia lui N. Olahus*, « Annuaire de l'Institut d'Histoire nationale », Cluj, 1928-1930, V. p, 63-85. Cf. aussi I. Lupaş, *Doi umanişti români în sec. XVI (N. Olahus şi Mihail Valahus)*. Bucarest, Académie Roumaine, 1928, in-8°, 29 p.

énergies spirituelles roumaines qui ont enrichi le patrimoine intellectuel d'autres peuples », (p. 80).

Dans son article sur le critique «T. Maioresco à partir de 1857 » (« Titu Maiorescu dela 1857... », pp. 539—560), M. A. A. Mureşianu rappelle un procès de presse où fut impliqué le grand poète roumain Michel Eminesco, qui fit connaissance, lui aussi, avec la justice hongroise.

Sur « Al. Ion Lapedatu (1844—1878) ca nuvelist istoric » (« auteur de nouvelles historiques », pp. 149—180), M. D. Braharu nous donne un détail qui révèle parfaitement l'état d'esprit de nos anciens maîtres: quand Al. Ion Lapedatu « se décida à publier une revue, il lui donna le titre d'« Albina Daciei » (Abeille de Dacie), qui était à lui seul un programme. C'est précisément pourquoi il fut interdit par les Hongrois, et la revue dut paraître sous le titre d'« Albina Carpaţilor » (Abeille des Carpathes) », (p. 160).

M. I. Breazu nous montre quelques aspects des débuts du théâtre roumain en Transylvanie, dans son article sur « Matei Milo în Transilvania şi Banat, (1870) », (pp. 193—207). Relevons-y ce détail que, lorsque le député roumain Iosif Hodoş demanda au Parlement de Budapest une subvention de 200.000 florins pour la fondation d'un théâtre roumain en Transylvanie, Hongrois et Saxons répondirent par une violente opposition, mêlée d'ironie déplacée, à la légitime demande du député roumain (p. 196). M. D. St. Petruţiu apporte une contribution à l'histoire du théâtre roumain en Transylvanie (« Contribuţie la istoria teatrului românesc din Transilvania », pp. 675—683), en nous présentant Lapedatu père comme l'initiateur du drame transylvain.

Sur le passé *scientifique et médical* de la Transylvanie roumaine, M. V. L. Bologa donne cette précision, dans « Braşovul, vechiu centru medical românesc », (pp. 121—132), que la ville de Braşov vit paraître le premier ouvrage roumain de médecine, oeuvre du Roumain Vasilie Popp (1821), et que c'est donc en Transylvanie qu'a pris naissance notre littérature médicale.

L'*art* roumain de Transylvanie est représenté dans l'hommage par quelques articles, dont nous citerons « Icoana Maicii Domnului din Muzeul Institutului de Studii Clasici din Cluj », (pp. 863—868), de M. V. Vătăşianu (sur une icône de la Vierge se trouvant au musée cité ci-dessus), et surtout « Noui încercări şi aprecieri asupra arhitecturii în lemn din Transilvania » (pp. 645—673), de M. C. Petranu. Dans ce dernier article (Récentes études et appréciations sur l'architecture en bois en Transylvanie) l'auteur examine d'abord en critique les travaux de MM. H. Phleps, O. Szönyi et I. Balogh dans le domaine de l'architecture en bois, puis il nous montre toute la valeur d'art des petites églises roumaines en bois qu'on rencontre en Transylvanie. Touchant leur origine, M. Petranu donne les précisions suivantes départageant les historiens de l'art roumains et hongrois: « La contribution et l'influence hongroises dans ce domaine sont nulles, les monuments hongrois sont très peu nombreux en comparaison des roumains, enfin les qualités techniques et artistiques

des églises de bois magyares sont tout à fait réduites. Seul prête à autrui qui a davantage et de meilleur aloi. Il est impossible que l'architecture en bois, plus développée, des Roumains ait pris pour modèle celle des Hongrois, plus primitive », (pp. 665—666).

D'autre études de valeur, signées de MM. Fr. Babinger, Th. Capidan, N. Cartojan, C. Daicoviciu, N. Drăganu, I. C. Filitti, N. Iorga, Al. Marcu, C. Marinescu, I. Muşlea, G. Oprescu, P. P. Panaitescu, R. Rosetti, G. Serra etc. etc., mériteraient assurément d'être analysées; mais comme elles ne touchent pas, ou ne touchent que peu, au passé de la Transylvanie roumaine, elles n'ont pu trouver place dans le cadre de ce compte-rendu. Notre intention, en effet, a été seulement de mettre en relief ce que les autres contributions apportaient de nouveau touchant l'histoire si malheureuse des Roumains sous l'ancienne domination hongroise, histoire telle qu'aucun peuple européen, croyons-nous, n'en a vécu de semblable, telle, en tout cas, que nous ne souhaitons à aucun peuple de vivre la pareille.

I. Crăciun

ROMULUS SEIŞANU, *Principiul naţionalităţilor* (Le principe des nationalités). Édit. « Universul », Bucarest 1935. (Ouvrage couronné par le journal « Universul »).

L'ouvrage de M. R. Seişanu, un excellent spécialiste de la question, n'a paru qu'en roumain, car son objet est avant tout de mettre les lecteurs de chez nous au courant des questions que la propagande de Budapest met à l'ordre du jour. S'appuyant sur un vaste matériel et s'aidant d'une analyse aussi minutieuse qu'objective, M. Seişanu est parvenu non seulement à exposer en un gros ouvrage l'application du principe des nationalités dans les traités de paix, mais aussi à nous faire voir clairement la formation de l'État roumain unitaire comme répondant en tout point à la formule élémentaire du principe de nationalité aussi bien qu'aux aspirations séculaires de ce peuple latin vers un regroupement définitif, justifié à tous les points de vue.

Pour mieux saisir l'esprit qui domine les derniers traités de paix, il faut d'abord connaître le principe qui leur a servi de fondement, c'est-à-dire le principe des nationalités. C'est cette tâche que s'est proposée M. Seişanu et où il a pleinement réussi, grâce à une riche documentation historique et juridique que nous nous proposons de résumer dans les pages suivantes.

C'est en abandonnant tous les anciens principes, ou prétendus tels, sur qui reposaient les traités antérieurs — le principe de la force, celui du châtiment, celui de l'équilibre avec son corollaire le partage — et en prenant pour base des nouveaux traités un principe de droit public, que leurs auteurs ont contribué dans une large mesure à l'instauration d'une paix durable.

Le principe des nationalités, sous sa formule actuelle, est de date assez récente. Peu d'années avant la guerre on était loin de soupçonner l'importance qu'il finirait par prendre; il était plutôt considéré comme un principe important en matière de politique, non en matière de droit. Si, au point de vue juridique, l'origine du principe des nationalités ne remonte pas au-delà de la Réforme, au point de vue historique elle est beaucoup plus ancienne.

Mais il faut d'abord éclaircir le sens de certains termes. La nationalité n'est pas identique à la nation; elle la précède, elle en est comme le germe: « Lorsqu'une nationalité tend à avoir un État unitaire à la base et se considère comme une entité morale douée d'une volonté nationale qui l'oriente vers une action décisive, alors elle devient nation » (Milioukow).

Sur la nationalité deux théories ont été développées, l'une érudite, suivant laquelle les principaux éléments de la nationalité sont matériels, l'autre éclectique, pour qui les éléments moraux sont prépondérants. La première a été adoptée par les Allemands et a servi de justification à leur impérialisme, la seconde est d'origine française. La vérité est que facteurs matériels et facteurs moraux ont les uns et les autres leur rôle dans la détermination de la nationalité; ainsi, la race constitue l'élément premier, chronologiquement, de la nationalité. La langue, qui est considérée comme le symbole de la nationalité, joue un rôle important. La religion, qui d'après certains ne serait pas un élément constitutif, est elle aussi un facteur déterminant, surtout dans la période de formation de la nationalité; l'histoire roumaine témoigne, entre autres, de la part considérable que la religion a prise à l'éveil de notre conscience nationale et à sa préservation. Ensuite le territoire, puis la communauté d'intérêts, l'identité de mœurs, de coutumes, le commun héritage du passé, la conscience nationale proprement dite, la dynastie, tous ces éléments entrent dans des proportions diverses dans la notion de nationalité.

A son origine l'État avait un caractère à la fois politique et religieux; à ce stade les populations étaient dépourvues de conscience nationale; seuls les Romains parvinrent dans une certaine mesure à la forme de nation, pour finir à force de conquêtes par perdre leur caractère d'État national. On peut trouver l'origine de l'État national au IX-ème siècle, lorsque les traités de Verdun et de Mersen partagèrent l'empire de Charlemagne, au moins pour deux de ses parties sur trois, d'après le principe ethnolinguistique. C'est par le traité de Verdun que prend naissance l'Europe d'aujourd'hui, par la création des trois royaumes de France, de Germanie et d'Italie. La conquête de Constantinople a retardé de plusieurs siècles la formation d'États nationaux dans le sud-est de l'Europe.

Ce n'est que plus tard que nous rencontrons la formule théorique du principe des nationalités. Jusque vers le milieu du XIX-ème siècle ce principe a été confondu avec le principe des races. Sous l'influence de Hugo Grotius, de Puffendorf, de Voltaire et de Rousseau il a été introduit dans le monde moderne comme un corollaire du principe humanitariste. Les Encyclopédistes considéraient la nation comme une personne collective à qui l'on devait assurer le droit de disposer de son sort; mais ils étaient plutôt préoccupés de l'homme et de ses droits. Plus tard ces

préoccupations, sous la menace du danger, furent étendues à la nation, les droits de celle-ci devenant le corollaire des droits de l'homme. C'est ainsi qu'est né le principe des nationalités, dans lequel entre aussi celui d'auto-détermination.

Au siècle passé l'État était considéré comme supérieur à la Nation. Cependant, en opposition avec ce principe, l'école italienne considère le principe des nationalités comme le fondement rationnel du droit des gens: il a été soutenu par Mancini, qui lui donna le premier son énoncé, à ce qu'on croit, et qui le fit passer de la métaphysique dans la politique et dans le droit. Il est fondé sur un certain nombre d'autres principes: le principe de la race, qui diffère du concept de nation ou de nationalité et qui ne saurait être invoqué pour justifier les tendances de domination de certaines nations sur d'autres, ni pour prouver la suprématie de telle ou telle race; le principe ethnique, qui fait fond sur l'ensemble des caractères physiques, linguistiques et culturels d'un groupe humain; le principe de souveraineté, né des luttes entre le pouvoir temporel et la papauté; le principe d'auto-détermination, qui dans ces derniers temps a subi quelque limitation, pour diverses raisons; le principe du plébiscite, invoqué surtout pour la détermination de frontières, d'accord avec le droit international contemporain, qui reconnaît la supériorité de la volonté individuelle sur celle de l'État, mais qui n'est pas indispensable, son application se trouvant même parfois dangereuse.

Le principe des nationalités a été nommé par les uns « droit historique », par d'autres « principe de légitimité », ou encore « principe de l'équilibre statique », « principe d'inégalité des races et des nations », « principe de la supériorité de l'État sur les nations », mais toutes ces qualifications ne tendent qu'à justifier l'impérialisme de certains ou à prolonger l'oppression de diverses nationalités.

Mais au cours du XIX-ème siècle la conscience nationale commence à se réveiller, de tous côtés se manifestent des tendances à l'émancipation et à l'unification nationale; c'est pourquoi ce siècle a pu être nommé « le siècle des nationalités ». Napoléon III est allé jusqu'à faire du principe des nationalités l'idée capitale de son règne. C'est au cours du même siècle que les états balkaniques conquièrent leur indépendance, au moins partielle; que se réalise l'unité italienne, œuvre dont le principal artisan est Cavour; que les aspirations du peuple allemand se tournent vers la Prusse et vont finir par réaliser grâce à Bismarck un empire militaire puissant; que la Pologne lutte désespérément pour la restauration de la patrie. Dans le même temps l'empire des Habsbourgs est agité de luttes continuelles: « vaste domaine d'exploitation à la disposition d'une dynastie étrangère aux aspirations des nationalités, cet empire commence dès lors à être bouleversé jusque dans ses assises». M. Seişanu montre bien que, d'après la carte autrichienne officielle de 1856, il n'était qu'une mosaïque de peuples, et qu'en particulier les Roumains, indiqués sur cette carte comme l'élément majoritaire en Transylvanie, s'étendaient déjà jusqu'aux limites fixées plus tard par le traité de Trianon. Ce sont les Tchèques qui inaugurent la lutte des nationalités, d'abord sur le terrain linguistique et culturel, puis sur le terrain politique; le mouvement s'étend

bientôt aux Slaves du sud de la monarchie, lesquels tendaient déjà nettement à leur union en un état yougo-slave autonome; c'est ensuite le tour de la Hongrie, qui conquiert son indépendance à l'occasion de la révolution de 1848, sous la conduite de Kossuth. Peu de temps après elle déclare annexée la Transylvanie. Le comte Figuelmont, ancien président du conseil autrichien, écrivait alors, à propos des prétentions exorbitantes et illégitimes des Hongrois: « Il faut avant tout nous demander si le peuple magyar était appelé par son histoire, par le chiffre de sa population, par ses lumières, en un mot par son degré de civilisation, à jouer le rôle indépendant qu'il s'est arrogé en face de l'empire d'Autriche et à exiger une liberté qu'il usurpe au détriment d'autres races qui occupent depuis plusieurs siècles avant lui les vastes territoires auxquels il a imposé son nom en vertu de la prépondérance de ses armes ».

Dès le XVIII-ème siècle les Roumains transylvains avaient adressé des réclamations documentées à l'empereur d'Autriche, par lesquelles ils manifestaient leur mécontentement de n'être pas considérés comme une nation, bien que constituant la majorité; ces réclamations ne furent pas prises en considération; la voie révolutionnaire elle-même ne parvint pas à résoudre le problème; au contraire: c'est au cours de la révolution de 1848 que la Hongrie prononça l'annexion de la Transylvanie, acte contre lequel protesta l'assemblée populaire roumaine tenue au Champ de la Liberté près de Blaj; cette assemblée réclamait l'autonomie politique des Roumains au nom des idées de liberté, d'égalité et de fraternité, le libre usage de la langue nationale dans toutes leurs institutions, l'indépendance enfin de leur Église. En 1867 était signé, au défi de ces revendications, le trop fameux compromis entre l'Autriche et la Hongrie, en suite de quoi l'annexion de la Transylvanie à cette dernière était officiellement reconnue. Les Roumains renouvelèrent leurs protestations, mais en vain; ils devaient dès lors être en butte à une persécution de plus en plus insupportable, dont un épisode est resté célèbre, le procès du Mémorandum.

Néanmoins les esprits clairvoyants ne croyaient pas qu'un état de choses aussi anachronique pût se prolonger indéfiniment: divers palliatifs furent proposés, tels que le développement du loyalisme dynastique, l'extension du dualisme en trialisme et même en fédéralisme, etc. Mais ces diverses solutions, entre lesquelles on hésitait, n'auraient jamais été que provisoires.

Cependant, de leur côté, les Roumains des Principautés combattaient aussi pour leur indépendance; leur union fut un nouveau succès du principe des nationalités, à côté des succès obtenus par les autres peuples des Balkans révoltés eux aussi contre le joug ottoman: rappelons seulement qu'en 1877 éclata la guerre russo-turque, terminée par le traité de San-Stefano, le premier traité où fut appliqué officiellement le principe des nationalités; le traité de Berlin, qui lui succéda, laissa non résolue la question orientale, par suite des rivalités entre les grandes puissances.

La grande guerre, qui fut en somme la dernière grande lutte entre partisans (les Alliés) et adversaires du principe, devait naturellement poser en s'achevant une foule de problèmes relatifs aux aspirations nationales; mais déjà au cours des hostilités les nationalités opprimées commencèrent à s'organiser, Tchèques, Polonais, Roumains de Transylvanie, qui surent repousser toutes les avances ou les promesses du gouvernement austro-hongrois: de nombreux comités prennent dès lors naissance en vue de l'union de la Transylvanie avec la Roumanie libre, par exemple celui du corps des volontaires roumains de Kiew, le conseil de l'unité nationale à Paris, dirigé par Take Ionesco, Vasile Lucaci, Octavien Goga, le dr. C. Angelesco et J. Th. Floresco; ce dernier comité fut même reconnu comme «l'interprète autorisé et qualifié des aspirations roumaines»; à Iassy le comité des Roumains réfugiés d'Autriche-Hongrie demande lui aussi, dans un mémoire adressé au roi et au gouvernement de Bucarest, la délivrance des Roumains transylvains. En Transylvanie même, en octobre 1918, les chefs roumains constituent un comité qui décide «la séparation de la monarchie austro-hongroise et le recours au droit d'auto-détermination»; à la suite de cette décision M. Alexandre Vaïda-Voïvode lit au Parlement de Budapest une déclaration de non-reconnaissance du gouvernement hongrois touchant le sort des Roumains de son territoire; l'autonomie et l'autorité de ce comité exécutif furent d'ailleurs reconnues alors par les autorités officielles de Budapest.

Du côté de la Russie, dès que la révolution éclata, les nationalités opprimées réclamèrent elles aussi l'indépendance; leur voix devint de plus nette et forte sous le gouvernement de Kerensky, puis sous celui de Lénine; ce dernier, par tactique, afficha un programme admettant — en principe — le séparatisme. C'est à cette époque que la Bessarabie, peuplée en grande partie de Roumains, se déclare indépendante, puis vote son union avec le royaume de Roumanie en vertu des principes des nationalités, de l'auto-détermination et du droit historique. De la sorte, et grâce d'autre part aux décisions des assemblées nationales de Bucovine et de Transylvanie, la Roumanie se trouvait en fait unifiée, dans des frontières vraiment nationales.

Les négociations de la conférence de paix furent menées en conformité avec le principe des nationalités, en vue de la constitution d'une «Europe du droit»; des commissions techniques spéciales furent chargées de délimiter les territoires dans leur détail et s'acquittèrent scrupuleusement de leur tâche, toujours suivant le principe nationalitaire et sans tenir nul compte du prétendu droit de conquête. Ainsi tous les traités de paix signés aux environs de Paris, s'inspirant de la même doctrine, constituent véritablement un tout, la charte territoriale des nationalités européennes. La délégation hongroise, se référant aux principes appliqués par le traité passé avec l'Autriche (Saint-Germain), prétendit qu'ils n'étaient pas applicables au traité de Trianon, car, si l'Autriche était «une agglomération de territoires différant les uns des autres au point de vue historique», «une formation médiévale», «une principauté de langues diverses, de tendances expansives», la Hongrie au contraire

était un état moderne unitaire. Mais c'était là une contre-vérité flagrante. et l'application des mêmes principes à la Hongrie et à l'Autriche se justifiait précisément par les mêmes raisons.

Pour mieux saisir la situation en Transylvanie, situation devant laquelle se trouvait la conférence de paix, il est utile de se rappeler quelques données. Jusqu'en 1867 la Transylvanie avait été une principauté autonome, ne faisant pas partie de la Hongrie; tous les documents sont d'accord sur ce point. D'autre part la Transylvanie a toujours conservé d'étroits rapports avec les deux principautés danubiennes, au-delà des Carpathes. Au surplus, le propre mémoire de la délégation hongroise reconnaît que la conquête de ce territoire n'en a jamais assuré à la Hongrie une possession certaine. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1542 il apparaît comme pleinement indépendant: il l'était en effet depuis que la Hongrie, en 1526, était devenue un simple pachalik turc. Le prince roumain Michel le Brave se proclama souverain de Transylvanie, mais il fut bientôt assassiné; après sa mort la principauté demeura indépendante. Les relations qu'elle avait avec la maison de Habsbourg étaient identiques à celles qu'elle avait avec la Hongrie. L'empereur Charles II prend l'engagement de ne la réunir à aucun autre pays. Quand, en 1848, les Hongrois en proclament néanmoins la réunion à leur pays, Roumains et Saxons protestent unanimement contre l'annexion, invoquant leurs droits sur ce territoire; l'empereur François-Joseph, dans un acte de 1863, reconnaissait d'ailleurs que « l'union conclue en 1848 n'avait jamais reçu une pleine consécration légale ». En 1866, quand les Roumains présentent une pétition à l'empereur, ils réclament « l'abolition de l'article de 1848 relatif à l'union, et la préservation de l'autonomie de la grande-principauté de Transylvanie ».

Mais les Hongrois revendiquaient aussi la Transylvanie pour des motifs stratégiques: elle commande en effet la vaste plaine de la Tisza aussi bien que la plaine roumaine sub-carpathique. Grâce au compromis de 1867, les Hongrois en arrivaient à leurs fins. Pour un temps seulement, car les Roumains n'en continuaient pas moins à former la grande majorité de la population, ce que les Hongrois eux-mêmes ne niaient point; dans l'ancienne Hongrie, en effet, on sait que pour 8 millions de Magyars il y avait 12 millions d'habitants d'autres nationalités. Les Hongrois ayant conçu l'ambition d'acquérir la prépondérance dans la monarchie dualiste commencèrent une œuvre de magyarisation forcée de leurs nationalités, parallèlement à la falsification des données statistiques. Malgré tout, ils ont dû reconnaître à maintes reprises que les Roumains constituaient l'élément majoritaire en Transylvanie; c'est que disait le comte Bethlen lui-même, qui observait que « les frontières linguistiques (hongroises) se rétrécissaient de plus en plus en Transylvanie », en dépit de tous les procédés de magyarisation. Enfin, on avouera que la demande adressée par la délégation hongroise à la conférence de paix est assez éloquente par elle-même: elle se résignait en effet à réclamer la création d'une Transylvanie autonome, simplement associée à la Hongrie, ou même, à défaut, une Transylvanie indépendante, administrée par les nationalités qui l'habitent.

Il y a encore en Transylvanie quelques régions où sont installés des groupes assez compacts de Sicules, de Saxons et de Souabes, les premiers d'origine touranienne, les autres d'origine germanique: ce sont les descendants de colons arrivés à diverses époques, les Saxons au XII-ème siècle, les Sicules au XII-ème, les Souabes aux XVIII-ème et XIX-ème siècles. Les Hongrois proprement dits ou Magyars avaient eux aussi commencé à s'infiltrer dès le XII-ème siècle, s'installant d'abord dans les villes, à côté des Saxons, puis colonisant peu à peu de façon méthodique les terres cultivables, surtout dans les régions de plaine ou les vallées basses. Ces populations constituent dans la Roumanie actuelle des minorités ethniques qui jouissent de tous les droits que leur reconnaissent les traités de paix, précisément en application du principe des nationalités, abstraction faite d'une autonomie territoriale incompatible avec les nécessités politiques ainsi qu'avec la dissémination de ces populations.

M. Seişanu estime que la délimitation des nouvelles frontières a tenu compte de toutes les réalités et que la nouvelle configuration territoriale qui en est résultée est la solution la plus équitable et par conséquent la plus durable: il a été donné satisfaction au plus grand nombre d'aspirations nationales et dans la plus large mesure possible, en Europe centrale comme ailleurs. L'ancien système d'annexions ou de compensations a été complètement écarté; on a procédé en échange à l'union de territoires à d'autres États déjà constitués, ou à la création d'États nouveaux, unions et créations conformes au principe des nationalités.

Le mémoire présenté par la délégation roumaine à la Conférence de la paix — et M. Seişanu le souligne à juste titre — ne revendiquait aucunement tous les territoires habités par des Roumains, mais uniquement ceux où ils se trouvaient en majorité: la Roumanie renonçait aux premiers, qui s'étendaient jusqu'à la Tisza, précisément en vue d'une paix plus durable; la frontière roumano-hongroise ainsi établie est en accord avec la conception moderne de la frontière juridico-politique, car elle réunit les conditions suivantes:

a) Elle satisfait, dans la mesure du possible, aux exigences du principe des nationalités;

b) Elle répond au principe de libre détermination des peuples;

c) Elle est objective, en ce qu'elle complète le cadre d'unités nationales sans tenir compte d'intérêts égoïstes ou particuliers (p. 327).

Or cette frontière, celle du traité de Trianon, est à peu de chose près la frontière ethnographique fixée en 1912 par le comte Bethlen et le comte Tisza, anciens présidents du conseil hongrois, ainsi que par l'académicien Jules Várga. Le traité de Trianon instaure en même temps une Hongrie unitaire et une Roumanie unitaire, cette dernière existant virtuellement depuis des siècles et devant cette unité séculaire à « l'accord des exigences de la vie en commun et des aspirations futures » (G. Vâlsan). Ajoutons que ce traité a fait en outre une œuvre de justice, car « au lieu de l'ordre antérieur fondé sur la volonté du plus fort, il a créé un ordre nouveau fondé sur le droit » (p. 385).

Une fois signés, les traités doivent être respectés de tous, et d'abord de leurs signataires: la maxime « pacta sunt servanda » est une règle fondamentale du droit des gens « sans laquelle les relations entre peuples et la paix elle-même seraient impossibles » (Bluntschli). Même si ces traités n'étaient pas absolument justes, même s'ils avaient été imposés, ils devraient être respectés; or ce n'est pas le cas, et ils doivent l'être d'autant plus que « jamais, comme l'a dit Take Ionesco, dans le cours de l'histoire un vainqueur n'a été plus généreux envers les vaincus que ne l'ont été les vainqueurs de la guerre mondiale ». Ainsi les traités de 1919—1920 demeurent au-dessus de toute discussion et garantissent pleinement la durée et le progrès de la nouvelle communauté internationale qui en est issue.

Malgré cela on a pu constater que l'idée d'une révision des traités a pris naissance chez les Etats vaincus au lendemain même de leur signature; on connaît assez les divers épisodes du révisionnisme; pour nous en tenir à la Hongrie, rappelons brièvement les deux tentatives de restauration du roi Charles IV et l'affaire du Burgenland, affaires encore restreintes à l'intérieur des frontières hongroises; puis, dépassant le cadre de ces frontières, l'action de lord Rothermere, le procès des optants hongrois, l'affaire des mitrailleuses du St. Gothard, celle des armements de Hirtenberg, celle de la falsification des billets de banque français pour parer aux frais de la propagande révisionniste, etc. A noter que cette propagande réclame audacieusement la réparation d'une prétendue injustice faite à la Hongrie et se dit inspirée d'abord de considérations morales; à noter aussi qu'à mesure que le temps passe les prétentions hongroises, loin de se borner, deviennent de plus en plus ambitieuses et de plus en plus impérieuses, particulièrement en ce qui concerne le territoire de la Roumanie: l'explication du fait doit être cherchée, malheureusement, dans l'appui accordé à ces prétentions par certaines puissances étrangères oublieuses de leur devoir international et préoccupées uniquement d'intérêts particuliers ou de tactique diplomatique.

L'action révisionniste a cru trouver un fondement juridique satisfaisant dans les trois arguments suivants: *a)* le traité de Trianon est injuste parce qu'il s'inspire non de l'idée de droit mais de celle de punition; *b)* il foule aux pieds les principes wilsoniens, car il ignore la volonté des populations des territoires enlevés à la Hongrie: ces populations seraient passées d'autorité sous une souveraineté nouvelle sans aucune consultation préalable et, ce qui est plus grave, à l'encontre de leur désir manifeste; *c)* enfin — et nous entrons ici dans le domaine économique — le traité de Trianon contredit à la notion d'unité et de solidarité économiques telle qu'elle set rouvait réalisée dans l'ancienne Hongrie, d'où une crise économique menaçant l'existence matérielle de la Hongrie nouvelle, mutilée territorialement.

Le premier argument s'appuie sur l'article 16 du traité de Trianon, qui établit la responsabilité de la Hongrie dans la déclaration de la guerre et prévoit des indemnités civiles qu'elle doit payer en raison de cette culpabilité: ce serait là, prétendent les révisionnistes, l'expression d'une conception punitive. Or ce n'est que l'application d'un principe de droit

civil bien connu de tous les codes et qui prévoit le paiement de dommages-intérêts de la part de celui qui a causé injustement et volontairement du tort à autrui.

Le second argument invoque les principes wilsoniens contre le traité de Trianon: or les populations que celui-ci aurait fait passer, prétend-on, contre leur gré sous une autre souveraineté n'ont jamais cessé au cours de l'histoire de manifester leur volonté réelle par une longue suite de protestations et de révoltes contre l'autorité hongroise ressentie comme illégitime. Au surplus cette volonté s'est explicitement déclarée le 18 octobre 1918 en plein Parlement hongrois, comme nous l'avons dit plus haut: cette déclaration, lue par M. Vaïda-Voïvode, était en fait le résultat de la décision prise de commun accord par tous les chefs politiques des Roumains de Transylvanie, chefs qui n'étaient que les porte-parole de leur peuple. Qu'il n'y ait pas eu de plébiscite systématique, la chose est indéniable; mais un plébiscite, à côté de certains avantages, présente aussi quelques inconvénients: quand il a lieu à une époque anormale, où la population est troublée, agitée de passions diverses, exceptionnellement surchauffée pourrait-on dire, quelle vérité peut-on attendre d'une pareille consultation? Quand il a lieu en outre dans une période de désorganisation, il peut même devenir dangereux. Tandis que ce « plébiscite de tous les jours », comme l'a nommé le professeur Hauser, par lequel les protestations historiques contre un régime insupportable font place à l'acceptation tacite et quotidienne du régime désiré et enfin instauré, présente pour la conscience juridique comme pour la morale une valeur incomparablement supérieure. D'ailleurs un plébiscite, sinon celui que le révisionnisme appelle de ses vœux, a eu lieu effectivement: car l'imposante assemblée nationale d'Alba-Julia (1-er décembre 1918) fut-elle autre chose, au fond, qu'un plébiscite? On sait en effet qu'à cette assemblée, malgré les mesures sévères des autorités hongroises, un nombre considérable de représentants du peuple roumain de Transylvanie et de toutes ses institutions se sont trouvés réunis et ont décidé, dans un enthousiasme unanime et grandiose, l'union de la province avec la Roumanie, réalisant ainsi l'idéal séculaire qu'avaient rêvé et pour lequel avaient lutté et souffert tant de générations de Roumains.

Quant au dernier argument du révisionnisme, l'argument économique, il est sans fondement sérieux. La crise économique dont le monde commence à peine à sortir — mais dont il sort cependant, et avec lui la Hongrie! — ne dépend pas d'un déplacement de frontière un peu plus à l'est ou à l'ouest: c'est un phénomène général dont tous les États ont été affectés, les neutres comme les anciens belligérants, les vainqueurs comme les vaincus. Sans doute c'est bien la guerre qui en a été la cause première et déterminante, avec son énorme consommation de vies humaines et de richesses; mais ce ne sont pas les traités de paix, car leur action sur l'évolution de cette crise a été à peine sensible. D'ailleurs la Hongrie est un des pays les plus riches, avec un sol remarquablement fertile; si elle n'était pas exploitée aujourd'hui encore par une classe réduite de magnats féodaux, si les fonds dépensés en propagande étaient employés à soulager la misère souvent réelle du petit peuple, il ne fait

pas doute que le pays se remettrait encore plus rapidement et plus complètement des suites de la crise.

On sait que les révisionnistes croient trouver dans l'article 19 du pacte de la Société des Nations un fondement pratique de droit international facilitant la révision à laquelle ils aspirent: par cet article, disent-ils, aurait été introduit dans le droit moderne un principe nouveau en vertu duquel on peut procéder à la révision pacifique des traités, pour les perfectionner ou les adapter aux circonstances. Mais il est évident que cet article ne se rapporte pas aux clauses territoriales; il a été introduit par mesure de précaution et comme « soupape de sûreté ». Il facilite la révision d'un traité lorsque celui-ci, pour une cause ou une autre, serait devenu inapplicable; il inclut la reconnaissance de la clause « sic rebus stantibus »; or le traité de Trianon ne saurait être considéré comme un traité inapplicable, puisque ses dispositions sont entrées en vigueur aussitôt après sa signature, les dispositions territoriales aussi bien que les autres.

On parle aussi de la menace permanente que constituerait le traité de Trianon pour la paix du monde: or nous savons, et les déclarations répétées des gouvernements de la Petite-Entente le confirment, que c'est la révision ou le danger de révision qui constitue pour cette paix la plus terrible menace; la Petite-Entente n'a même été créée que pour conserver la paix, dans le nouvel ordre territorial de l'Europe centrale. La formule même de l'article 16 montre assez quel souci de paix en a eu le rédacteur: l'Assemblée peut de temps en temps, lorsque des circonstances graves se font jour, inviter ses membres à un nouvel examen de tel ou tel traité. D'ailleurs cette invitation doit se faire à l'unanimité des voix des membres présents, donc avec le plein consentement des parties intéressées, sans quoi aucun traité ne peut être réexaminé. On a dit que la Société des Nations a qualité, passant outre à cet article, pour procéder de sa propre initiative à la révision d'un traité: cela est faux, elle ne possède pas cette compétence parce qu'elle ne constitue par un super-État pouvant exercer son autorité ou sa juridiction sur les autres États. Ce serait de sa part une intervention dans un contrat qu'elle n'a pas signé. Or il est trop évident qu'un État signataire ne consentira jamais de bon gré à réduire ses propres frontières. Ainsi le chemin de la révision des clauses territoriales est à jamais barré.

M. Seişanu ajoute que l'histoire de la rédaction de cet article nous prouve qu'il n'a jamais été considéré comme un moyen de révision des frontières: il fut d'abord conçu comme prévoyant l'obligation de procéder de temps en temps à un réexamen; il comprenait alors le mot, de « révision », qui justement fut ensuite effacé du texte pour ne pas donner lieu à des doutes et à des discussions. C'est donc bien à l'encontre même de son esprit que le révisionnisme s'efforce de s'en faire un instrument. M. Seişanu rappelle aussi, à propos, l'existence de l'article 10, qui garantit le maintien du statu quo territorial contre tout changement opéré par la violence, et qui renferme l'engagement de tous les membres de la Société des Nations de respecter et de protéger leur intégrité territoriale mutuelle: cet article est une manifestation de solidarité internationale

en face de toute agression éventuelle contre la souveraineté des États membres de la Société. Cela étant, l'article 19 est plutôt un motif de découragement pour les révisionnistes, qui l'invoquent bien à tort.

Certains d'entre eux ont voulu voir dans la lettre Millerand une nouvelle base juridique pour leur action: à leur avis, cette lettre promettait une révision ultérieure des frontières, afin de déterminer les délégués de la Hongrie à la signature du traité. Cette lettre est animée, il est vrai, d'un large et généreux esprit d'équité et de conciliation: c'est pourquoi elle rappelait aux Commissions de délimitation que les injustices éventuelles du traité devaient être réparées sur le terrain. Mais il s'agissait là de fixer la procédure la plus convenable pour corriger certains détails donnant lieu à des objections bien fondées; la lettre ne visait aucunement des révisions territoriales proprement dites. Des rectifications de détail, avec l'assentiment concordant des parties, donc toujours le désir de créer une paix durable, et c'est tout.

Ainsi donc c'est bien le principe des nationalités qui fait la force des traités de paix, c'est grâce à lui qu'un grand progrès a pu être réalisé en comparaison du passé. Même s'il n'a pas été inscrit dans le Pacte — ce qui lui aurait donné indiscutablement une autorité encore plus grande — il n'en constitue pas moins l'assise profonde et ferme des traités. « Né dans le tourbillon de luttes sanglantes et de révolutions, il s'est développé sous l'aile tutélaire de la liberté et du droit; une fois légitimé, il a contribué, par sa force morale, à briser les fers qui enchaînaient les nationalités, à renverser les empires anachroniques et monstrueux et à élever sur leurs ruines les édifices harmonieux des États nationaux, foyers de vie neuve et d'énergies créatrices » (p. 411).

Dorin Iosof

LAZAR IACOB, professeur à l'Université de Cluj: *Biserica dominantă și egală îndreptățire a cultelor.* (L'Église dominante et l'égalité de droits des cultes). Arad, 1936.

La nouvelle Constitution de la Roumanie (1923) a fixé les principes généraux qui règlent les rapports entre l'Église et l'État dans un esprit de liberté de conscience absolue. L'État garantit à tous les cultes également liberté et protection. L'Église orthodoxe roumaine, toutefois, se trouvant la religion de la majorité des citoyens, est déclarée église « dominante » dans l'État roumain (art. 22).

Grâce à l'application loyale de ces principes, le régime des cultes s'est établi chez nous dans une parfaite égalité pour tous. La Roumanie s'est fort bien rendu compte que la question religieuse est étroitement solidaire du problème des minorités ethniques et qu'une heureuse solution des rapports des cultes et de l'État peut écarter la plupart des doléances de nos minorités ethniques. En dépit de tous les obstacles suscités précisément par les cultes minoritaires, l'État roumain a su résoudre le problème des cultes dans un esprit de pleine liberté et d'indépendance

pour tous les cultes, en particulier par le Concordat conclu avec le Saint-Siège (1927) et par la loi sur le régime général des cultes (1928).

Et pourtant, plus d'une fois il nous a été donné de lire comment la propagande révisionniste magyare s'efforce d'accréditer l'opinion que les minorités religieuses de Roumanie seraient lésées dans leurs droits et qu'en comparaison de l'Église dominante les cultes minoritaires seraient seulement tolérés. Le terme « dominante » pourrait en effet, dans une certaine mesure, prêter à quelques appréhensions; mais la réalité est tout autre: le culte catholique et les autres cultes minoritaires de Roumanie jouissent en fait d'une situation privilégiée par rapport à celle qui leur était faite dans l'ancienne Hongrie, et l'on peut dire qu'ils bénéficient d'un traitement de faveur par rapport même à l'Église dominante.

Une étude récente d'un professeur de droit canonique à la Faculté de droit de Cluj, M. *Lazar Iacob*, étude citée en tête de ces lignes, est tout à fait concluante à ce sujet. L'auteur examine objectivement et sans aucun parti pris la situation de l'Église orthodoxe par rapport à la situation des cultes minoritaires; or cet examen aboutit à la constatation que l'Église orthodoxe, dite « dominante », vient en fait après tous les autres cultes.

Le titre d'Église dominante attribué à l'Église orthodoxe est justifié, nous l'avons dit, par le fait que la majorité écrasante des citoyens du pays, environ 13 millions, sont de confession grecque-orthodoxe et que l'Église orthodoxe est une église vraiment nationale, épousant intégralement les intérêts de l'État. Mais la reconnaissance de ce titre n'a conféré à cette église aucun droit spécial: il s'agit seulement, d'après la conception actuelle, d'une priorité honorifique dans la hiérarchie des cultes du pays. En fait, la situation de l'Église orthodoxe n'a rien d'enviable. Au contraire, elle est si peu dominante au plein sens du mot qu'elle demande instamment à être placée sur un pied d'égalité avec les autres cultes au point de vue du traitement.

Le cas suivant est éloquent, touchant la situation de l'église dominante. En 1927 le ministère des Cultes voulut réglementer par une décision spéciale le régime de subvention des cultes par l'État, en étendant aux cultes minoritaires le régime déjà appliqué à l'Église orthodoxe: or les cultes minoritaires se prétendirent lésés dans leurs droits par l'application de ce régime à leurs subventions; la question fut même discutée au Sénat, et le ministre des Cultes d'alors, Vasile Goldiș, répondant aux interpellations développées à ce sujet, montra clairement la situation d'infériorité de l'Église orthodoxe: au point de vue budgétaire, l'Église dominante venait nettement derrière les autres confessions. Nous croyons que ce fait illustre assez bien la légende du caractère prétendu dominant de l'Église orthodoxe. Le ministre des Cultes lui-même ne demandait pour celle-ci que d'être considérée comme « prima inter pares ». Cependant, depuis 1927, rien n'a été fait pour donner à l'Église dominante cette situation de première entre églises égales.

L'auteur de l'étude montre ensuite la situation d'infériorité de l'Église orthodoxe de Roumanie sous d'autres rapports: le régime de stabilité

celui de l'autonomie ecclésiastique, celui du régime scolaire et de l'instruction religieuse, et surtout celui de la dotation matérielle.

Les cultes minoritaires, surtout le culte catholique, jouissent d'une pleine stabilité de régime, tandis que la loi d'organisation de l'église orthodoxe est continuellement menacée de dérogations et de modifications. Les cultes minoritaires jouissent d'une pleine indépendance en ce qui concerne le règlement de leurs affaires intérieures; l'État ne s'immisce jamais dans ces affaires au détriment de l'autonomie confessionnelle; le culte catholique, en particulier, bénéficie d'une autonomie dont il n'eût même pas osé rêver dans l'ancienne Hongrie. Or l'autonomie de l'Église dominante est beaucoup moins respectée: à titre de contrôle et d'inspection suprême, l'État fait de fréquentes incursions dans le domaine propre de l'Église orthodoxe.

On peut citer des cas concrets. Ainsi les cultes minoritaires, le culte catholique surtout, disposent d'écoles confessionnelles — primaires, secondaires et normales — dont la création et l'entretien sont assurés à leurs propres frais; toutefois l'État roumain, dans sa générosité, facilite l'entretien de ces écoles en couvrant par son budget toutes les dépenses des cultes minoritaires, de sorte que les fonds et dotations qui devraient servir à soutenir les institutions proprement religieuses sont consacrés aujourd'hui à des œuvres scolaires ou autres qui souvent travaillent contre les intérêts de l'État. Quant à l'Église dominante, dont les sentiments de loyalisme ne sauraient être mis en doute, elle ne dispose plus d'écoles confessionnelles. Ses écoles, en effet, ont été étatisées et les bâtiments scolaires confisqués sans aucune indemnité. Or elle ne possède pas de biens propres pour entretenir à ses frais des écoles confessionnelles.

Mais c'est surtout au chapitre de la dotation matérielle qu'éclate la pénible situation d'infériorité de l'Église orthodoxe. La proclamation de l'unité nationale roumaine a trouvé cette église, à l'exception de son rameau de Bucovine, dans le plus grand dénuement. C'est que, dans l'ancien royaume de Roumanie, les biens ecclésiastiques avaient été sécularisés depuis assez longtemps et sans indemnisation. En Transylvanie, l'église orthodoxe roumaine était la plus pauvre et la moins bien traitée par les gouvernements hongrois. Ceux-ci, en particulier, ne lui avaient jamais appliqué la loi XX de 1848, qui établissait le principe d'égalité des droits pour toutes les confessions. Un exemple classique de la façon dont les Hongrois concevaient l'application de ce principe a été donné par le comte Apponyi: en 1917 il déposait un projet de loi sur l'autonomie catholique aux termes duquel tous les biens accordés comme dotations d'État demeuraient à l'Église catholique. En même temps un autre projet de loi était déposé concernant l'exécution progressive de la loi XX de 1848 sur l'égalité des droits confessionnels; ce projet prévoyait la création d'un fonds de 200 millions de couronnes-or pour les trois confessions protestantes (calviniste, luthérienne et unitarienne): l'Église orthodoxe ne recevait aucun secours. C'est ainsi que la Hongrie comprenait l'application du principe d'égalité des droits.

Quelques chiffres illustrent éloquemment la politique religieuse des des gouvernements hongrois et leur mépris du principe de parité. Voici comment les cultes étaient alors dotés en Hongrie:

Culte catholique. D'après la statistique de 1895 du ministère hongrois de l'Agriculture, les catholiques disposaient alors des propriétés suivantes:

Église catholique de rite latin	1.495.412 jugères
Église catholique de rite grec (roumaine et ruthène)	161.687 »
Fonds « religionnaire » et fonds d'études . .	221.668 »
Total.	1.878.767 jugères

Ces chiffres ne comprennent pas les biens paroissiaux. En outre il faut y ajouter les propriétés du:

« Status » catholique de Transylvanie: 19.860 jugères. En 1897 une évaluation des biens catholiques les chiffrait à 111.269.553 florins (soit 223 millions de couronnes-or), non compris les biens paroissiaux, le fonds « religionnaire », le fonds d'études et les biens du « Status » catholique. En outre il faut savoir que l'État hongrois prenait à sa charge, en tant que « patron », l'entretien d'un grand nombre de paroisses.

Cultes protestants. A la différence des catholiques, ils étaient assez faiblement dotés, disposant d'un total de 34.207 jugères; en échange leurs églises et les œuvres culturelles recevaient de fortes subventions de l'État.

Culte orthodoxe roumain (1.800.000 âmes). Il disposait en tout et pour tout de 1.012 jugères, propriétés acquises d'ailleurs par ses propres moyens et non pas reçues en cadeau de l'État. Quant aux subventions d'État, le traitement appliqué en 1917 par le comte Apponyi est assez éloquent à cet égard.

En résumé, le culte catholique possédait en Hongrie 1.900.000 jugères, d'une valeur d'environ 13 milliards de lei, tandis que l'église orthodoxe roumaine avait 1.012 jugères: un tel bilan souligne assez la singulière application du principe d'égalité des droits cultuels en Hongrie.

Situation dans la Roumanie unifiée. Dans la nouvelle Roumanie cette inégalité devait être réparée; l'État se devait de créer pour tous les cultes une situation matérielle égale. Cependant, cette réparation d'une injustice n'a pas encore eu lieu, de sorte qu'en fait, dans la Roumanie d'après la guerre, la situation dominante du culte catholique — entre autres — s'est prolongée et même est devenue paradoxalement privélégiée, plus que dans la Hongrie d'avant la guerre: de ses biens immenses une bonne part est restée en Roumanie. La réforme agraire, malgré toutes les plaintes qu'elle a suscitées, n'a rien changé à la situation matérielle florissante de l'église catholique, car l'État a payé les terres expropriées, bien que celles-ci, comme dotations d'État, fussent devenues en droit sa propriété; les titres de rente remis par l'État à la suite de la réforme agraire rapportent des revenus sûrs; en vertu du Concordat, l'Église administre ses biens en souveraine, bien qu'elle ne les ait reçus qu'à titre d'usufruit

et non en pleine propriété; fonds religieux et fonds d'études, quoique fonds publics, ont été laissés à son administration; enfin les biens d'église ont échappé aux charges du patronat. Rappelons qu'au budget de l'État sont inscrites toutes les dépenses personnelles ou matérielles du culte catholique, de sorte que les revenus des biens ecclésiastiques, francs de toute charge, peuveut être entièrement consacrés à d'autres fins. Le culte catholique n'a j'amais eu, répétons-le, et il n'a pas non plus dans la Hongrie actuelle, une situation aussi privilégiée.

Les autres cultes minoritaires ont conservé leurs biens plus modestes et l'État roumain, dans son budget, leur accorde la plus large sollicitude.

Pour l'Église dominante trop peu a été fait jusqu'ici, bien que le principe d'équité réclamât une prompte et large réparation. Les évêques ont reçu, en usufruit et non en pleine propriété, des terres pour une étendue de 2.300 hectares, et les évêchés, 6.400 hectares de forêts soumis au régime légal, l'État y exerçant son droit de contrôle, surtout à l'exploitation, alors que les centaines de milliers de jugères appartenant aux évêchés catholiques sont exploitées en dehors de tout contrôle de l'État.

La loi d'organisation de l'Église orthodoxe prévoit la création d'un fonds général ecclésiastique; mais l'État n'a encore rien donné pour sa création, tandis que le « patrimoine sacré » de l'Église catholique se constitue grâce aux rentes remises par l'État. Pourtant l'État ne s'est assuré aucun droit de contrôle ni même de regard sur ce patrimoine, tandis qu'il s'est réservé de contrôler sévèrement le fonds général de l'Église orthodoxe. Il faut noter que le fonds religieux orthodoxe de Bucovine, qui date du régime autrichien, est passé lui aussi sous le contrôle strict de l'État, ce qui accuse d'autant plus le contraste avec le régime du fonds religieux et du fonds d'études du culte catholique, lesquels, créés autrefois grâce aux ressources de l'État et administrés par l'État, sont aujourd'hui émancipés de tout contrôle.

Il n'est pas jusqu'aux subventions officielles qui ne soulignent la situation d'infériorité de l'Église dominante: en effet, les budgets successifs de l'État ont toujours traité l'Église orthodoxe comme si elle disposait des mêmes biens que les autres églises. Rien n'a été fait jusqu'à présent pour remédier aux inégalités criantes héritées du passé. Telle est la situation de l'Église « dominante » dans la Roumanie actuelle. Il est évident que sa pénible infériorité au regard des cultes minoritaires demande une réparation. Or ce qu'elle réclame elle-même, et qui est bien caractéristique de ses sentiments et de son esprit de large compréhension, ce n'est rien d'autre que l'application du principe d'égalité des droits à *tous* les cultes; elle veut jouir, simplement, d'un traitement qui ne soit pas inférieur à celui des autres confessions du pays. Elle ne demande rien des biens des autres cultes, elle veut seulement que la même indépendance matérielle lui soit assurée, afin de pouvoir accomplir sa mission sacrée en toute dignité et en parfaite harmonie, comme toujours, avec les intérêts supérieurs de l'État lui-même.

Cette rapide analyse de l'ouvrage du professeur Iacob suffira, croyons-nous, pour convaincre le lecteur impartial que l'Église orthodoxe,

bien loin de jouir en Roumanie d'une situation privilégiée par rapport aux autres cultes, se voit appliquer un traitement qui la laisse matériellement loin derrière eux.

S. D.

AL. DOBOŞI, *Relaţiile comerciale ale Principatelor Române cu Veneţia* (Les relations commerciales des principautés roumaines avec Venise). Cluj, 1936.

M. Al. Doboşi, professeur à Cluj, l'un des jeunes savants les mieux préparés de la nouvelle génération transylvaine, étudie dans cet ouvrage les rapports commerciaux que les principautés roumaines ont entretenus avec la république de Venise à partir du XV-me siècle. Cette étude, qui s'appuie sur les matériaux publiés jusqu'ici, donne des informations aussi riches qu'intéressantes; c'est pourquoi nous croyons qu'un résumé de cet exposé pourra intéresser des cercles de lecteurs plus larges que ceux des spécialistes.

Après l'effondrement de la puissance gênoise dans la Mer Noire et l'occupation de Kilia et de Cetatea Albă par les Turcs, les Principautés roumaines se virent contraintes de se procurer directement par l'Italie, et particulièrement par Venise, les soieries et autres articles de luxe qu'elles avaient auparavant par l'intermédiaire des colonies gênoises de la Mer Noire et d'Orient ou par Gênes elle-même. C'est pourquoi on remarque la fréquence et l'importance croissantes, dans les dernières années du quinzième siècle et au cours du seizième, des relations commerciales avec Venise, surtout de la part de la Moldavie.

Etienne le Grand de Moldavie (1457—1504) achète par ses gens des brocarts d'or et autres articles de luxe; il demande en outre à Venise des médicaments. Son fils et successeur *Bogdan III* (1504—1517) envoie au doge des fourrures précieuses en échange de soieries. Nous devons supposer que, parfois, des marchands vénitiens apportaient eux-mêmes leurs articles dans les Principautés; le commerce des bijoux, à cette époque, était le plus avantageux.

En 1517 *Neagoe Basarab*, prince de Valachie, envoie lui aussi des fourrures au doge et achète divers articles vénitiens qu'il transporte à prix favorable.

Mais ce fut surtout un prince de Moldavie, *Alexandre Lăpuşneanu* (1552—1561, 1564—1568), qui développa le commerce extérieur de sa province, et cela suivant un plan précis: la marchandise moldave la plus recherchée alors, jusque dans les pays lointains, était le gros bétail: l'exportation de boeufs à Venise fut une des préoccupations principales de ce prince: en 1559 il offre des boeufs à Venise; la même année un Florentin et un Vénitien viennent en Moldavie pour acheter des bœufs, mais le prince attend la réponse du doge; l'année suivante il offre de nouveau au doge une « grossa somma di buoi » et lui envoie des peaux de zibeline; le doge à son tour lui envoie 26 aunes de « velluto » pourpre

et, quant aux bœufs, il répond qu'il a donné ordre aux fournisseurs de viande de tenir compte de cette offre. A la même époque *Giuseppe de Francisci* envoie en Moldavie un homme à lui, *Giambattista Galliciuoli*, de Brescia, pour acheter des bœufs; le paiement devait se faire moitié en ducats hongrois, moitié en nature (velours, damas, atlas et diverses soieries); les articles destinés au prince bénéficiaient de la franchise douanière; par la même occasion on traita de l'exportation de peaux à Venise. Un document du temps, qu'on n'a pas encore utilisé jusqu'ici, témoigne d'un autre transport de bœufs en 1543 et 1564 et donne des précisions intéressantes sur les droits payés et l'itinéraire suivi (par la Croatie et Gorizia) par les troupeaux de bœufs.

Le prince *Despot* (1561—1563) envoie lui aussi des bœufs à Venise: son biographe, *Graţiani*, parle d'un grand nombre de bœufs vendus à la république; en 1562 il envoie en Italie, sans doute à Venise et à Milan, le Milanais *Giuseppe*, pour y acheter divers articles; l'année suivante, nouvel envoi de bœufs à Venise, cette fois par la Hongrie, la Slovaquie et l'Autriche.

Petru Schiopul, voulant imiter la politique commerciale de Lăpuşneanu, pendant son second règne (1582—1591) fait du commerce par l'intermédiaire de *Sima Vorsi*, de Chios mais originaire de Venise ou de Gênes: les bateaux de ce dernier, chargés de 12.000 peaux de bœufs, de laine et d'autres marchandises moldaves, se rendent à Venise en 1584. C'est la première liaison commerciale connue entre Venise et nous par voie de mer.

En Valachie les princes ne pratiquaient aucune politique d'exportation; il n'y avait d'ailleurs pas de marchandise aussi importante que les peaux de Moldavie. Pourtant cette principauté entretenait, elle aussi, des rapports commerciaux assez étroits avec Venise. On croit que *Mihnea Turcitul* et *Pierre Cercel* importaient des articles vénitiens. *Michel le Brave* (1593—1601) achetait aux Vénitiens de nombreuses marchandises ou denrées, des couleurs, des olives, du sucre, des sabres turcs, du drap, du velours de diverses couleurs, etc.

M. Doboşi montre que, si au XVI-ème siècle les relations commerciales de Venise étaient plus étroites avec la Moldavie, en échange elles devinrent plus fréquentes au XVII-ème avec la Valachie. Les années troublées du début du siècle empêchèrent un temps le développement du commerce vénéto-valaque; mais bientôt *Radu Mihnea* (1611—1626), qui fut prince alternativement dans chacune des principautés, resserra les relations avec la république des lagunes où vivaient quelques-uns de ses parents. Entre 1617 et 1630 Venise eut plusieurs fois l'intention d'importer des chevaux des principautés roumaines, mais le projet échoua, celles-ci ayant besoin de tous leurs chevaux par suite des constantes menaces de guerre.

Aussitôt que *Léon Tomşa*, prince de Valachie, fut élevé au trône, il offrit à Venise de la cire, des peaux et d'autres marchandises. Les doges mandaient aux « bailes » de Constantinople dans leurs instructions d'encourager le plus possible le commerce avec la « Terre Roumaine » (Valachie); en 1630 le commerce avec cette principauté ne s'en faisait

pas moins difficilement: le négociant *Francesco Tomassi* se plaint au baile de Constantinople de la stagnation du commerce et il le prie d'acquitter le prix des marchandises sur le dépôt d'argent que l'ancien prince Radu possède à Zecca de Venise.

Le sénat vénitien voulait à tout prix reprendre avec la Valachie le commerce de cire et de peaux, fort profitable aux marchands de Venise. C'est pourquoi le doge chargea le baile de Constantinople de faciliter de son mieux cette reprise; le baile *Capello* répondit le 30 juin 1631: « procurerò con ogni industria possibile di ritrovar qualque via pe incaminar il negozio di buoi e cere dalla Valachia ».

Les relations commerciales moldavo-vénitiennes redevinrent très étroites au temps de *Basile Lupu* (1634—1635), lequel importait de Venise des articles de luxe, à coup sûr: soieries, brocarts etc., qui jouissaient de réductions douanières. La richesse du pays en bétail et en miel donne à penser qu'il exportait comme au siècle précédent des bœufs et de la cire.

Vers le milieu du siècle des marchands grecs établis en Valachie commerçaient activement avec Venise; en même temps une véritable colonie de ces Grecs prospérait à Venise, dont *Nicolas Caraiani* de Janina. Sous le règne de *Şerban Cantacuzène* (1678—1688), un grec d'Épire, *Dona Pepano*, était bien connu à Bucarest pour les voyages fréquents qu'il faisait à Venise, d'où il rapportait du papier oriental, des draperies, des soieries et sans doute aussi des glaces. A l'époque du prince *Constantin Brâncovan* le commerce avec Venise était très prospère: le grand homme d'affaires *Mano Apostolul* était souvent envoyé à Venise par le prince pour affaires commerciales; à cette époque cette ville nous envoyait de nombreux articles : étoffes bleues, satin rouge, etc., en échange, surtout, de cire valaque, exportée par les marchands *Nico Papa Zaraful*, *Spiru Pano*, etc.

Vers la fin du siècle nous exportions à Venise une grande quantité de cire, cette fois par les marchands macédo-roumains de *Moscopole*.

Au début du XVIII-ème siècle le voyageur italien *Del Chiaro*, qui vécut en Valachie, note dans son livre (*Storia delle moderne rivoluzioni della Valachia*) l'exportation de la cire et des bœufs à Venise. Le prince Brâncovan cité plus haut avait un gros dépôt d'argent à Zecca et il était directement intéressé aux échanges vénéto-valaques; Venise nous envoyait alors des glaces, du papier oriental et différents articles de luxe.

La Moldavie exportait alors à Venise un grand nombre de bœufs; un voyageur ragusain établi à Venise découvrit dans divers monastères moldaves des livres grecs imprimés à Venise (on en trouve encore aujourd'hui); il fait aussi mention de l'exportation de cire. La cire s'exportait également en grande quantité de Transylvanie, par la Hongrie et l'Autriche. Ainsi le commerce avec Venise continuait sans interruption; les tarifs douaniers parlent sans cesse de « materii de Veneţia ». Notons qu'ainsi qu'aux siècles précédents on en importait des médicaments.

En 1743 une grande disette de cire se fit sentir en Autriche, d'où l'arrêt des transports de cire de Roumanie pour Venise; l'effet de cette interdiction se fit aussitôt ressentir à Venise, où le prix de la cire monta

très haut: le collège commercial («i cinque savii alla mercanzia») rapportait au doge cette hausse de prix, ce «rigoroso corrente prezzo». Et comme le besoin de cire se faisait de plus en plus sentir, le doge chargea l'ambassadeur de Venise à Vienne d'intervenir pour faire lever la prohibition. Ajoutons que ce manque de cire était d'autant plus malencontreux que certains marchands vénitiens avaient coutume de donner des marchandises en échange de cire. C'est en vain que l'ambassadeur de Venise dit au gouverneur de Vienne, le comte Windisgraez, que la capitale pouvait s'approvisionner en cire de Pologne et d'autres pays voisins: celui-ci rendit une réponse «troppo laconica e indeterminata» et ajouta que Vienne «manquait encore de plusieurs milliers de livres de cire pour sa consommation habituelle».

Ce qui précède montre combien était appréciée la cire roumaine à Venise; et ce n'était pas seulement parce qu'elle donnait lieu à de fructueux échanges de marchandises, ou parce que le voyage par la Hongrie et l'Autriche était le plus sûr, mais surtout parce qu'elle permettait de fabriquer — fabrication qui dura plusieurs siècles — les fameux cierges de Venise qui brûlaient presque sans fumée.

La crise dont nous avons parlé dura peu et les arrivages de cire à Venise reprirent bientôt. En Moldavie les importations vénitiennes se succédaient sans ralentir; en 1739 la femme du prince *Grégoire Ghyka* reçoit en cadeau «deux habits de soie brochée d'argent et un autre de damas d'or». Nous savons par un Turc installé en Moldavie que du bétail était exporté à Venise et même à Rome: la Porte ottomane apprenant ce commerce interdit l'exportation du gros bétail pour Venise ou d'autres pays.

Le tarif douanier de Moldavie pour 1760 fait mention, entre autres articles venus d'Occident, des verres vénitiens. Le tarif valaque donne le sucre et les brocarts de Venise. En Transylvanie, les marchands importaient du papier vénitien, différentes couleurs ainsi que du «cognac» de Venise (*sic*); un marchand de Sibiu importe du fard et des produits de beauté vénitiens. Rappelons ici que jusqu'en 1774 l'italien est resté la langue diplomatique et commerciale en Orient; vers la fin du siècle le français commence à s'imposer. A cette époque, à côté de l'or hollandais, l'or vénitien circulait encore dans le Levant.

Dans les Principautés roumaines les changements de la mode dans l'habillement et la nourriture provoquaient l'afflux de nombreux articles vénitiens: la liste douanière de 1792 signale le sucre, les perles, le verre, des étoffes comme le satin, etc.

Pour le XIX-ème siècle, dans les documents relatifs aux échanges commerciaux des Principautés roumaines, le nom de Venise se fait de plus en plus rare: on ressentait de plus en plus nettement la décadence de la grande cité de l'Adriatique passée sous le joug étranger (occupation autrichienne de 1815 à 1866); cependant Trieste devenait florissante et son commerce avec nos provinces allait croissant; nos documents la donnent comme importatrice; sans doute certains articles roumains passaient de Trieste à Venise, mais il est parfois difficile de les déceler; toutefois nos listes douanières parlent encore de marchandises

vénitiennes: sucre, safran, etc. M. Doboşi cite même un essai de transport de bois de construction à Venise. Nous savons d'autre part qu'en 1822 Moldavie et Valachie exportaient encore une grande quantité de cire, sans doute à Venise. Les haricots se vendaient à Trieste, passant de là à Venise.

Il faut remarquer aussi que de nombreux marchands italiens, pour une bonne part Vénitiens, s'établissent alors dans les Principautés roumaines: on a noté ce détail curieux qu'en 1848 c'est un Vénitien qui a le monopole du commerce des sangsues en Valachie, ce qui témoigne d'un esprit commercial assurément inventif.

Ainsi l'étude de M. Doboşi nous apporte une substantielle contribution à l'histoire de nos relations commerciales avec Venise; à la fin du volume se trouve un assez copieux résumé en italien. L'auteur, admirateur de la civilisation italienne, s'est proposé d'étudier aussi, ultérieurement, les matériaux et documents qui doivent encore se trouver dans les archives vénitiennes; le présent ouvrage permet d'augurer sans témérité de la réussite de son entreprise.

S. D.